

Institut national de la statistique
et de la démographie (INSD)



RÉSULTATS

CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITATION

**MONOGRAPHIE DE LA REGION
DES CASCADES**



Décembre 2022

Ministère de l'économie, des finances et de
la prospective

Secrétariat général

Institut national de la statistique et de la
démographie



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

MONOGRAPHIE DE LA REGION DES CASCADES

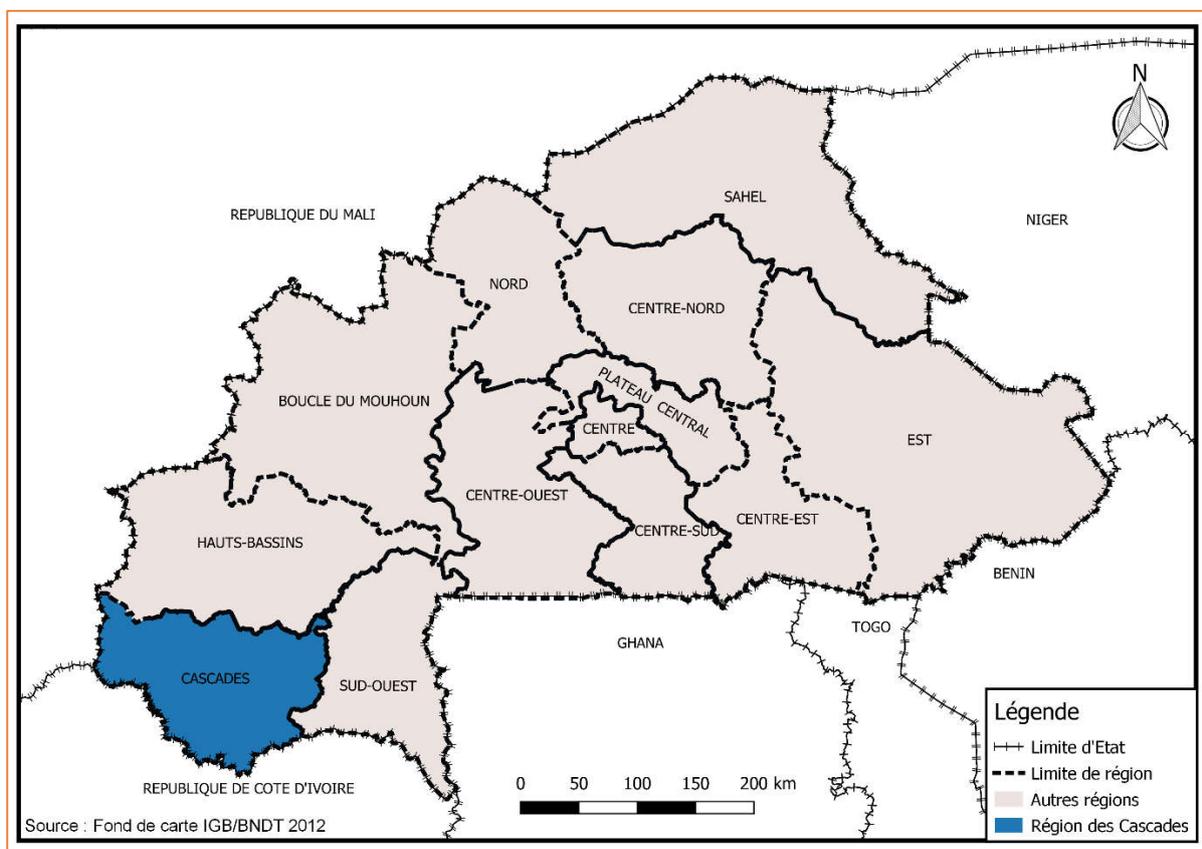


Réalisé avec l'appui de :



DECEMBRE 2022

Carte n° 1: Carte des régions administratives du Burkina Faso



AVANT - PROPOS

Le Burkina Faso a besoin de données actualisées, fiables, exhaustives et désagrégées de toutes les unités administratives du pays pour le suivi des politiques nationales de développement et de ses engagements internationaux. Pour leur bon fonctionnement en tant qu'entités de développement, les unités administratives créées dans le cadre de la décentralisation ont besoin de données statistiques. L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) est la structure de référence en matière de production statistique. Depuis 2005, il est déconcentré dans trois régions à savoir l'Est, le Sahel et les Hauts-Bassins.

Le cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5^e RGPH) réalisé en 2019 offre l'occasion de répondre en partie aux besoins sans cesse croissants, de données statistiques dans divers domaines. En effet, le recensement permet de fournir des informations sur la population, du niveau national jusqu'à la plus petite unité administrative qu'est le village/secteur.

Ainsi, les monographies régionales et communales, au nombre de 13 et 2 respectivement, élaborées par l'INSD dans le cadre de l'analyse des résultats définitifs, constituent une source importante de données statistiques. Elles fournissent des informations aux décideurs nationaux et locaux, aux partenaires techniques et financiers, à la société civile et à tout autre acteur du développement, au niveau régional et provincial dans divers domaines de la vie des populations.

Nous espérons que cette publication suscitera davantage chez les acteurs de la vie sociale et économique de l'intérêt pour les statistiques. Chaque utilisateur pourra y trouver des points de repère et des références pour le guider et l'informer de l'évolution de la situation économique et sociale. Les acteurs communaux/régionaux y trouveront des informations pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de programmes et projets de développement de leur commune/région.

En plus des monographies régionales et communales, 16 rapports thématiques compilés en 4 volumes, des tableaux statistiques, une plaquette des principaux indicateurs, un atlas sociodémographique, un fichier des localités et des projections démographiques sont produits et mis à la disposition des utilisateurs. Nous leur en souhaitons un bon usage.

Le Directeur Général



Boureima OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Economie et des Finances

The image shows a blue circular official stamp of the Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD). The stamp contains the text 'INSD' at the top, 'Institut National de la Statistique et de la Démographie' around the perimeter, and 'Le Directeur Général' in the center. A blue ink signature is written over the stamp.

SOMMAIRE

AVANT - PROPOS.....	iii
SOMMAIRE.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES GRAPHIQUES.....	xi
LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE.....	xiii
LISTE DES CARTES.....	xv
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	xvii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF.....	3
1.1. PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE.....	3
1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE.....	5
CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION.....	7
2.1. ETAT DE LA POPULATION.....	7
2.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE.....	11
CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION.....	15
3.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA RELIGION.....	17
3.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LES LANGUES PARLEES.....	19
3.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA NATIONALITE.....	23
CHAPITRE 4 : NIVEAU D'INSTRUCTION, ALPHABETISATION ET SCOLARISATION.....	27
4.1. ALPHABETISATION.....	29
4.2. INSTRUCTION.....	31
4.3. SCOLARISATION.....	33
CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE.....	37
5.1. ETAT MATRIMONIAL.....	39
5.2. NUPTIALITE.....	43
CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE LA POPULATION.....	47
6.1. VOLUME ET STRUCTURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE.....	51
6.2. MAIN D'ŒUVRE OCCUPEE.....	53
6.3. POPULATION AU CHOMAGE.....	55
6.4. POPULATION HORS MAIN-D'ŒUVRE.....	57
6.5. DEPENDANCE ECONOMIQUE.....	61
6.6. TRAVAIL DES JEUNES.....	61
CHAPITRE 7 : FECONDITE.....	65
7.1. NATALITE.....	67
7.2. FECONDITE ET MORTALITE.....	67
7.3. MORTALITE.....	71
CHAPITRE 8 : MIGRATION.....	73
8.1. MIGRATION INTERNE.....	75

8.2.	ECHANGES MIGRATOIRES AVEC L'EXTERIEUR	81
8.3.	PRETENTION A MIGRER ET TRANSFERT D'ARGENT	83
CHAPITRE 9 :	HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION	85
9.1.	PREVALENCE DU HANDICAP	89
9.2.	STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES PERSONNES HANDICAPEES.....	91
9.3.	TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE	93
9.4.	TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE ET MILIEU DE RESIDENCE	95
9.5.	MULTI HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION HANDICAPEE DE 5 ANS OU PLUS	97
9.6.	STATUT SCOLAIRE DES PERSONNES HANDICAPEES	99
9.7.	ALPHABETISATION DES PERSONNES HANDICAPEES.....	101
9.8.	ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPEES	102
CHAPITRE 10 :	POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE.....	105
10.1.	DONNEES GLOBALES.....	105
10.2.	POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR GROUPE D'AGE.....	107
10.3.	POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE ET MILIEU DE RESIDENCE.....	109
10.4.	POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR PROVINCE.....	111
10.5.	POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE DANS LES COMMUNES	113
CHAPITRE 11 :	CARACTERISTIQUES DES MENAGES	115
11.1.	EFFECTIF ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES	117
11.2.	EFFECTIFS ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES PAR PROVINCE	117
11.3.	STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE.....	119
11.4.	STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE SELON LA PROVINCE	121
11.5.	AUTRES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DU CHEF DE MENAGE ...	123
11.6.	EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS.....	125
CHAPITRE 12 :	CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION.....	127
12.1.	TYPE D'HABITATION	129
12.2.	MODE D'ECLAIRAGE.....	131
12.3.	SOURCE D'ENERGIE POUR LA CUISSON	133
12.4.	PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON.....	135
12.5.	TYPE D'AISSANCE	137
12.6.	MODE D'EVACUATION DES ORDURES.....	139
12.7.	PRINCIPAL MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES	141
12.8.	BIENS D'EQUIPEMENT	143
12.9.	BIENS DE DEPLACEMENT	145
CONCLUSION GENERALE		147
BIBLIOGRAPHIE		149
ANNEXE.....		151

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1: Répartition de l'effectif de population par milieu de résidence selon le sexe en 2019	7
Tableau 2.2: Répartition (%) des effectifs de la population par province selon le sexe	8
Tableau 2.3: Répartition (%) des effectifs de la population et rapport de masculinité selon la commune.....	9
Tableau 2.4: Effectif de la population par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe	11
Tableau 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le sexe.....	17
Tableau 3.2: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principale langue parlée selon le milieu de résidence.....	20
Tableau 3.3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées par sexe et la province.....	20
Tableau 3.4: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principales langues parlées selon le groupe d'âges	21
Tableau 3.5: Répartition (%) de la population par nationalité selon le milieu de résidence	23
Tableau 4.1: Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence et le sexe	29
Tableau 4.2: Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe	29
Tableau 4.3: Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon la langue alphabétisation	30
Tableau 4.4: Taux d'alphabétisation (%) par province selon le groupe d'âge spécifique	30
Tableau 4.5: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe.....	31
Tableau 4.6: Répartition (%) de la population résidente de 6 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe.....	31
Tableau 4.7: Taux d'instruction de la population des groupes d'âges spécifiques par province selon le sexe.....	32
Tableau 4.8: Taux d'instruction des personnes potentiellement actives par province selon le sexe	32
Tableau 4.9: Taux d'instruction de la population de 6 ans ou plus par commune selon le sexe	32
Tableau 4.10: Répartition par statut scolaire de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) selon le milieu de résidence et le sexe	33
Tableau 4.11: Répartition (%) de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) par commune selon le statut scolaire.....	33
Tableau 4.12: Répartition (%) de la population scolaire de 3 ans ou plus par commune selon le niveau d'études atteint	34
Tableau 5.1: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe	39
Tableau 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le milieu de résidence.....	40
Tableau 5.3: Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe	41
Tableau 5.4: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province et sexe selon l'état matrimonial.....	42
Tableau 5.5: Nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus	44
Tableau 5.6: Nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 12 ans ou plus	45
Tableau 6.1: Répartition de la population en âge de travailler par province selon la situation d'occupation	51
Tableau 6.2: Taux d'activité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe	52
Tableau 6.3: Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	52
Tableau 6.4: Ratio population-emploi des 15 ans ou plus par commune selon le sexe	53
Tableau 6.5: Ratio population-emploi des 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	54
Tableau 6.6: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon le secteur d'activité	55

Tableau 6.7: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon la situation dans l'occupation principale.....	55
Tableau 6.8: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par province selon le milieu de résidence	55
Tableau 6.9: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par commune selon le sexe	56
Tableau 6.10: Taux de chômage (%) au sens du BIT de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe.....	56
Tableau 6.11: Taux de chômage (%) au sens du BIT et taux combiné du chômage par niveau d'instruction selon le sexe	57
Tableau 6.12: Répartition (%) de la population de 15 ans et plus au chômage par province selon le statut au chômage	57
Tableau 6.13: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe	58
Tableau 6.14: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	59
Tableau 6.15: Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par province selon le milieu de résidence	59
Tableau 6.16: Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par sexe selon le niveau d'instruction	59
Tableau 6.17 : Répartition (en %) de la population résidente de 15-24 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence.....	61
Tableau 6.18: Répartition des actifs occupés de 15-24 ans par province selon le niveau d'instruction	62
Tableau 6.19 : Répartition (%) de la population résidente de 15-35 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence	62
Tableau 6.20 : Répartition des actifs occupés de 15-35 ans par province selon le niveau d'instruction	63
Tableau 7.1: Taux brut de natalité (‰) par milieu de résidence et province.....	67
Tableau 7.2: Répartition (%) des femmes par groupe d'âges selon le nombre d'enfants nés vivants et le nombre moyen d'enfants nés vivants.....	68
Tableau 7.3: Répartition (‰) des taux de fécondité par groupe d'âge selon le milieu de résidence	69
Tableau 8.1: Statut migratoire des résidents par sexe	75
Tableau 8.2: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes durée-de-vie.....	75
Tableau 8.3: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes récents	76
Tableau 8.4: Statut migratoire selon le milieu de résidence	77
Tableau 8.5: Répartition (%) de la population des Cascades par statut migratoire selon la province et le sexe	77
Tableau 8.6: Répartition des migrants intra province par sexe	77
Tableau 8.7: Répartition des migrants inter province par sexe dans les Cascades	78
Tableau 8.8: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans la Comoé.....	78
Tableau 8.9: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans la Léraba	78
Tableau 8.10: Matrice migratoire interprovinciale de la région des Cascades.....	79
Tableau 8.11: Répartition des résidents des Cascades selon la région de naissance	79
Tableau 8.12: Répartition des natifs des Cascades résidant au Burkina Faso selon la région de destination	80
Tableau 8.13: Répartition des immigrants par type de migration internationale par province selon le sexe.....	81
Tableau 8.14: Répartition (%) des immigrants durée-de-vie et des émigrants des 5 dernières années par groupe d'âges selon le sexe.....	81
Tableau 8.15: Répartition (%) des résidents des Cascades nés hors du Burkina selon le pays de naissance	82
Tableau 8.16: Répartition des émigrés des Cascades par pays de destination selon la province	82
Tableau 8.17: Répartition des potentiels émigrants internationaux dans les Cascades selon le sexe	83

Tableau 8.18: Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence.....	83
Tableau 8.19: Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois selon la province	84
Tableau 9.1: Prévalence du handicap dans la population de 5 ans ou plus par milieu de résidence.....	89
Tableau 9.2: Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par groupe d'âge et par sexe.....	90
Tableau 9.3: Répartition (%) des personnes handicapées de 5 ans ou plus par groupe d'âges selon le sexe.....	91
Tableau 9.4: Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus par sexe et milieu de résidence selon le type de limitation fonctionnelle	95
Tableau 9.5: Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par sexe et par milieu de résidence selon le multi handicap	97
Tableau 9.6: Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par province et par sexe selon le statut scolaire	99
Tableau 9.7: Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par milieu de résidence et par sexe selon le statut scolaire	100
Tableau 9.8: Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus par milieu de résidence et par sexe selon l'état matrimonial	102
Tableau 10.1: Répartition (%) de la population par âge, groupe d'âge et par sexe selon la possession d'acte de naissance	107
Tableau 10.2: Répartition (%) de la population par commune selon la possession d'acte de naissance....	113
Tableau 10.3: Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'acte de naissance	113
Tableau 11.1: Effectifs et taille moyenne des ménages par milieu de résidence	117
Tableau 11.2: Effectifs et Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence	117
Tableau 11.3: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon le milieu de résidence et le sexe	120
Tableau 11.4: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon la province et le milieu de résidence.....	121
Tableau 11.5: Répartition (%) des chefs de ménage par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon le milieu de résidence	123
Tableau 11.6: Répartition (%) des chefs de ménages par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon la province.....	124
Tableau 11.7: Evolution de quelques indicateurs	125
Tableau 12.1: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le milieu de résidence	129
Tableau 12.2: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon la province	129
Tableau 12.3: Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon le milieu de résidence...	131
Tableau 12.4: Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon la province	131
Tableau 12.5: Proportion des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon le milieu de résidence	133
Tableau 12.6: Proportion (%) des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon la province.....	133
Tableau 12.7: Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence	135
Tableau 12.8: Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon la province.....	136
Tableau 12.9: Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon le milieu de résidence	137
Tableau 12.10: Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon la province	137

Tableau 12.11: Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence	139
Tableau 12.12: Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon la province.....	139
Tableau 12.13: Répartition des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence.....	141
Tableau 12.14: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la province.....	141
Tableau 12.15: Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon le milieu de résidence.....	143
Tableau 12.16: Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon la province.....	144
Tableau 12.17: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon le milieu de résidence.....	145
Tableau 12.18: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon la province.....	145

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1: Evolution des effectifs de la population par milieu de résidence de 1985 à 2019	8
Graphique 2.2: Evolution de la densité (hbts/km ²) de la population de 1985 à 2019.....	9
Graphique 2.3: Pyramide des âges des effectifs de la population des Cascades par groupe d'âge	12
Graphique 2.4: Pyramide des âges de la population urbaine et rurale.....	13
Graphique 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le milieu de résidence.....	17
Graphique 3.2: Répartition (%) de la population des communautés religieuses par province.....	18
Graphique 3.3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées	19
Graphique 3.4: Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon le sexe	23
Graphique 3.5: Répartition (%) de la population par nationalité étrangère selon le milieu de résidence	24
Graphique 3.6: Répartition (%) de la population étrangère par province selon la nationalité	24
Graphique 3.7: Pyramide des âges des résidents étrangers.....	25
Graphique 4.1: Evolution des taux d'alphabétisation (%) par province	30
Graphique 5.1: Répartition de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe (%)	40
Graphique 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province selon l'état matrimonial....	42
Graphique 5.3: Répartition (%) des personnes mariées par type de mariage selon le sexe	43
Graphique 5.4: Répartition (%) des personnes mariées par milieu de résidence et type de mariage.....	44
Graphique 6.1: Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence.....	51
Graphique 6.2: Ratio population-emploi des 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence	53
Graphique 6.3: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence.....	58
Graphique 6.4: Taux de dépendance (%) par province selon le milieu de résidence.....	61
Graphique 6.5: Proportion (%) des jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi selon le sexe.....	62
Graphique 6.6: jeunes de 15-35 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi par sexe.....	63
Graphique 7.1: Courbe de l'évolution de la fécondité cumulée.....	68
Graphique 7.2: Courbes de la fécondité du moment selon le milieu de résidence	69
Graphique 9.1: Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par province selon le sexe.....	89
Graphique 9.2: Répartition (%) des personnes handicapées âgés de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans les Cascades.....	93
Graphique 9.3: Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans la Comoé	94
Graphique 9.4: Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans la Léraba.....	94
Graphique 9.5: Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par province et par sexe selon le multi handicap	97
Graphique 9.6: Répartition (%) des personnes handicapées âgés de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation par province et par sexe	101
Graphique 9.7: Répartition (%) des personnes handicapées âgés de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation, par milieu de résidence et par sexe	102
Graphique 10.1: Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif.....	105
Graphique 10.2: Répartition (%) de la population par milieu de résidence selon la possession d'un acte de naissance	109

Graphique 10.3: Répartition (%) de la population par province selon le statut de possession d'un acte de naissance	111
Graphique 11.1: Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence	118
Graphique 11.2: Répartition (%) des chefs de ménage par sexe selon la province.....	119

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A 1: Répartition par groupe d'âge et par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région des Cascades en 2019	151
Tableau A 2: Répartition par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région des Cascades par province en 2019	151
Tableau A 3: Possession d'un acte de naissance par âge et milieu de résidence	151
Tableau A 4: Possession d'un acte de naissance par âge et province de résidence	153
Tableau A 5: Répartition (%) des densités dans les communes	154
Tableau A 6: Effectif et taille moyenne des ménages selon la commune	154
Tableau A 7: Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat selon la commune	155
Tableau A 8: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'éclairage selon la commune	156
Tableau A 9: Répartition (%) des unités d'habitation par source d'énergie pour la cuisson selon la commune	156
Tableau A 10: Répartition (%) des unités d'habitation par source d'approvisionnement en eau de boisson selon la commune	158
Tableau A 11: Répartition (%) des unités d'habitation par type d'aisance selon la commune.....	159
Tableau A 12: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des ordures selon la province.....	159
Tableau A 13: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la commune	160
Tableau A 14: Possession (%) de bien d'équipement par commune.....	161
Tableau A 15: Possession (%) de bien de déplacement par commune.....	162

LISTE DES CARTES

Carte n° 1: Carte des régions administratives du Burkina Faso	i
Carte n° 2: Carte des provinces et communes de la région des cascades	6
Carte n° 3 : Carte de densité des populations (hbts/km ²) des communes de la région des Cascades	10

SIGLES ET ABBREVIATIONS

APEE	Association des parents et amis d'enfants encéphalopathes
APFH	Association pour la promotion des femmes handicapées
BIT	Bureau international du travail
CDPH	Convention relative aux droits des personnes handicapées
CIF	Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé
CITP	Classification internationale type des professions
ECLA	Association être comme les autres
F	Féminin
FEBAH	Fédération burkinabè des associations pour la promotion des personnes handicapées
IEC/CCC	Information, éducation et communication / Communication pour le changement de comportement
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
ISF	Indice synthétique de fécondité
M	Masculin
M+F	Ensemble (Masculin et Féminin)
ODD	Objectifs de développement durable
ODD	Objectifs de développement durable
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
RM	Rapport de masculinité
SONABEL	Société nationale d'électricité du Burkina Faso
TBN	Taux brut de natalité
TBS	Taux brut de scolarisation
TNS	Taux net de scolarisation
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

INTRODUCTION GENERALE

La région des Cascades constitue l'une des treize (13) régions administratives du Burkina Faso. Elle est composée de deux (2) provinces (la Comoé et la Léraba) et de dix-sept (17) communes.

Au plan géographique, la région des Cascades est située à l'extrême Sud-Ouest du pays. Elle occupe 6,7% du territoire national et s'étend sur une superficie de 18 424 km². Elle est limitée au Nord par la région des Hauts Bassins, au Sud par la République de Côte d'Ivoire, à l'Est par la région du Sud-Ouest et à l'Ouest par la République du Mali.

Au plan économique, la région des Cascades est essentiellement agricole. En effet, 80% de la population active exercent des activités agro-pastorales qui constituent les principales sources de subsistance et de revenu. Les cultures céréalières (maïs, sorgho, niébé, riz, etc.) et de rente (coton, arachide, sésame, etc.) représentent respectivement 4,7% et 7,6% de la production nationale. Les Cascades sont la quatrième région productrice de coton après les Hauts Bassins, la Boucle du Mouhoun et l'Est (MAAH, 2020). En outre, elle dispose d'importantes ressources naturelles et est la région la plus boisée du Burkina Faso (70% de la région est couverte de forêts).

Par ailleurs, les paysages exceptionnels de cette région tels que les cascades de Karfiguela, les pics de Sindou, les dômes de Fabledougou et le mont Ténakourou font d'elle la région touristique du Burkina Faso par excellence.

La position géographique de la région, l'abondance de ses ressources naturelles et la présence du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou font d'elle une plaque tournante pour le commerce de produits agricoles avec les autres régions du Burkina et les deux pays frontaliers.

En dehors de l'agriculture, du commerce et du tourisme, d'autres activités économiques, en l'occurrence l'industrie et l'artisanat, sont présentes dans les Cascades. En effet, plusieurs unités de transformation de matières premières sont implantées sur le territoire de la région. Il s'agit, pour la plupart, d'unités de fabrication de produits alimentaires et chimiques (SN-SOSUCO, SOFITEX, PHYTOFLA, MINOT, SOTRIA-B) et de produits dérivés du bois. Quant à l'artisanat, il concerne principalement la vannerie, la sculpture, la poterie et la teinture.

Au plan démographique, la région des Cascades compte 812 466 habitants selon les résultats du cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5e RGPH), réalisé en 2019, soit 4% de la population totale du Burkina Faso. C'est la deuxième région la moins peuplée après la région du Centre-Sud (788 731 habitants). La population est essentiellement composée de Mossi, de Dioula, de Sénoufo, de Karaboro, de Goin, de Peulh, de Komono, de Turka, de Toussian et de Bobo.

Banfora, chef-lieu de la région, avec une population de 117 452 habitants en 2019, soit 2,2% de la population urbaine du pays est le principal centre urbain de la région. La ville de Banfora est la sixième (6e) plus grande ville du Burkina Faso en termes démographiques.

Du point de vue statistique, il existe très peu d'études socioéconomiques et démographiques sur la région des Cascades. Ainsi, la présente étude monographique¹ se propose, à partir des données du 5^e RGPH, de mettre à la disposition des décideurs (du niveau national et régional), des chercheurs, des étudiants et des utilisateurs divers, des données sociodémographiques et

¹ Cette monographie sur la région des Cascades est la deuxième du genre, la première a été produite en 2009 à partir des données du recensement de 2006.

économiques récentes et détaillées sur les provinces et les communes de la région des Cascades.

Cette étude est structurée en douze (12) chapitres comme suit : (i) présentation du cadre physique et administratif de la région; (ii) état et structure de la population; (iii) caractéristiques socioculturelles de la population ; (iv) niveau d'instruction, alphabétisation et scolarisation ; (v) état matrimonial et nuptialité de la population ; (vi) caractéristiques économiques de la population ; (vii) fécondité ; (viii) migration ; (ix) handicap au sein de la population ; (x) possession d'un acte de naissance ; (xi) caractéristiques des ménages et (xii) caractéristiques de l'habitation.

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

Introduction

Le découpage actuel de la région des Cascades découle de la loi N° 013-2001/AN du 02 juillet 2001 portant création des régions. La région des Cascades est l'une des treize (13) régions du Burkina Faso. Ce chapitre présente le cadre physique et administratif de la région.

1.1. PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE

1.1.1. Relief et sols

Le relief et le sol sont des facteurs qui permettent de comprendre l'implantation des hommes dans certaines zones de la région. Ils peuvent expliquer la forte concentration par endroit et le sous-peuplement de certaines terres.

1.1.1.1. Relief

Le relief de la région des Cascades est l'un des plus accidentés au Burkina Faso et se caractérise par la présence de trois unités topographiques, à savoir les montagnes, les plateaux et les plaines.

Les montagnes d'altitude moyenne sont essentiellement situées dans la province de la Léraba. Le plus haut sommet du Burkina Faso s'y trouve plus précisément dans le département de Ouéléni. Il s'agit du mont Ténakourou (747m d'altitude), dont l'ascension fait l'objet d'une compétition sportive.

Les plateaux sont les principaux éléments du relief de la région. Leur altitude moyenne est de 450 m. Ils sont généralement constitués de matériaux sédimentaires, parfois consolidés et entaillés par les principaux cours d'eau dégageant des vallées en forme de berceau ou de "U". En outre, l'érosion différentielle provoque le démantèlement de ces plateaux qui laissent apparaître souvent des formes en escalier ou des reliefs ruiniformes (pics de Sindou).

Les plaines sont de vastes étendues parcourues par d'importants cours d'eau qui provoquent des inondations par endroits au cours de l'hivernage.

L'un des traits particuliers du relief de la région est la présence de la falaise gréseuse de Banfora qui s'étale sur près d'une centaine de kilomètres. L'étalement de celle-ci est par endroit suivi par des cours d'eau qui donnent lieu à des cascades (Banfora, Karfiguéla, Tourny).

1.1.1.2. Sols

Dans la région des Cascades, on rencontre quatre (04) types de sols :

- les lithosols sur la cuirasse et sur les roches diverses, aptes au tourisme et à la formation en géologie ;
- les sols ferrugineux tropicaux lessivés indurés, marginalement aptes à la culture de céréales, d'arachide et de coton ;
- les sols ferrugineux tropicaux lessivés à taches et concrétions et les sols peu évolués d'érosion lithique, favorables au pastoralisme et à l'arboriculture, marginalement aptes aux céréales (sorgho, mil, maïs et le riz) et moyennement aptes au cotonnier et à l'arachide ;

- les sols hydromorphes peu humifères à pseudogley de surface et les sols peu évolués d'apport alluvial hydromorphe, marginalement aptes au sorgho, favorables au riz irrigué et au maraîchage.

D'une manière générale, les sols dominants sont les sols ferrugineux peu lessivés et lessivés sur matériaux sableux, sablo-argileux et argileux, profonds mais pauvres en calcium, en potassium et en phosphore et sont destinés essentiellement aux cultures des céréales. On rencontre au Nord, au Sud et Sud-Est des sols ferrallitiques sur argilo-sablonneux, profonds mais acides avec un potentiel chimique faible. Les sols bruns eutrophes sur matériaux argilo-sableux (meilleurs sols) sont localisés dans le Sud-Ouest, dans les départements de Nankorodougou et Dakoro, et dans la partie Nord-Est faisant frontière avec le Houet (Karangasso-Vigué) et la Bougouriba. Ces sols sont aptes à la culture du coton, du maïs et des tubercules. Enfin, on a des bandes de sols minéraux bruts (orientation Nord-Est) et des sols peu évolués sur gravillon, pauvres et peu profonds destinés aux parcours (du Nord au Sud).

1.1.1.1. Climat

La région des Cascades connaît un climat de type sud-soudanien marqué par deux grandes saisons : une saison humide d'avril à octobre et une saison sèche de novembre à mars. La pluviométrie moyenne annuelle varie de 800 à 1200 mm. Les températures moyennes annuelles sont comprises entre 17°C et 36°C, soit une amplitude thermique de 19° C.

La région enregistre beaucoup de précipitations et est donc l'une des meilleures zones irriguées du Burkina Faso. Cette bonne pluviométrie combinée à d'autres facteurs naturels est propice à l'intensification et à la diversification des activités agricoles et d'élevage.

1.1.2. Végétation, faune et flore

La végétation de la région est essentiellement une végétation de savane comportant tous les sous-types, depuis la savane boisée jusqu'à la savane herbeuse. On y rencontre en effet (i) la savane boisée qui couvre la plupart des plaines, surtout à l'Est, au Centre et au Sud-Ouest. La strate se situe entre 5 et 15 m de haut ; (ii) la savane arborée qui se situe dans la partie Nord, Nord-Ouest et sur les plateaux gréseux. La strate varie entre 5 et 12 m ; (iii) la forêt claire qui se rencontre au Sud et au Nord-Est de la région. La strate se situe entre 15 et 20 m ; (iv) la forêt galerie qui s'étend le long des principaux cours d'eau qui parcourent la région. Elle a une strate de 20 à 30 m de haut ; et (v) le tapis graminéen est dense et sa taille varie entre 10 cm à 3 m de haut.

En plus de ces différentes espèces, il faut signaler les peuplements de rôniers et les différents vergers de manguiers, d'anacardiens et d'agrumes, plantés et entretenus par les paysans de la région.

La région dispose de trois (03) sites Ramsar² et quatorze (14) forêts classées qui permettent la conservation et la protection de la faune et de la flore. La flore régionale est dominée par les ligneux avec 301 espèces recensées. Les données pour les autres classes restent indisponibles.

La faune de la région est assez riche et variée. On compte près d'une quarantaine d'espèces, mais du fait du braconnage, certaines espèces sont en voie de disparition. Les espèces les plus

² Un site Ramsar est la désignation d'une « zone humide d'importance internationale » inscrite sur la liste établie par la Convention de Ramsar par un État partie. Un site Ramsar doit répondre à un ensemble de critères, tels que la présence d'espèces vulnérables de poissons et d'oiseaux d'eau.

couramment rencontrées dans la région sont : le phacochère, le céphalophe de Grimm, le Guib harnaché, le porc-épic, le rat de Gambie, l'aulacode, l'écureuil fouisseur, le lièvre, la mangouste, le babouin, le singe rouge et le singe vert.

Aussi, la région dispose de grands mammifères tels que : les buffles, les éléphants, les hippotragues dans les zones à vocation faunique que sont : la Réserve Partielle de Faune de la Comoé-Léraba et les forêts classées de Boulon/Koflandé. Les hippopotames sont présents dans le barrage de Niofila dans la Léraba et dans le lac de Tengrela dans la commune de Banfora.

1.1.3. Hydrographie

La région des Cascades, située entre les isohyètes 1000 et 1200 mm, est assez bien arrosée. Elle a deux importants fleuves permanents que sont la Comoé et la Léraba :

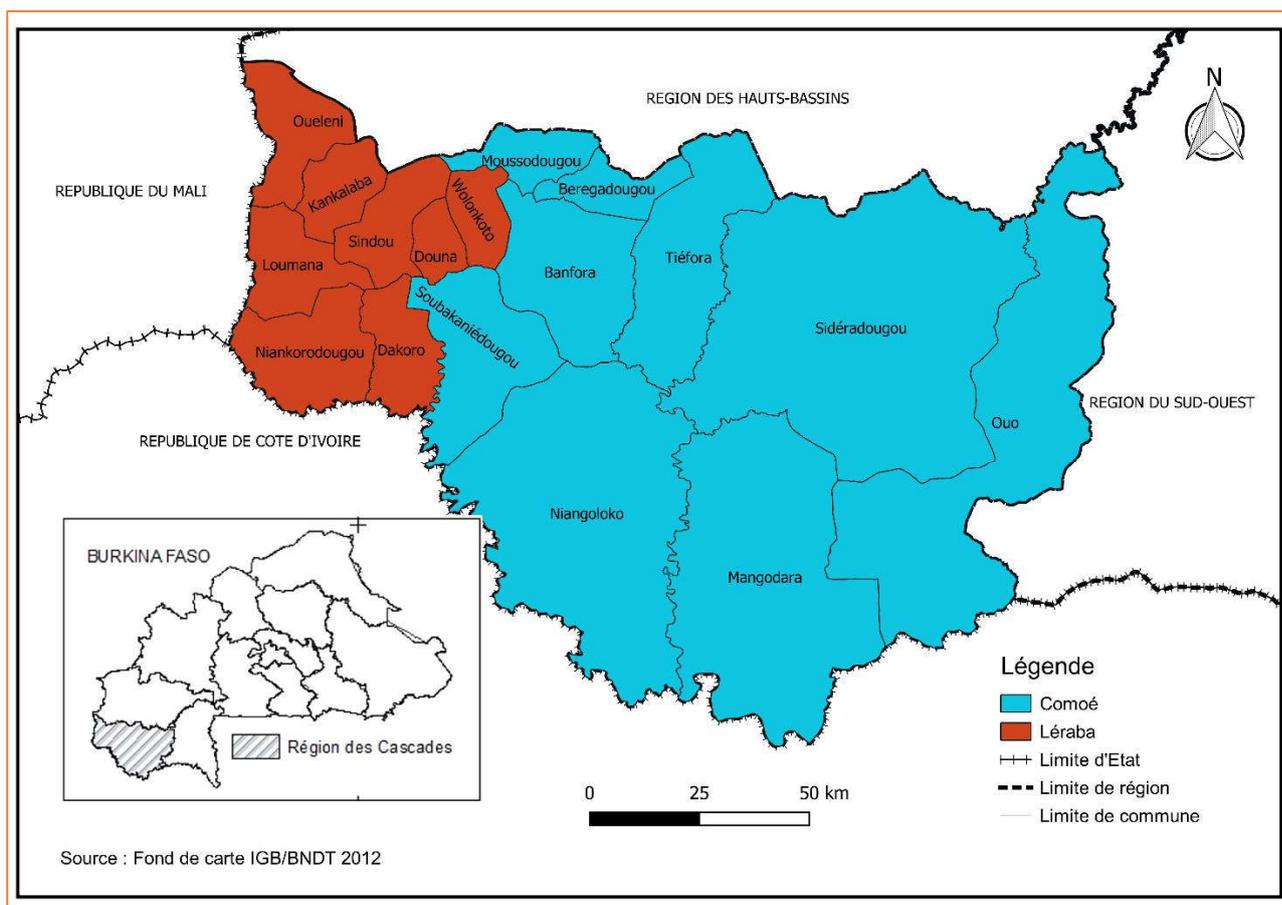
- la Comoé, sur laquelle plusieurs barrages ont été édifiés, prend sa source au Nord de la commune de Samogohiri et coule vers le Sud où il rencontre la Léraba avec laquelle il forme une frontière naturelle entre la province de la Comoé et la République de Côte d'Ivoire. Ses principaux affluents sont : La Koba et le Ba.
- la Léraba est constituée de deux branches essentielles : la Léraba orientale et la Léraba occidentale. Elles se rejoignent dans le département de Niangoloko pour tenir lieu de limite naturelle entre le Burkina Faso et la République de Côte d'Ivoire.

1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE

Créée par la loi N°013-2001/AN du 02 juillet 2001 portant création des régions, la région des Cascades regroupe deux provinces : la Comoé et la Léraba, qui ont respectivement pour chef-lieu, les villes de Banfora et de Sindou.

Elle couvre une superficie de 18 424 km². La province de la Comoé occupe 83,6 % du territoire régional, soit 15 405 km² et celle de la Léraba occupe 16,4 %, soit 3 019 km². La région compte dix-sept (17) départements et deux-cent quatre-vingt-treize (293) villages. Elle est limitée au Sud par la République de la Côte d'Ivoire et à l'Ouest par la République du Mali. A l'Est, elle est limitée par la région du Sud-Ouest à travers la province du Poni et au Nord par la région des Hauts Bassins à travers les provinces du KénéDougou et du Houet.

Carte n° 2: Carte des provinces et communes de la région des Cascades



La province de la Comoé fut d'abord en 1904 le poste administratif de Banfora. En 1951, le poste administratif devient cercle puis transformé en une sous-préfecture le 2 Juillet 1974 ; il devient le département de Banfora en 1980. Enfin, le 15 septembre 1983, le département de Banfora est devenu la province de la Comoé. Cette province comprend sept communes rurales et deux communes urbaines.

Pour ce qui est de la Léraba, elle est issue de la partition des provinces de la Comoé et du Kéné Dougou dans leurs anciennes limites. Elle a été créée par la loi N°09/96/ADP du 24 avril 1996 portant création et dénomination de 15 nouvelles provinces. Elle compte sept communes rurales et une commune urbaine. Elle atteint la plénitude de sa fonctionnalité le 28 août 1996 avec la prise de fonction de son premier haut-commissaire. En effet, les activités administratives déconcentrées du niveau provincial sont coordonnées par les Hauts-commissaires, celles du niveau régional par le gouverneur.

Conclusion

La région des Cascades fait frontière avec les Républiques de la Côte d'Ivoire et du Mali. Le cadre physique de la région est un véritable potentiel pour les activités du secteur primaire.

Aux côtés de l'agriculture, l'importance de la couverture végétale confère à la région des Cascades d'énormes potentialités en ressources forestières et en bois.

La région des Cascades bénéficie de facteurs pédo-climatiques qui favorisent l'activité agricole. Sa végétation abondante, encourage l'élevage et son relief offre des paysages pittoresques, objets d'attraction de nombreux touristes. La situation géographique de la région qui est frontalière à la Côte d'Ivoire et au Mali est un atout pour les activités commerciales.

CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

Introduction

Le présent chapitre aborde le volume de la population de la région des Cascades. Pour rendre compte de ses spécificités, sa composition selon le genre ainsi que sa structure par âge, sa répartition spatiale et sa densité par commune sont présentées et analysées.

Collecte des données

Les principales variables utilisées dans cette partie sont l'âge, le sexe, la région, la province, la commune, le milieu de résidence, les superficies. Les superficies proviennent de l'annuaire statistique 2020 de la région des Cascades. Les données collectées sur l'âge proviennent des questions suivantes : « quelle est la date de naissance de (nom) » ? inscrivez le jour, le mois et l'année de naissance ; si l'année de naissance est inconnue, « quel est l'âge en années révolues de (nom) » ? Quant au sexe, l'agent recenseur devrait demander au chef de ménage si l'individu est un homme ou une femme et cocher la modalité correspondante.

Définition des concepts

Age

L'âge est l'une des caractéristiques de la structure de la population. C'est l'intervalle de temps exprimé en année révolue qui sépare la date de naissance d'un individu de la date de son dernier anniversaire, c'est-à-dire l'âge atteint à cet anniversaire.

Densité de population

La densité d'une population est le rapport de l'effectif de la population à la superficie de l'unité géographique considérée. Elle s'exprime en nombre d'habitants au Km².

Rapport de masculinité

Le rapport de masculinité est l'effectif d'hommes rapporté à celui des femmes. Partant de 100 femmes comme base, on calcule le nombre d'hommes correspondant dans une population donnée. Ce nombre d'hommes pour 100 femmes est le rapport de masculinité.

2.1. ETAT DE LA POPULATION

Le volume de la population des Cascades s'élève à 812 466 habitants au 5^e RGPH. Elle se compose de 391 906 hommes et de 420 560 femmes. Selon le milieu de résidence et à l'image du pays, l'effectif de la population rurale de la région des Cascades est nettement plus important que celui de la population urbaine. De même, les femmes sont plus nombreuses que les hommes quel que soit le milieu de résidence (tableau 2.1).

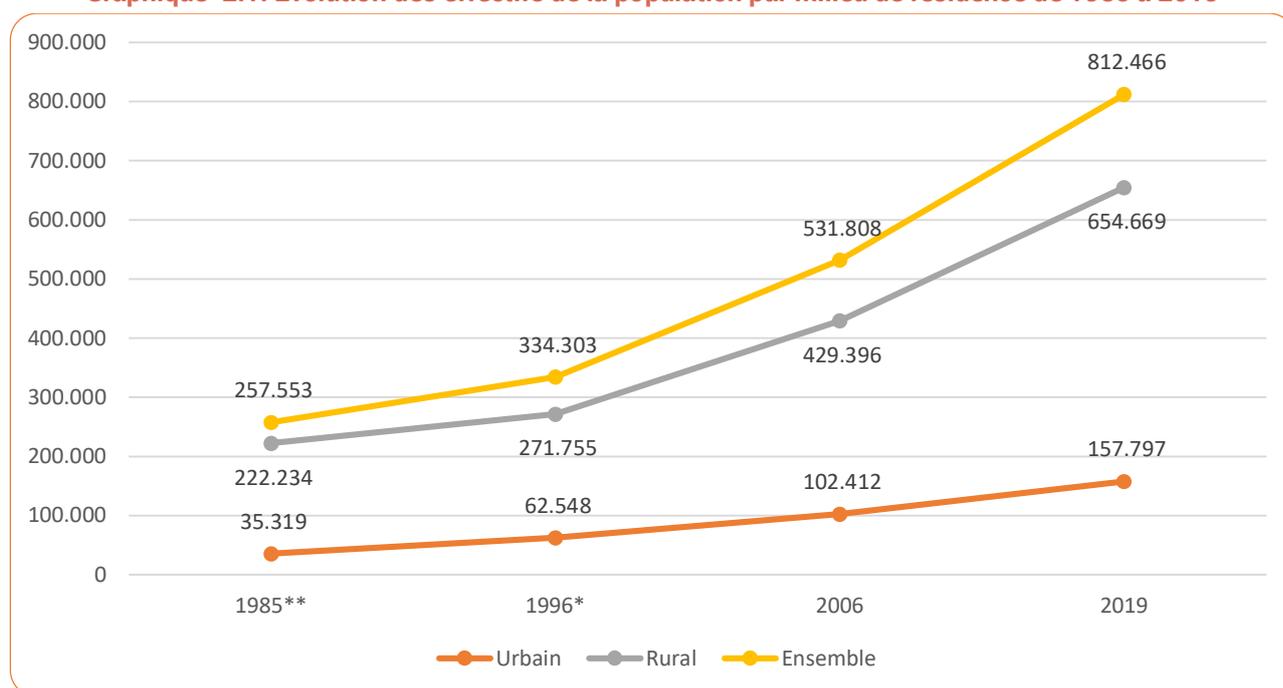
Tableau 2.1: Répartition de l'effectif de population par milieu de résidence selon le sexe en 2019

Milieu de résidence	2019		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	76 515	81 282	157 797
Rural	315 391	339 278	654 669
Ensemble	391 906	420 560	812 466

En termes d'évolution des effectifs, la population de la région est restée en constante hausse depuis 1985. Elle est passée de 257 553 habitants en 1985 à 531 808 habitants en 2006 pour atteindre 812 466 habitants en 2019.

Considérant le milieu de résidence, l'effectif de la population de la région des Cascades résidant en milieu urbain est passé de 35 319 habitants en 1985 à 157 797 habitants en 2019. L'effectif de la population du milieu urbain a augmenté plus rapidement qu'en milieu rural. En effet, il a été multiplié par 4,5 en 34 ans en ville tandis qu'en milieu rural l'effectif de population a été multiplié par moins de 3 (2,9). Néanmoins, la population vivant dans le milieu rural reste très importante quel que soit le recensement (graphique 2.1).

Graphique 2.1: Evolution des effectifs de la population par milieu de résidence de 1985 à 2019



*reconstitution de la région à partir des provinces de 1996

**reconstitution de la région à partir des départements de 1985

La répartition des effectifs de population au niveau des provinces donne 633 043 habitants pour la Comoé et 179 423 habitants pour la Léraba. Plus du tiers (77,9%) de la population de la région des Cascades réside dans la Comoé.

A l'image de la région, les femmes sont plus nombreuses que les hommes au niveau des provinces. En effet, les rapports de masculinité indiquent 94,1 hommes pour 100 femmes dans la Comoé, 90,1 hommes pour 100 femmes dans la Léraba. Au niveau régional, ce rapport est de 93,2 hommes pour 100 femmes (tableau 2.2).

Tableau 2.2: Répartition (%) des effectifs de la population par province selon le sexe

Province	Sexe			Poids de chaque Province (%)	Rapport de masculinité
	Masculin	Féminin	Ensemble		
Comoé	306 851	326 192	633 043	77,9	94,1
Léraba	85 055	94 368	179 423	22,1	90,1
Ensemble	391 906	420 560	812 466	100,0	93,2

Au niveau des communes, c'est Banfora qui concentre la grande partie de la population de la région avec une proportion de 19,7%. Elle est suivie de Sidéradougou avec 17,0% de la population. Wolokonto est la commune la moins peuplée de la région avec un poids démographique de 0,7%.

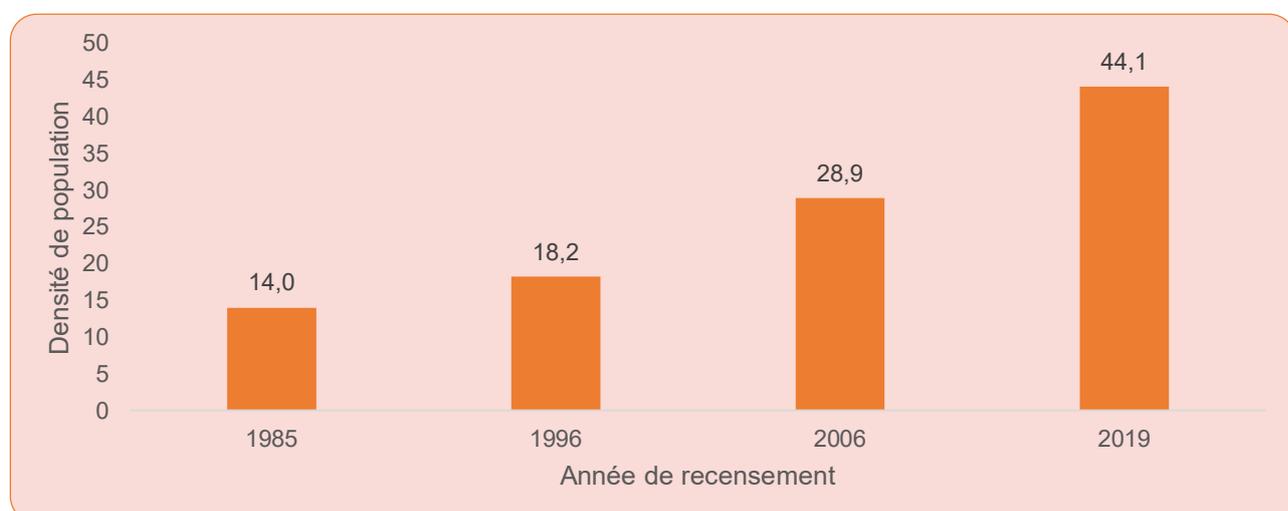
Les rapports de masculinité indiquent une supériorité numérique des femmes dans toutes les communes. En effet, les rapports calculés sont tous inférieurs à 100 (tableau 2.3).

Tableau 2.3: Répartition (%) des effectifs de la population et rapport de masculinité selon la commune

Commune	Effectif	Poids de chaque commune (%)	Rapport de masculinité
Banfora	160 302	19,7	93,0
Bérégadougou	15164	1,9	93,0
Mangodara	67 598	8,3	99,0
Moussodougou	17 288	2,1	88,6
Niangoloko	76 855	9,5	96,6
Ouo	45 170	5,6	94,1
Sidéradougou	137 743	17,0	94,5
Soubakaniédougou	37 500	4,6	95,3
Tiéfora	75 423	9,3	89,8
Dakoro	18 003	2,2	90,4
Douna	14 195	1,7	88,5
Kankalaba	12 592	1,5	89,3
Loumana	33 787	4,2	89,5
Niankorodougou	51 601	6,4	93,2
Ouéléni	17 993	2,2	90,5
Sindou	25 748	3,2	87,1
Wolokonto	5 504	0,7	83,8
Cascades	812 466	100,0	93,2

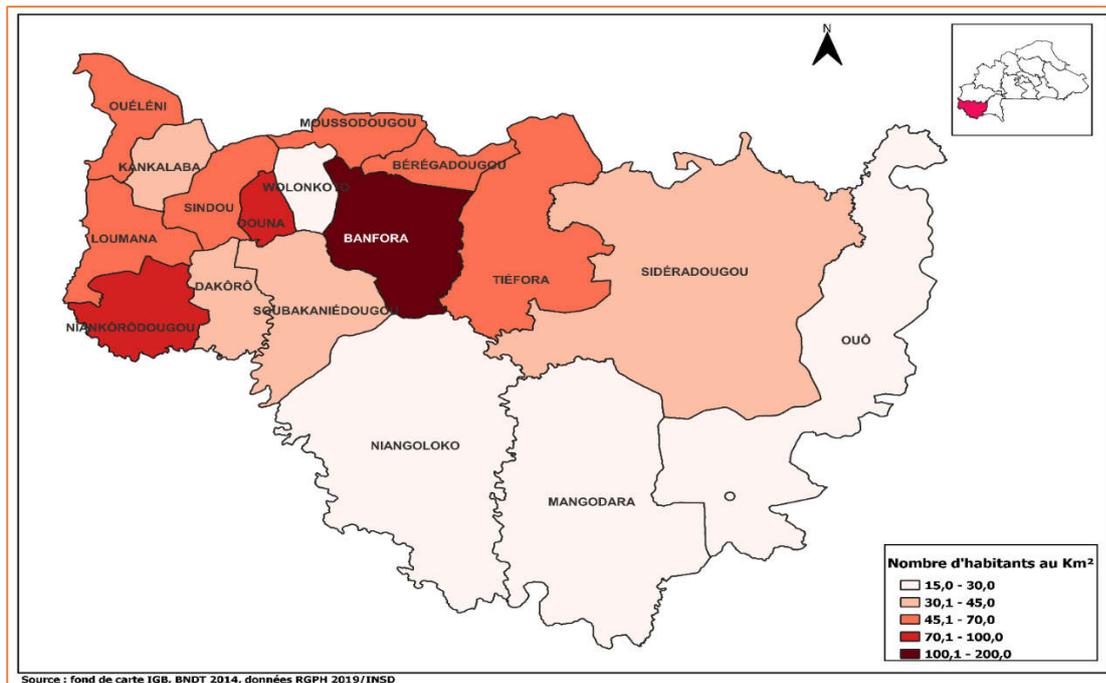
Depuis 1985, la densité de la population est en constante hausse dans la région. Elle est passée de 14 habitants au kilomètre carré (hbts/km²) en 1985 à 28,9 hbts/km² en 2006 puis à 44,1 hbts/km² en 2019 (graphique 2.2).

Graphique 2.2: Evolution de la densité (hbts/km²) de la population de 1985 à 2019



Au sein des communes de la région des Cascades, la plupart des densités sont inférieures à 50 hbts/km². Les fortes concentrations de populations se rencontrent principalement dans les chefs-lieux de province. Ainsi, Sindou a 105,5 hbts/km² et Banfora enregistre 171,6 hbts/km². Les communes de Douna et de Loumana dans la Léraba ont des densités autour de 80 habitants au kilomètre carré. Dans la Comoé, Tiéfora avec 70,3 habitants au kilomètre carré, est la seconde commune à forte densité après Banfora. La commune de Ouo enregistre la plus faible densité de la région avec 15,8 hbts/km² (carte n°3).

Carte n° 3 : Carte de densité des populations (hbts/km²) des communes de la région des Cascades



2.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE

La structure par sexe et par âge de la population de la région des Cascades présente des effectifs élevés aux jeunes âges à l'image de celle du pays. Plus l'âge de la population augmente, plus l'effectif diminue. L'analyse selon le milieu de résidence présente les mêmes tendances observées au niveau de la région.

L'âge moyen de la population de la région des Cascades est de 20,9 ans et est légèrement plus élevé chez les femmes (21,1 ans) que chez les hommes (20,7 ans). En outre, la population urbaine est en moyenne plus âgée (22,9 ans) que celle en milieu rural (20,4 ans).

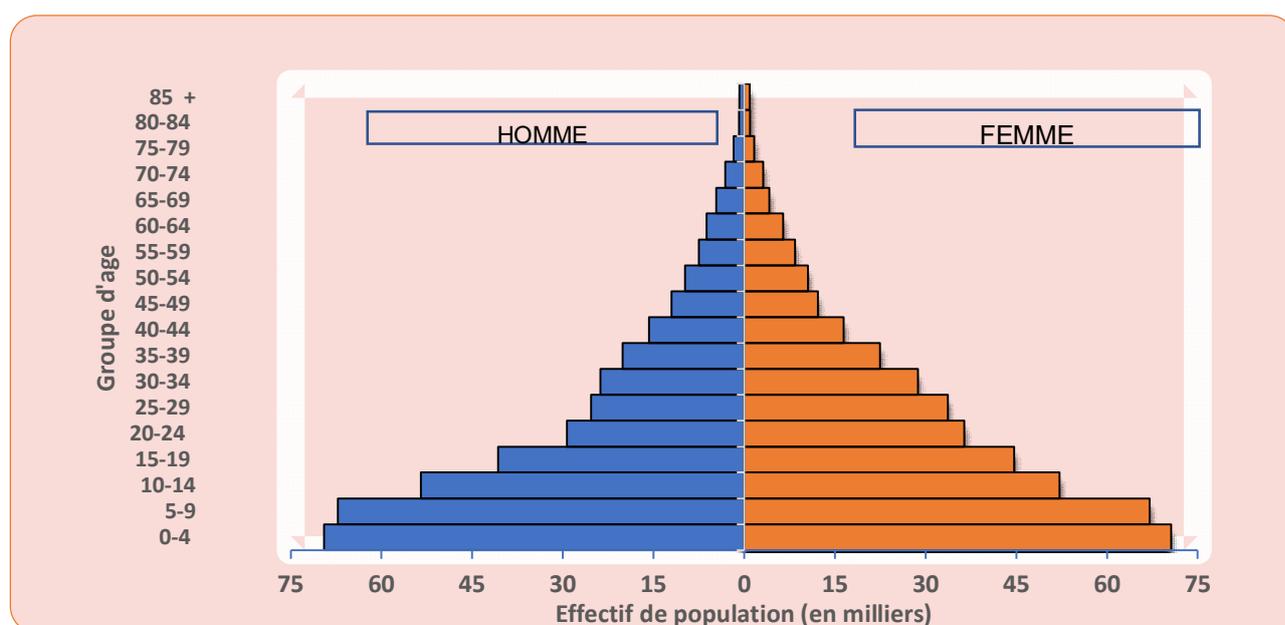
Quant à l'âge médian, il est de 15,5 ans dans la région des Cascades et est légèrement plus élevé chez les femmes (16,4 ans) que chez les hommes (14,6 ans). L'âge médian aussi est plus élevé chez les femmes que chez les hommes en milieu rural tandis qu'en milieu urbain, il est pratiquement le même chez les deux groupes (tableau 2.4).

Tableau 2.4: Effectif de la population par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âge	Rural			Urbain			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
0-4	59 191	60 009	119 200	10 273	10 582	20 855	69 464	70 591	140 055
5-9	57 121	56 428	113 549	10 090	10 607	20 697	67 211	67 035	134 246
10-14	44 222	41 778	86 000	9 247	10 366	19 613	53 469	52 144	105 613
15-19	32 067	34 411	66 478	8 602	10 235	18 837	40 669	44 646	85 315
20-24	22 286	27 947	50 233	7 042	8 438	15 480	29 328	36 385	65 713
25-29	19 254	26 546	45 800	6 085	7 131	13 216	25 339	33 677	59 016
30-34	17 677	22 476	40 153	6 124	6 232	12 356	23 801	28 708	52 509
35-39	14 964	17 967	32 931	5 131	4 520	9 651	20 095	22 487	42 582
40-44	11 897	13 164	25 061	3 859	3 272	7 131	15 756	16 436	32 192
45-49	9 025	9 737	18 762	2 996	2 459	5 455	12 021	12 196	24 217
50-54	7 693	8 447	16 140	2 077	2 096	4 173	9 770	10 543	20 313
55-59	5 926	6 606	12 532	1 586	1 795	3 381	7 512	8 401	15 913
60-64	4 908	5 058	9 966	1 295	1 346	2 641	6 203	6 404	12 607
65-69	3 678	3 247	6 925	982	923	1 905	4 660	4 170	8 830
70-74	2 534	2 540	5 074	608	605	1 213	3 142	3 145	6 287
75-79	1 504	1 338	2 842	298	322	620	1 802	1 660	3 462
80-84	738	804	1 542	115	194	309	853	998	1 851
85-89	309	350	659	64	79	143	373	429	802
90-94	144	170	314	12	33	45	156	203	359
95 ou +	253	255	508	29	47	76	282	302	584
Total	315 391	339 278	654 669	76 515	81 282	157 797	391 906	420 560	812 466
Age moyen	20,0	20,8	20,4	23,2	22,6	22,9	20,7	21,1	20,9
Age médian	13,6	15,7	14,6	19,0	18,5	18,7	14,6	16,4	15,5

La pyramide des âges des effectifs de la population de la région des Cascades ressemble à celle du pays, modèle des pays en développement avec une base large (niveau élevé de fécondité) et un sommet effilé (niveau élevé de mortalité). Elle met en évidence la jeunesse de la population de la région. Les allures des escaliers sont assez régulières (sauf à 10-14 ans) chez les femmes. Quelques creux sont observés chez les hommes à partir de 10-14 ans jusqu'à 20-24 ans. Ces creux observés de part et d'autre peuvent traduire l'effet de l'exode rural au sein de ces groupes d'âge.

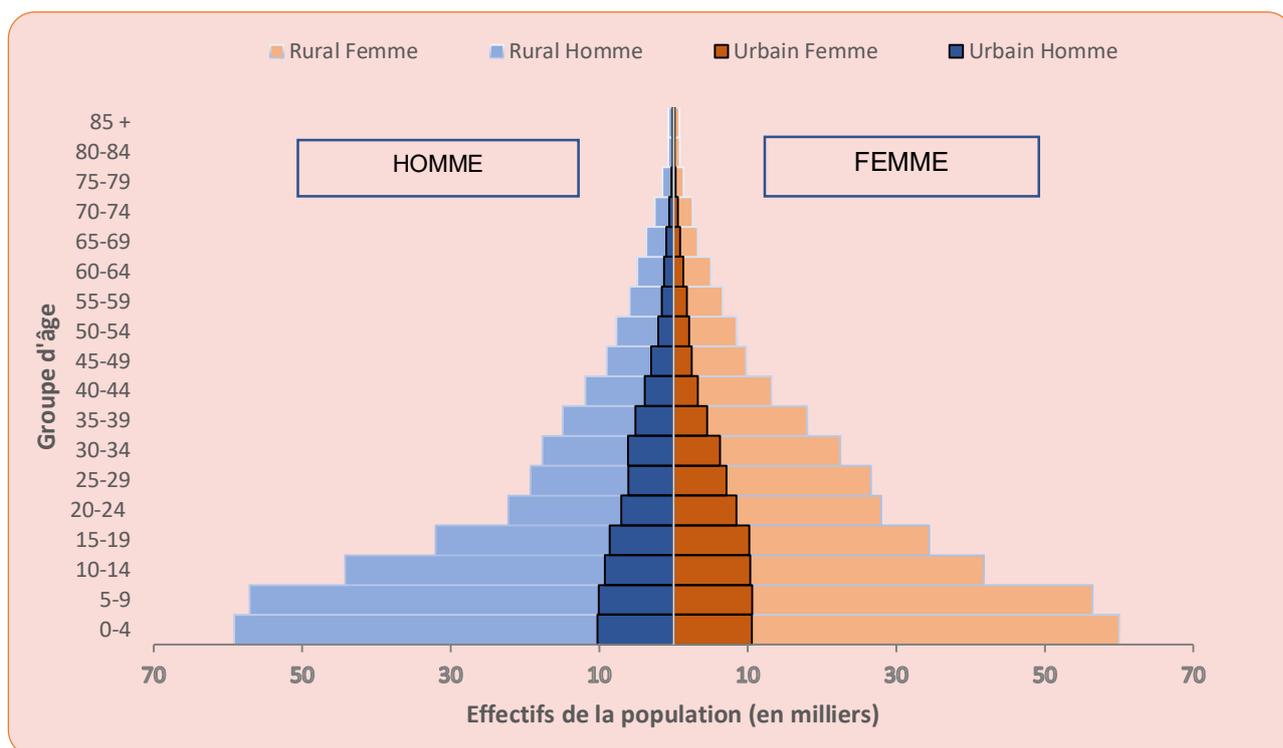
Graphique 2.3: Pyramide des âges des effectifs de la population des Cascades par groupe d'âge



La structure par âge des populations rurale et urbaine de la région des Cascades est présentée par le graphique 2.4. La pyramide du milieu rural indique une population plus nombreuse avec ses barres longues. Sa base élargie traduit aussi une forte jeunesse de cette population.

La population urbaine est moins importante (avec ses barres plus courtes) que celle rurale. Elle présente des effectifs de population assez identiques des groupes d'âges 0-4 ans à 15-19 ans et particulièrement chez les femmes.

Graphique 2.4: Pyramide des âges de la population urbaine et rurale



Conclusion

Ce chapitre sur l'état et la structure de la population de la région des Cascades a permis de mettre en évidence le volume de celle-ci, qui est en hausse constante au fil du temps selon les recensements. Cette population est très jeune dans sa majorité à l'image de celle du pays avec un âge moyen de 20,9 ans. Les densités de population sont inférieures à 50 hbts/km² dans la majorité des communes de la région. La densité maximale est de 171,6 hbts/km² à Banfora, chef-lieu de la région. La population de la région des Cascades est à majorité féminine au regard des rapports de masculinité inférieurs à 100 dans la région (93,2 hommes pour 100 femmes) et dans toutes les communes.

CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION

Introduction

Les caractéristiques socioculturelles, en plus de permettre une bonne identification des individus et des groupes sociaux, constituent des facteurs déterminants des comportements socioéconomiques et démographiques des populations. Leur prise en compte dans les politiques de développement est une nécessité.

Cette section a pour objectif de présenter la composition de la population de la région des Cascades selon quelques caractéristiques socioculturelles que sont la religion, la langue parlée et la nationalité.

Collecte des données

Les questions posées lors du 5^e RGPH pour appréhender les caractéristiques socioculturelles de la population sont les suivantes : Quelle est la religion de (NOM) ? Quelle est la nationalité de (NOM) ? Quelle est la principale langue couramment parlée par (NOM) ?

Définition des concepts

Pour une meilleure compréhension, il est nécessaire de définir certains concepts se rapportant aux caractéristiques socioculturelles.

Religion

La religion est l'ensemble des croyances et des dogmes définissant le rapport de l'homme avec le sacré. C'est l'ensemble des pratiques et des rites propres à chacune de ces croyances. Dans le cadre de cette analyse, on regroupe la population résidente selon les religions suivantes : le catholicisme, le protestantisme, l'islam, l'animisme (ou religion traditionnelle) et les sans religions. Au cours du 5^e RGPH, pour les enfants de moins de six ans, il leur a été affecté la religion de leur mère ou celle de la personne ayant en charge l'enfant si la mère n'est pas dans le ménage.

Langue parlée

Il s'agit de la principale langue parlée par un individu qui peut être une langue locale ou étrangère. Cette information a été collectée pour les personnes résidentes âgées de 3 ans et plus.

Nationalité

La nationalité est l'appartenance juridique d'une personne à la population d'un Etat. C'est aussi un groupement d'individus de même origine ou partageant une histoire et des traditions communes. Dans le présent recensement, la nationalité désigne le pays d'appartenance de la personne recensée. L'analyse distingue la nationalité burkinabè des autres nationalités.

3.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA RELIGION

Le comportement d'un individu, voire de la population en général est souvent dicté par son appartenance sociale, notamment la religion. Il est donc important de connaître la répartition de la population résidente selon la religion.

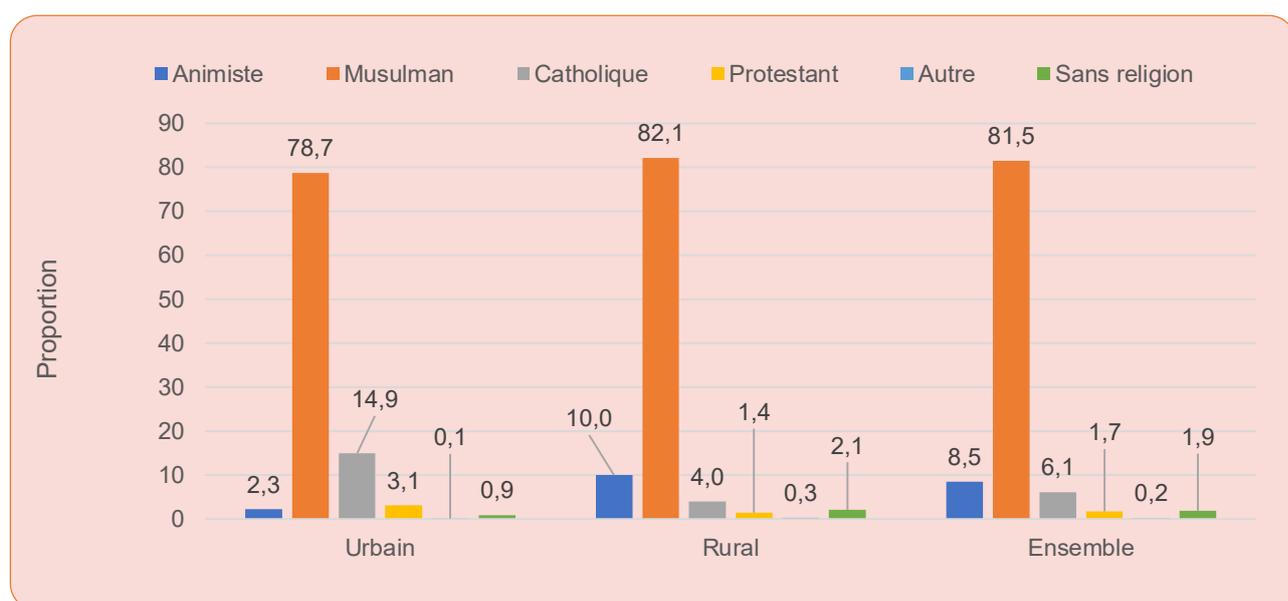
Dans la région des Cascades, les musulmans sont majoritairement représentés avec 81,5% de la population contre 8,5 % et 6,1% respectivement pour les animistes et les catholiques. Les protestants, les sans religion et les autres religions présentent les proportions les plus faibles. Ce constat est identique au niveau des hommes et des femmes où on enregistre 81,6 % d'hommes et 81,3% de femmes musulmans contre 8,4% d'hommes et 8,7% de femmes animistes et 6,1% d'hommes et 6,2% de femmes catholiques (tableau 3.1).

Tableau 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le sexe

Religion	Masculin	Féminin	Ensemble
Animiste	8,4	8,7	8,5
Musulman	81,6	81,3	81,5
Catholique	6,1	6,2	6,1
Protestant	1,7	1,7	1,7
Autre	0,2	0,2	0,2
Sans religion	1,9	1,8	1,9
Total	100,0	100,0	100,0

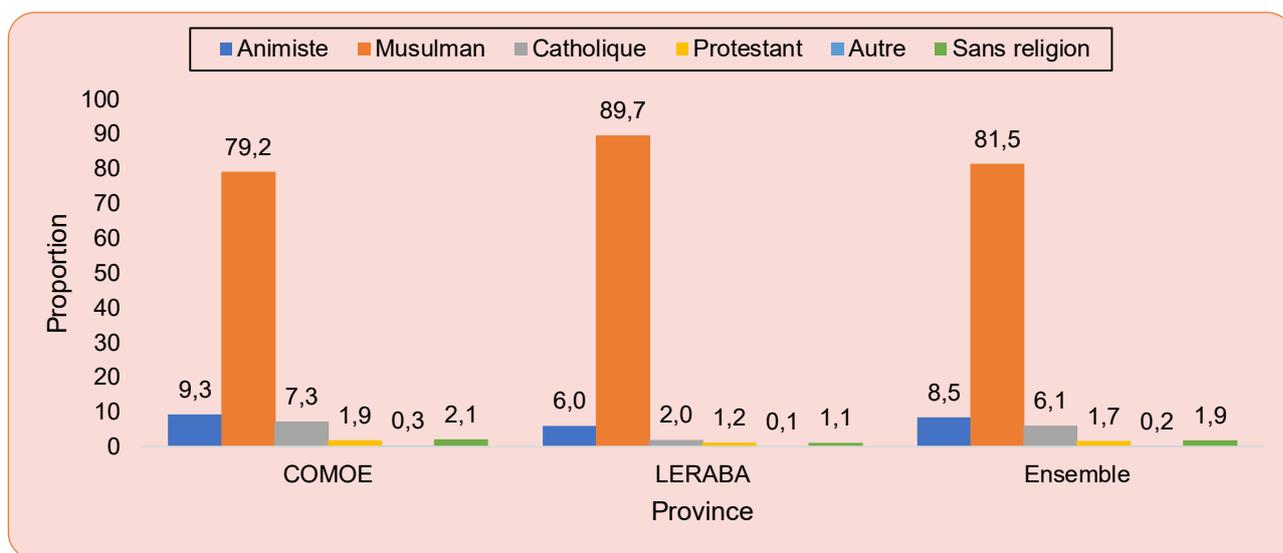
Une analyse suivant le milieu de résidence indique que la religion musulmane reste la plus dominante et ce quel que soit le milieu de résidence. Ainsi, les musulmans représentent 82,1% en milieu rural contre 78,7% en milieu urbain. Comme l'islam, l'animisme est plus adopté en milieu rural (10,0%) contre 2,3% en milieu urbain. À l'opposé, les catholiques sont plus représentés en milieu urbain (14,9%) qu'en milieu rural (4,0%) (graphique 3.1).

Graphique 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le milieu de résidence



La communauté musulmane est plus représentée dans la Léraba que dans la Comoé. En effet, plus de 89% de la population de la Léraba sont des musulmans tandis que dans la Comoé, on a 79,2%. Par contre, pour l’animisme, le catholicisme et le protestantisme la situation inverse est constatée. Ainsi, la province de la Comoé regorge plus d’animistes (9,3%), de catholiques (7,3%), et de protestants (1,9%) que la province de la Léraba où ces religions représentent respectivement 6,0%, 2,0% et 1,2% (graphique 3.2).

Graphique 3.2: Répartition (%) de la population des communautés religieuses par province



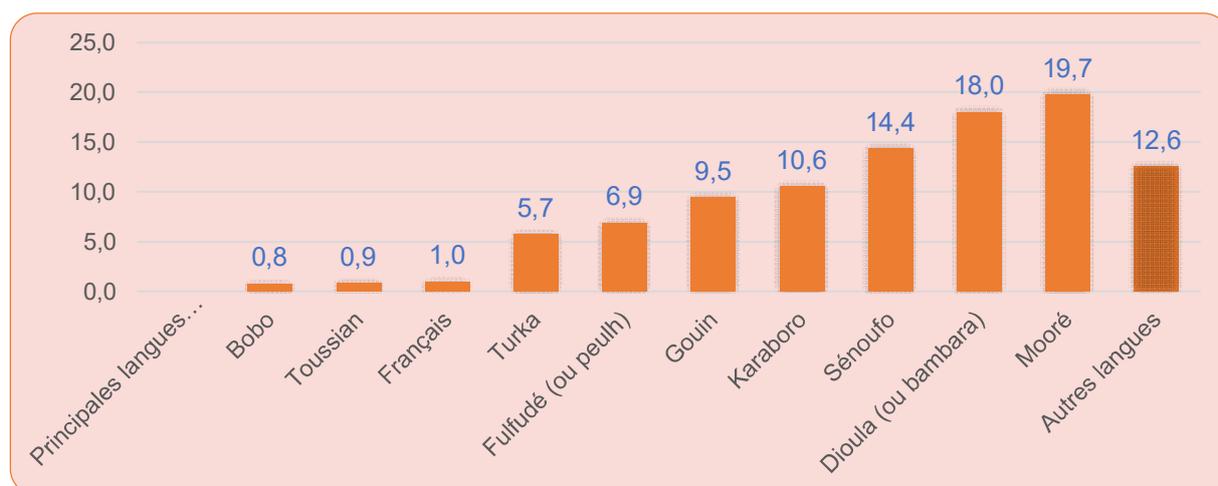
3.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LES LANGUES PARLEES

La langue parlée, en tant que moyen de communication et d'échanges, est un élément de rapprochement entre individus, groupes de personnes, communautés, nations, etc. Elle constitue également un moyen de domination ou d'affirmation de son identité, notamment culturelle.

La langue est aussi le moyen par lequel on réalise les activités d'information, d'éducation et de communication pour le changement de comportement (IEC/CCC). Il est donc important de connaître non seulement l'importance numérique des principales langues parlées, mais aussi la distribution de ces dernières selon diverses variables (milieu de résidence, région de résidence, etc.). Les principales langues parlées d'une région sont souvent utilisées dans les programmes de développement pour sensibiliser les populations bénéficiaires.

Dans la région des Cascades, le mooré (19,7%) est la langue la plus parlée. Elle est suivie du dioula (18,0%), du sénoufo (14,4%), du karaboro (10,6%), du gouin (9,5%), du fulfuldé (6,9%), du turka (5,7%), du toussian (0,9%) et du bobo (0,8%) (graphique 3.3).

Graphique 3.3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées



Une analyse suivant le milieu de résidence montre une disparité des principales langues parlées. En effet, le dioula (48,8%), le mooré (16,9%), le gouin (12,3%) sont les langues les plus couramment parlées en milieu urbain. Par contre, en milieu rural, le mooré (20,4%), le sénoufo (17,5%) et le karaboro (12,5%) sont les langues majoritairement parlées. L'analyse selon le sexe ne présente pas de différences importantes dans la langue parlée (tableau 3.2).

Tableau 3.2: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principale langue parlée selon le milieu de résidence

Principales langues parlées	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Toussian	1,1	1,2	1,1	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9
Gouin	12,4	12,2	12,3	8,8	8,8	8,8	9,5	9,4	9,5
Turka	2,4	2,3	2,4	6,2	6,8	6,5	5,4	6,0	5,7
Karaboro	2,7	2,4	2,6	11,9	13,0	12,5	10,1	11,0	10,6
Mooré	17,1	16,8	16,9	21,0	19,9	20,4	20,3	19,3	19,7
Fulfudé (ou peulh)	3,4	3,3	3,4	8,0	7,5	7,8	7,1	6,7	6,9
Dioula (ou bambara)	47,4	50,1	48,8	10,8	10,3	10,6	18,0	18,0	18,0
Bobo	0,7	0,6	0,6	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Sénoufo	1,5	1,4	1,4	17,1	17,9	17,5	14,1	14,7	14,4
Français	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres langues	11,1	9,8	10,4	14,4	14,2	14,3	13,8	13,4	13,6
Total	100,0								

M=Masculin ; F=Féminin

En considérant la province, les langues les plus parlées dans la Comoé sont le mooré, le dioula, le karaboro et le gouin avec respectivement 25,0%, 19,2%, 13,6% et 12,1% de la population. Dans la Léraba, le sénoufo (61,0%) est la langue la plus parlée suivie par le dioula (13,9%) et le turka (9,7%) (tableau 3.3).

Tableau 3.3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées par sexe et la province

Principales langues parlées	Comoé			Léraba			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Toussian	1,1	1,1	1,1	0,1	0,1	0,1	0,9	0,9	0,9
Gouin	12,1	12,1	12,1	0,2	0,2	0,2	9,5	9,4	9,5
Turka	4,4	4,8	4,6	9,1	10,1	9,7	5,4	6,0	5,7
Karaboro	12,9	14,1	13,6	0,1	0,1	0,1	10,1	11,0	10,6
Mooré	25,5	24,6	25,0	1,5	1,0	1,3	20,3	19,3	19,7
Fulfudé (ou peulh)	7,9	7,4	7,6	4,5	4,2	4,3	7,1	6,7	6,9
Dioula (ou bambara)	19,0	19,3	19,2	14,2	13,6	13,9	18,0	18,0	18,0
Bobo	1,0	0,9	1,0	0,1	0,1	0,1	0,8	0,8	0,8
Sénoufo	1,1	1,1	1,1	60,5	61,4	61,0	14,1	14,7	14,4
Français	1,3	0,9	1,1	1,1	0,5	0,8	1,2	0,8	1,0
Autres langues	13,6	13,7	13,7	8,6	8,8	8,7	12,5	12,6	12,6
Total	100,0								

M=Masculin ; F=Féminin

On constate d'une manière générale que parmi les principales langues parlées dans la région des Cascades, le mooré est la langue dominante. Cette tendance est observée chez les 3-14 ans et les 15-35 ans avec respectivement 20,1% et 20,5% de la population de la tranche d'âge. Chez les 36 à 59 ans le mooré (18,4%) et le dioula (18,4%) sont parlés au même titre. En outre, pour les 60 ans ou plus, le dioula (16,2%) est la langue dominante suivie du mooré (15,4%) et du sénoufo (14,8%) (tableau 3.4).

Tableau 3.4: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principales langues parlées selon le groupe d'âges

Principales langues parlées	3-14	15-35	36-59	60 ou +	Ensemble
Toussian	0,8	0,8	1,0	1,1	0,9
Gouin	9,3	9,0	10,3	10,7	9,5
Turka	5,3	5,2	6,4	10,6	5,7
Karaboro	11,7	9,3	10,3	11,5	10,6
Mooré	20,1	20,5	18,4	15,4	19,7
Fulfudé (ou peulh)	6,8	7,2	6,9	5,7	6,9
Dioula (ou bambara)	16,6	19,6	18,4	16,2	18,0
Bobo	0,7	0,9	0,9	0,6	0,8
Sénoufo	15,4	13,7	13,4	14,8	14,4
Français	0,6	1,4	1,3	0,6	1,0
Autres langues	12,6	12,4	12,7	12,7	12,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

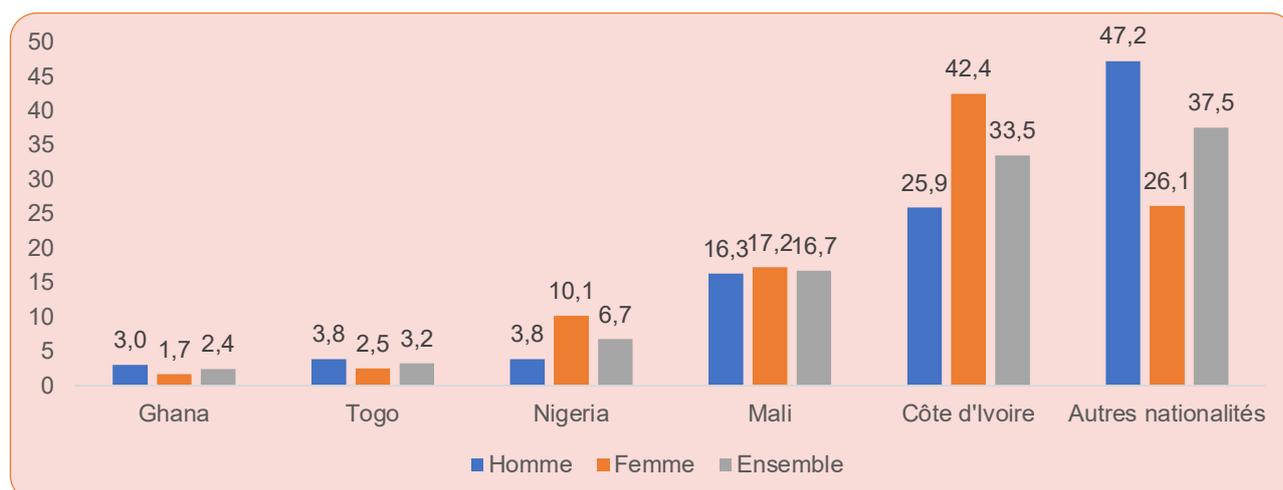
3.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA NATIONALITE

Le Burkina Faso à l'instar d'autres pays accueille pour diverses raisons, des personnes de nationalités étrangères. Le recensement constitue une des meilleures sources d'information sur la population étrangère.

Dans la région des Cascades, les étrangers représentent 0,1% de la population. Les étrangers de sexe masculin représentent 0,2% de la population masculine. Quant aux étrangers de sexe féminin ils représentent 0,1% de la population féminine

Les étrangers proviennent majoritairement de la Côte d'Ivoire (33,5%) suivi du Mali (16,7%) et du Nigeria (6,7%). A eux seuls, les ressortissants de ces trois pays représentent 56,9% de la population étrangère. Les autres nationalités, regroupement de plus d'une vingtaine de nationalités représentent 43,1%. Les mêmes tendances sont observées dans la population étrangère de sexe masculin et féminin (graphique 3.4).

Graphique 3.4: Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon le sexe



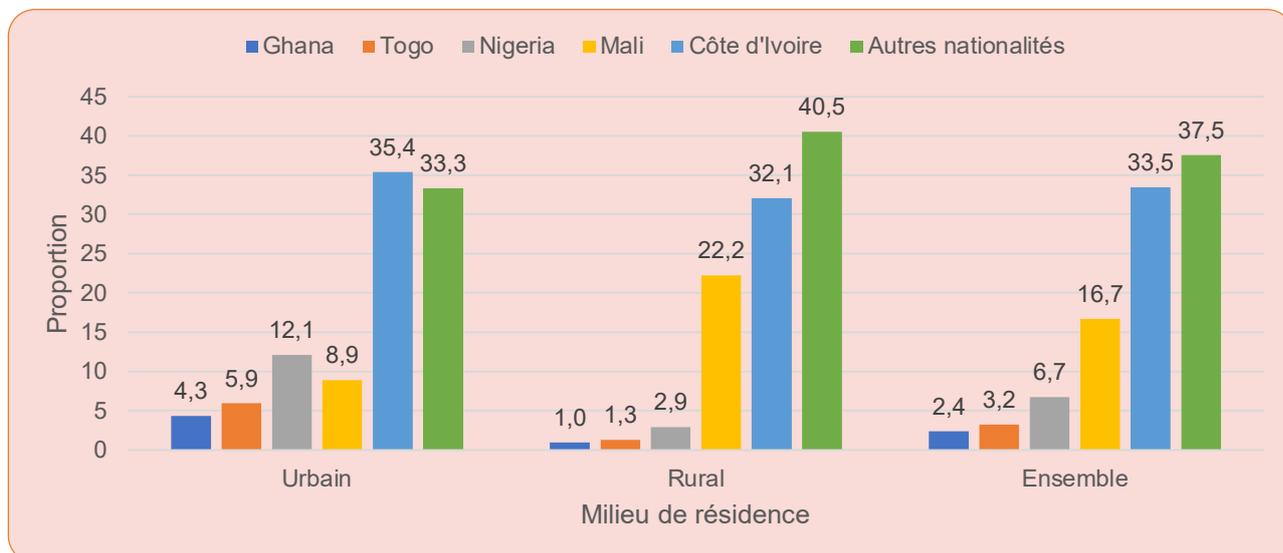
Les Burkinabè (81,0%), les Maliens (77,8%) et les Ivoiriens (56,1%) résident plus en zone rurale alors que les Ghanéens (76,0%), les Togolais (76,5%) et les Nigériens (74,6%) sont plus représentés en zone urbaine (tableau 3.5).

Tableau 3.5: Répartition (%) de la population par nationalité selon le milieu de résidence

Nationalité	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Burkina Faso	19,0	81,0	100,0
Ghana	76,0	24,0	100,0
Togo	76,5	23,5	100,0
Nigeria	74,6	25,4	100,0
Mali	22,2	77,8	100,0
Côte d'Ivoire	43,9	56,1	100,0
Autres nationalités	36,9	63,1	100,0
Total	19,0	81,0	100,0

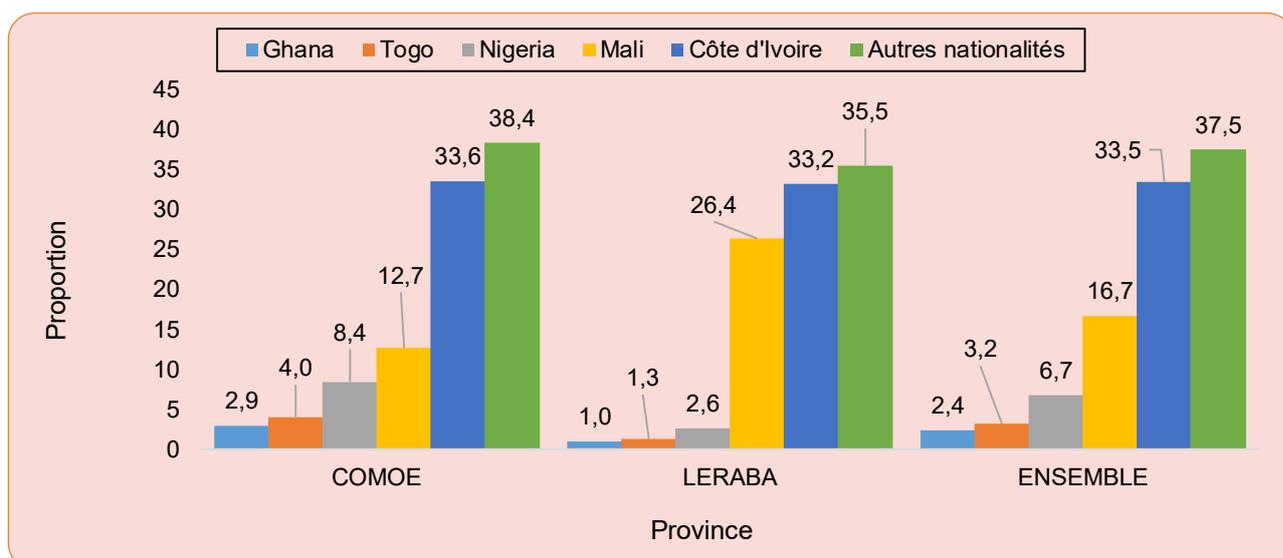
En considérant les nationalités étrangères résidant dans la région des Cascades, on constate que plus de 35,4% des citadins sont des Ivoiriens, suivis par les Nigériens (12,1%) et les Maliens (8,9%). Cependant, en milieu rural, après les Ivoiriens (32,1%) ce sont les Maliens qui suivent avec 22,2% et les Nigériens (2,9%) (graphique 3.5).

Graphique 3.5: Répartition (%) de la population par nationalité étrangère selon le milieu de résidence



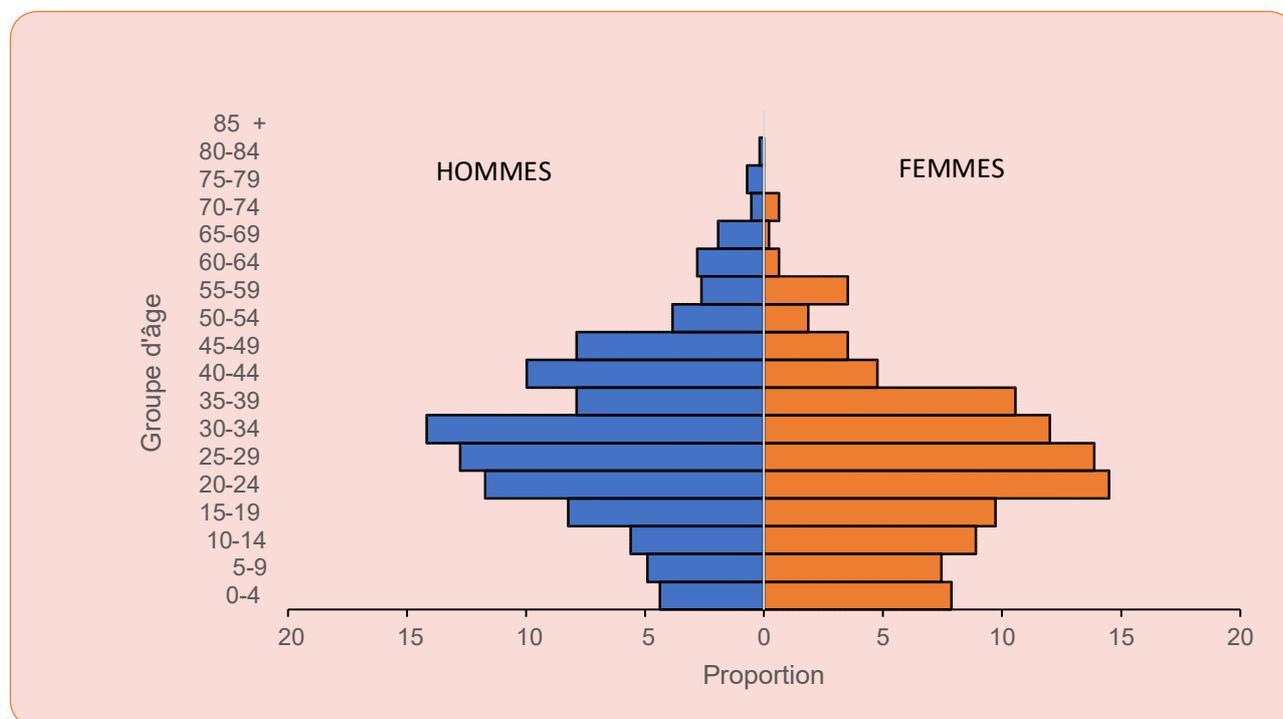
Parmi les principales nationalités étrangères présentes dans la province de la Comoé, les Ivoiriens (33,6%) sont beaucoup plus représentés que les autres, suivis des Maliens (12,7%) et des Nigériens (8,4%). Cet ordre est également respecté dans la Léraba avec 33,2% d'Ivoiriens, 26,4% des Maliens et 2,6% de Nigériens (graphique 3.6).

Graphique 3.6: Répartition (%) de la population étrangère par province selon la nationalité



La pyramide des âges des résidents étrangers présente une allure irrégulière différente de celle des Burkinabè. Cette irrégularité se traduit par des creux (0-19 ans), synonyme d'une faible proportion d'individus et des saillies (20-34 ans) traduisant une proportion élevée d'individus. La population étrangère est beaucoup plus adulte (graphique 3.7).

Graphique 3.7: Pyramide des âges des résidents étrangers



Conclusion

L'analyse des données sur les caractéristiques socioculturelles montre que dans la région des Cascades, 81,5% de la population est musulmane, 8,5% est animiste et 6,1% est catholique. Les principales langues couramment parlées sont le mooré (19,7%), le dioula (18,0%) et le sénoufo (14,4%). Les Burkinabè représentent 99,9% de la population totale. Parmi la population étrangère, les Ivoiriens sont les plus nombreux (33,5%) suivis des Maliens (16,7%), des Nigériens (6,7%), des Togolais (3,2%) et des Ghanéens (2,4%).

CHAPITRE 4 : NIVEAU D'INSTRUCTION, ALPHABÉTISATION ET SCOLARISATION

Introduction

L'éducation constitue un des leviers majeurs sur lequel les pays d'Afrique Subsaharienne peuvent agir pour tirer profit d'un point de vue économique, de la part importante de sa jeunesse (Guenguant, 2011). Elle est également reconnue comme un droit fondamental que les Etats devront garantir à leurs citoyens. Il est donc important d'analyser la situation de l'éducation afin d'informer et d'éclairer les décideurs, les administrateurs, les gestionnaires, les planificateurs et l'ensemble de la communauté éducative.

Collecte des données

Le 5^e RGPH, réalisé en 2019, a permis de collecter des informations sur l'éducation à savoir l'alphabétisation, la scolarisation et le niveau d'instruction de la population. Ces informations ont été recueillies pour les personnes âgées de 3 ans ou plus.

La question sur l'alphabétisation était posée en ces termes :

« Est-ce que (NOM) sait lire et écrire couramment dans une langue quelconque ? ».

L'information sur la scolarisation a été recueillie à travers trois questions principalement :

- « (NOM) a-t-il déjà fréquenté ou fréquente-t-il actuellement l'école formelle ? ».
- « En quelle classe est (NOM) actuellement ? » ;
- « Quel est le diplôme le plus élevé obtenu par (NOM) ? ».

Concernant le niveau d'instruction, il a été appréhendé à travers la question suivante : « quelle est la dernière classe achevée avec succès ? ».

Définition des concepts

Alphabétisation

Selon l'UNESCO, une personne est dite alphabétisée si « elle sait lire, écrire et comprendre un texte simple relatif à des faits de sa vie quotidienne ».

La définition adoptée dans le cadre du 5^e RGPH ne prend en compte que les critères de « savoir lire » et de « savoir écrire ». Ainsi, la définition de l'alphabétisé adoptée dans le cadre du présent recensement est moins restrictive et donc conduit à une estimation d'un niveau d'alphabétisation plus élevé que sur la base de la définition de l'UNESCO. Toutefois, il convient de souligner qu'il s'agit de la même définition adoptée au cours des recensements précédents, ce qui permet d'assurer une comparabilité dans le temps et l'ampleur de l'alphabétisation.

Dans le présent rapport, le niveau d'alphabétisation de la population est analysé à partir du taux d'alphabétisation en mettant l'accent sur la population de 15 ans ou plus.

Scolarisation

Le terme scolarisation décrit, dans cette analyse, le « processus qui consiste à doter des enfants et des jeunes de connaissances et dans le cadre du système d'enseignement formel » (Kobiané, 2006, p.62). C'est une acception large de la scolarisation qui prend en compte plusieurs

dimensions : i) l'accès à l'éducation qui différencie les personnes qui ont déjà été dans le système éducatif (qu'ils y soient toujours ou qu'ils n'y soient plus à un moment donné) de celles qui n'ont jamais été à l'école ; ii) la fréquentation scolaire qui est le fait d'être ou non dans une structure d'enseignement formel au moment du recensement ; iii) le parcours scolaire qui permet d'apprécier la progression au sein du système éducatif (achèvement des différents cycles, redoublements, réussite aux examens, abandons, etc.

Population scolaire

Elle désigne l'ensemble des personnes qui fréquentent une structure d'enseignement scolaire formelle. Ce sont les élèves et étudiants.

Population scolarisable ou en âge d'être scolarisée

Elle correspond aux populations des groupes d'âge officiels de fréquentation à un cycle d'enseignement. Elle est utilisée comme dénominateur pour le calcul des taux de scolarisation.

La lettre de politique éducative de 2009 portant organisation du système éducatif burkinabè, fixe les groupes d'âges officiels de fréquentation par cycle d'enseignement. Ce sont :

- 3- 5 ans pour le préscolaire
- 6-11 ans pour l'enseignement primaire,
- 12-15 ans pour l'enseignement post-primaire
- 16- 18 ans pour l'enseignement secondaire
- 19- 24 ans pour l'enseignement supérieur.

Instruction

Elle est la capacité pour un individu de savoir lire, écrire et expliquer. A la différence de l'alphabétisation, l'instruction renvoie au système formel et est échelonnée en degrés ou cycles.

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) d'un cycle d'enseignement donné est le rapport du nombre d'enfants scolarisés dans ce cycle quel que soit leur âge et de l'effectif de la population d'âge officiel de fréquentation à ce cycle. Il peut donc de ce fait être supérieur à 100.

Le Taux Net de Scolarisation (TNS) est le rapport de l'effectif de la population d'âge officiel d'un cycle d'enseignement donné, scolarisée à ce cycle et de l'effectif total de la population du même âge.

Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

C'est le rapport entre le nombre total des étudiants et la population totale multipliée par 100 000. Cet indicateur mesure l'importance de l'accès à l'enseignement supérieur.

Taux d'alphabétisation

Il est le pourcentage de la population de 15 ans et plus qui sait lire et écrire dans une langue donnée, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne. Il est calculé également pour des groupes d'âge spécifiques.

Taux d'instruction

C'est le rapport entre le nombre total des personnes instruites (niveau primaire ou plus) de 6 ans ou plus et le nombre total des personnes âgées de 6 ans ou plus.

4.1. ALPHABÉTISATION

Le taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans ou plus s'élève à 24,9% dans la région des Cascades. Ce taux est plus élevé dans la province de la Comoé (25,6%) que dans la province de la Léraba (22,5%). Aussi bien pour l'ensemble de la région que pour chaque province qui la compose, le taux d'alphabétisation est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. De plus, l'analyse du taux d'alphabétisation suivant le sexe met en évidence des inégalités importantes en faveur des hommes. En effet, quelle que soit la province ou le milieu de résidence, le taux d'alphabétisation est nettement plus élevé chez les hommes que chez les femmes (tableau 4.1).

Tableau 4.1: Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence et le sexe

Province	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Comoé	58,5	45,6	51,8	21,1	11,8	16,1	31,4	20,5	25,6
Léraba	69,7	47,0	58,0	27,9	15,0	20,8	29,9	16,3	22,5
Cascades	59,0	45,6	52,1	22,8	12,7	17,3	31,1	19,6	24,9

Bérégadougou (51,4%), Banfora (47,1%) et Douna (37,8%) sont les communes qui enregistrent les taux d'alphabétisation les plus élevés. A l'inverse, les communes de Ouou (9,7%) et de Sidéradougou (12,4%) sont les communes qui présentent les taux les plus faibles. Il convient de noter que, quelle que soit la commune, le taux d'alphabétisation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (tableau 4.2).

Tableau 4.2: Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Banfora	54,4	40,5	47,1
Bérégadougou	63,7	40,5	51,4
Mangodara	20,8	12,5	16,5
Moussodougou	25,1	12,9	18,2
Niangoloko	30,7	21,8	26,1
Oou	13,7	6,2	9,7
Sidéradougou	16,8	8,7	12,4
Soubakaniédougou	18,3	10,8	14,2
Tiéfora	20,5	10,4	14,9
Total Comoé	31,4	20,5	25,6
Dakoro	24,4	11,5	17,3
Douna	48,3	29,2	37,8
Kankalaba	31,9	16,7	23,6
Loumana	27,2	16,3	21,2
Niankorodougou	23,3	11,3	16,9
Ouélini	24,5	14,1	18,8
Sindou	40,8	22,2	30,5
Wolokonto	33,3	17,4	24,2
Total Léraba	29,9	16,3	22,5
Cascades	31,1	19,6	24,9

Dans la région, seulement 2,8% de la population de 15 ans ou plus sont alphabétisés dans une des langues nationales. Le taux d'alphabétisation des personnes de 15 ans ou plus en langues nationales est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. On note que 24,3% des personnes de 15 ans ou plus dans cette

région sont alphabétisées dans au moins une langue étrangère. Ce taux est de 30,4% chez les hommes contre 19,0% chez les femmes (tableau 4.3).

Tableau 4.3: Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon la langue alphabétisation

Province	Langues nationales			Langues étrangères			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Comoé	3,3	2,2	2,7	30,9	20,0	25,1	31,4	20,5	25,6
Léraba	4,5	2,1	3,1	28,5	15,5	21,4	29,9	16,3	22,5
Cascades	3,6	2,1	2,8	30,4	19,0	24,3	31,1	19,6	24,9

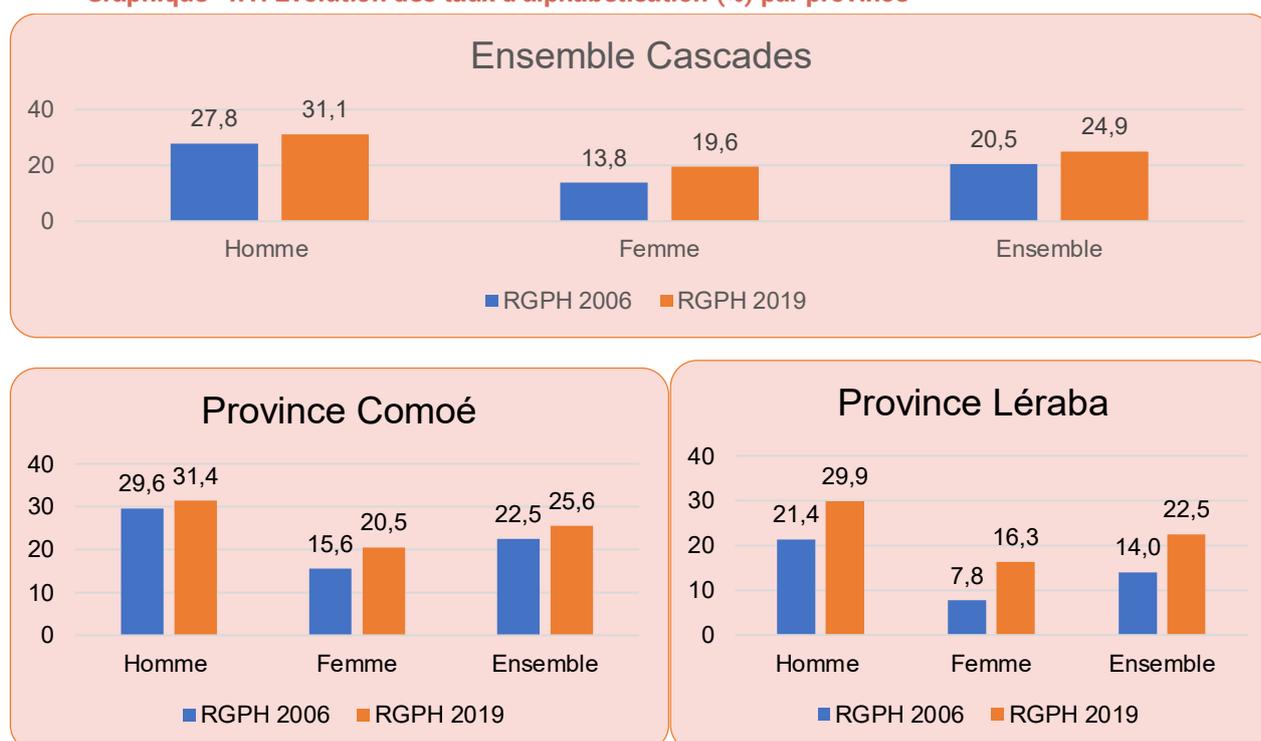
Suivant les groupes d'âge spécifiques, le taux d'alphabétisation s'élève à 41,3% chez les personnes âgées de 15 à 24 ans, 32,7% chez celles âgées de 15 à 35 ans, 25,9% chez celles de 15-64 ans et à 16,2% chez les individus âgés de 25 ans ou plus dans la région des Cascades. Le taux d'alphabétisation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes quel que soit le groupe d'âge considéré (tableau 4.4).

Tableau 4.4: Taux d'alphabétisation (%) par province selon le groupe d'âge spécifique

Province	Groupe d'âge											
	15-24			15-35			15-64			25 ans ou plus		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Comoé	46,5	37,4	41,6	38,6	27,3	33,1	32,5	21,4	26,6	23,6	11,4	17,2
Léraba	47,1	34,4	40,2	38,6	24,1	31,3	31,5	17,3	23,7	20,3	6,6	12,7
Total	46,6	36,7	41,3	38,6	26,6	32,7	32,3	20,5	25,9	22,9	10,4	16,2

Le taux d'alphabétisation a connu une augmentation entre 2006 et 2019 en passant de 20,5% en 2006 à 24,9% en 2019 dans la région. Cette augmentation a été plus importante dans la province de la Léraba que dans la Comoé. Elle a également été plus importante chez les femmes que chez les hommes, tant pour l'ensemble de la région que pour chacune des deux provinces (graphique 4.1).

Graphique 4.1: Evolution des taux d'alphabétisation (%) par province



4.2. INSTRUCTION

La répartition de la population résidente de 3 ans ou plus par niveau d'instruction laisse observer une prépondérance des personnes sans aucun niveau d'instruction. Pour l'ensemble de la région, 68,5% des personnes n'ont aucun niveau d'instruction et 18,9% ont le niveau primaire. Seulement 0,7% des habitants de la région âgés de 3 ans ou plus ont atteint le niveau supérieur.

L'analyse du niveau d'instruction suivant le milieu de résidence et le sexe met en évidence un désavantage du milieu rural par rapport au milieu urbain et des femmes par rapport aux hommes. En effet, le pourcentage des personnes sans niveau d'instruction est plus élevé en milieu rural (75,0%) qu'en milieu urbain (41,6%) et chez les femmes (71,9%) que chez les hommes (64,7%).

La proportion des personnes de 3 ans ou plus ayant le niveau primaire s'élève à 18,9% pour l'ensemble de la région et à 27,5% et 16,9% respectivement en milieu urbain et en milieu rural (tableau 4.5).

Tableau 4.5: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Aucun	37,2	45,7	41,6	71,5	78,2	75,0	64,7	71,9	68,5
Primaire	28,2	26,8	27,5	18,6	15,2	16,9	20,5	17,4	18,9
Post-primaire	18,7	18,8	18,7	7,2	5,6	6,4	9,5	8,1	8,8
Secondaire	12,3	7,5	9,8	2,2	0,9	1,5	4,1	2,2	3,1
Supérieur	3,6	1,2	2,4	0,5	0,1	0,3	1,1	0,3	0,7
Total	100,0								

Le niveau d'instruction des personnes de 6 ans ou plus présente les mêmes tendances et inégalités que celui des 3 ans ou plus. En effet, on note une prépondérance des personnes sans niveau d'instruction et un plus faible accès à l'instruction en milieu rural (71,6%) qu'en milieu urbain (36,6%) et chez les femmes (68,6%) que chez les hommes (60,1%) (tableau 4.6).

Tableau 4.6: Répartition (%) de la population résidente de 6 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Aucun	31,7	41,2	36,6	67,4	75,4	71,6	60,1	68,6	64,5
Primaire	30,3	28,6	29,4	21,2	17,1	19,1	23,1	19,4	21,1
Post-primaire	20,5	20,6	20,6	8,3	6,3	7,3	10,8	9,2	10,0
Secondaire	13,5	8,3	10,8	2,5	1,1	1,7	4,7	2,5	3,6
Supérieur	4,0	1,3	2,6	0,6	0,1	0,3	1,3	0,4	0,8
Total	100,0								

Parmi les personnes de 10 ans ou plus de la région des Cascades, 33,2% sont instruites, c'est-à-dire, ont au moins le niveau primaire. Ce taux d'instruction est de 26,6% chez les individus de 15 ans ou plus et de 16,9% chez ceux de 25 ans ou plus. Quel que soit le groupe d'âge considéré et la province, le taux d'instruction est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (tableau 4.7).

Tableau 4.7: Taux d'instruction de la population des groupes d'âges spécifiques par province selon le sexe

Province	10 ans ou plus			15 ans ou plus			25 ans ou plus		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Comoé	38,5	29,3	33,7	33,1	22,6	27,5	24,1	12,7	18,1
Léraba	37,4	26,0	31,3	30,4	17,8	23,5	19,1	7,1	12,5
Total	38,2	28,6	33,2	32,5	21,5	26,6	23,1	11,5	16,9

Chez les jeunes de 15-24 ans, le taux d'instruction est de 44,9%, avec un niveau plus élevé chez les hommes (50,5%) que chez les femmes (40,1%). Le taux d'instruction est de 34,7% et 27,8% respectivement chez les jeunes de 15-35 ans et chez les personnes de 15-64 ans. Les femmes sont plus défavorisées que les hommes en matière d'accès à l'instruction quelle que soit la province considérée (tableau 4.8).

Tableau 4.8: Taux d'instruction des personnes potentiellement actives par province selon le sexe

Province	15-24 ans			15-35 ans			15-64 ans		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Comoé	50,4	40,7	45,2	41,6	30,0	35,2	34,3	23,5	28,5
Léraba	50,6	37,7	43,7	40,7	26,4	32,8	32,0	18,9	24,9
Total	50,5	40,1	44,9	41,4	29,2	34,7	33,9	22,5	27,8

Les taux d'instruction les plus élevés s'observent dans les communes de Bérégadougou (66,3%), de Douna (51,1%) et de Banfora (47,1%) alors que les taux les plus faibles sont enregistrés dans les communes de Ouou (18,0%) et de Sidéradougou (21,9%). On constate que quelle que soit la commune, le taux d'instruction est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (tableau 4.9).

Tableau 4.9: Taux d'instruction de la population de 6 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Banfora	64,4	53,8	47,1
Bérégadougou	75,4	57,9	66,3
Mangodara	28,3	22,6	25,4
Moussodougou	41,4	32,1	36,4
Niangoloko	39,9	33,8	36,8
Oou	21,1	15,1	18,0
Sidéradougou	25,7	18,5	21,9
Soubakaniédougou	27,1	23,6	25,3
Tiéfora	31,3	21,5	26,1
Total Comoé	40,0	32,0	35,8
Dakoro	30,6	23,2	26,6
Douna	59,0	44,3	51,1
Kankalaba	42,4	32,7	37,2
Loumana	38,8	30,6	34,4
Niankorodougou	33,7	22,6	27,9
Ouélini	36,2	29,0	32,4
Sindou	47,0	34,9	40,5
Wolokonto	45,2	33,4	38,7
Total Léraba	39,5	29,5	34,2
Cascades	39,9	31,4	35,5

4.3. SCOLARISATION

4.3.1. Statut scolaire des enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans)

L'analyse du statut scolaire des enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans)³ suivant le milieu de résidence et le sexe montre que 45,8% des enfants de la région n'ont jamais fréquenté l'école. Cette proportion est de 13,9% en milieu urbain contre 52,4% en milieu rural et légèrement plus élevée chez les filles que chez les garçons quel que soit le milieu de résidence.

La déscolarisation concerne 11,4% des enfants de 6-16 ans de la région. Elle est plus forte en milieu urbain (13,3%) qu'en milieu rural (11,0%) mais touche de manière quasi-identique les garçons et les filles.

Le poids des enfants scolarisés s'élève à 42,8% pour l'ensemble de la région et est deux fois plus élevé en milieu urbain (72,8%) qu'en milieu rural (36,6%). Les écarts entre les filles et les garçons sont faibles, surtout en milieu rural (tableau 4.10).

Tableau 4.10: Répartition (%) par statut scolaire de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) selon le milieu de résidence et le sexe

Statut scolaire	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Jamais fréquenté	12,3	15,3	13,9	51,8	53,1	52,4	45,4	46,2	45,8
Déscolarisé	13,5	13,1	13,3	11,3	10,6	11,0	11,7	11,1	11,4
Scolarisé	74,2	71,6	72,8	36,9	36,3	36,6	43,0	42,7	42,8
Total	100,0								

Les communes de Béréadouougou (7,0%) et de Banfora (18,0%) présentent les pourcentages d'enfants jamais scolarisés les plus faibles et les pourcentages d'enfants scolarisés les plus élevés. A contrario, ce sont les communes de Ouou et de Sidéradougou qui enregistrent les pourcentages d'enfants jamais scolarisés les plus élevés et les pourcentages d'enfants scolarisés les plus faibles (tableau 4.11).

Tableau 4.11: Répartition (%) de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) par commune selon le statut scolaire

Commune	Statut scolaire			
	Jamais fréquenté	Déscolarisé	Scolarisé	Total
Banfora	18,0	14,6	67,4	100,0
Béréadouougou	7,0	10,4	82,6	100,0
Mangodara	57,1	10,4	32,5	100,0
Moussodougou	33,0	12,7	54,3	100,0
Niangoloko	44,5	13,5	42,1	100,0
Oouou	68,0	6,4	25,7	100,0
Sidéradougou	63,0	7,3	29,7	100,0

³ Loi N°013-2007/AN Portant Loi d'orientation de l'éducation

Commune	Statut scolaire			
	Jamais fréquenté	Déscolarisé	Scolarisé	Total
Soubakaniédougou	55,8	13,8	30,4	100,0
Tiéfora	54,3	13,8	32,0	100,0
Total Comoé	46,1	11,5	42,4	100,0
Dakoro	55,6	7,2	37,2	100,0
Douna	20,4	24,0	55,6	100,0
Kankalaba	39,6	4,4	56,1	100,0
Loumana	41,7	8,0	50,3	100,0
Niankorodougou	52,9	11,6	35,4	100,0
Ouéléni	48,6	7,7	43,7	100,0
Sindou	40,9	9,3	49,8	100,0
Wolokonto	34,6	34,4	31,0	100,0
Total Léraba	44,8	10,9	44,3	100,0
Cascades	45,8	11,4	42,8	100,0

4.3.2. Niveau d'instruction de la population scolaire

Dans l'ensemble des communes de la région, on note un faible développement de l'enseignement préscolaire. En effet, parmi les élèves âgés de 3 ans ou plus, la proportion de ceux qui sont au préscolaire varie d'un minimum de 0,1% à un maximum de 2,3%. L'enseignement primaire est le plus développé, avec une proportion de 61,8% pour l'ensemble de la région. Entre les communes, le poids des élèves du primaire varie d'un minimum de 50,3% à Bérégadougou à un maximum de 77,8% à Ouou. A partir du cycle primaire, le poids des élèves par cycle diminue au fur et à mesure qu'on avance dans le système éducatif dans toutes les communes, pour atteindre des niveaux très faibles au supérieur (tableau 4.12).

Tableau 4.12: Répartition (%) de la population scolaire de 3 ans ou plus par commune selon le niveau d'études atteint

Commune	Niveau d'étude atteint					Total
	Préscolaire	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	
Banfoula	2,3	52,0	28,6	14,1	2,9	100,0
Bérégadougou	1,5	50,3	33,9	12,4	1,9	100,0
Mangodara	0,2	66,2	26,4	6,5	0,7	100,0
Moussodougou	0,6	65,5	27,6	4,9	1,4	100,0
Niangoloko	1,4	59,2	27,5	10,6	1,4	100,0
Oouou	0,1	77,8	19,7	2,1	0,4	100,0
Sidéradougou	0,8	72,3	21,8	4,7	0,5	100,0
Soubakaniédougou	0,2	67,8	26,2	5,1	0,7	100,0
Tiéfora	0,1	75,2	21,3	2,9	0,5	100,0
Total Comoé	1,4	60,5	26,6	9,7	1,7	100,0
Dakoro	0,5	64,9	25,4	7,4	1,8	100,0
Douna	0,6	53,6	32,0	13,3	0,6	100,0
Kankalaba	0,3	69,8	27,1	2,4	0,5	100,0
Loumana	0,2	73,3	23,9	2,2	0,4	100,0
Niankorodougou	0,3	72,6	22,8	3,8	0,5	100,0
Ouéléni	0,1	64,1	30,2	5,0	0,6	100,0

Commune	Niveau d'étude atteint					
	Pré-scolaire	Primaire	Post- primaire	Secondaire	Supérieur	Total
Sindou	1,7	59,3	29,0	8,8	1,3	100,0
Wolokonto	0,1	65,4	26,5	6,6	1,4	100,0
Total Léraba	0,5	66,3	26,6	5,8	0,8	100,0
Cascades	1,2	61,8	26,6	8,9	1,5	100,0

Conclusion

Des informations collectées lors du 5e RGPH, il ressort que dans la région des Cascades, le taux d'alphabétisation de la population de 15 ans ou plus s'élève à 24,9%. Aussi, on note que 68,5% des personnes âgées de 3 ans ou plus n'ont aucun niveau d'instruction et 18,9% ont le niveau primaire tandis que seulement 0,7% ont atteint le niveau supérieur.

Parmi les enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans), seulement 42,8% sont scolarisés alors que 45,8% de ces enfants n'ont jamais fréquenté l'école. Le niveau de la scolarisation demeure peu satisfaisant surtout au préscolaire et au supérieur.

L'accès à l'éducation est plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain. Il est également plus faible chez les femmes que chez les hommes.

CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

Introduction

L'étude de l'état matrimonial permet de connaître la situation de la population par rapport au mariage. La nuptialité a un intérêt dans la mesure où celle-ci a une incidence sur la dynamique de population par l'intermédiaire de la fécondité. D'après le dictionnaire démographique multilingue, l'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence, au sein des populations, de mariages ou unions légitimes, c'est-à-dire entre individus de sexe différent, instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume, et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières.

Collecte des données

Les questions relatives à l'état matrimonial et à la nuptialité, formulées dans le questionnaire, ont été posées aux individus âgés de 12 ans et plus lors de la collecte des données du recensement de 2019. La question permettant de traiter l'état matrimonial et la nuptialité a été formulée de la manière suivante : Est-ce que (NOM) vit avec une (des) femme(s) (un homme) ?

Définition des concepts

Etat matrimonial

L'état matrimonial est la situation d'un homme ou d'une femme par rapport au mariage ou à la vie en union. Les personnes interrogées ont répondu à la question en référence à la situation au moment du recensement. La question portant sur le type de mariage est une question supplémentaire qui vient clarifier le type de mariage contracté par les répondants. Par ailleurs, le mariage représente qu'une modalité de l'état matrimonial.

Le mariage

Selon le code des personnes et de la famille, le mariage est la célébration d'une union entre un homme et une femme et repose sur les principes de l'égalité des droits et des devoirs entre époux. Ce code distingue deux types de mariage : le mariage informel et le mariage formel. Le premier s'observe pour toute célébration nuptiale autre que celle à l'état civil (coutumier et religieux) et le second seulement dans le cas de célébration nuptiale à l'état civil (légal).

Cependant, pour tenir compte des réalités sociales et des pratiques courantes le 5e RGPH a pris en compte l'ensemble des types d'unions.

Est mariée ou en union

Dans le cadre de cette étude, est mariée ou en union libre, toute personne âgée de 12 ans et plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et qui a déclaré être mariée ou en union. D'après cette définition, le mariage peut être célébré civilement, religieusement ou selon les rites coutumiers.

Par ailleurs, le mariage ne représentait qu'une modalité de l'état matrimonial. Le concept d'état matrimonial désignant la situation conjugale d'une personne : célibataire, marié, veuf, divorcé, en union libre.

Est célibataire

Toute personne âgée de 12 ans ou plus, qui n'est pas mariée, qui n'a jamais été mariée et qui a déclaré être célibataire au moment de la collecte des données.

Est veuf ou veuve

Toute personne âgée de 12 ans ou plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et a déclaré être veuf ou veuve. D'après cette définition, l'union a été rompue par suite du décès de l'un des conjoints. Toutefois, un polygame dont l'une des épouses est décédée demeure toujours marié.

Toute personne de 12 ans ou plus qui a rompu tous les liens (légaux, coutumiers ou religieux) qui l'unissait avec son conjoint ou sa conjointe et qui ne s'est pas remariée est considérée comme **divorcée**. Cependant, un polygame divorcé d'avec l'une de ses épouses demeure marié. Toute personne de 12 ans et plus qui a été abandonnée ou qui est séparée de son conjoint ou de sa conjointe légalement ou non mais dont le divorce n'a pas été prononcé est considérée comme étant en séparation. Toutefois, un homme polygame séparé de l'une de ses épouses demeure marié. On peut aussi retenir que les personnes classées comme "**séparés**" comprennent les personnes séparées de mariage légal aussi bien que ceux de mariages reconnus socialement.

Est considérée comme en **union libre** toute personne de 12 ans et plus vivant avec une autre de sexe différent sans que le mariage civil, coutumier ou religieux ait été célébré.

Nuptialité

L'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence au sein des populations, de mariages ou unions légitimes, c'est à dire d'unions entre individus de sexes différents instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières (d'après le dictionnaire démographique multilingue).

Age médian au premier mariage

L'âge médian au premier mariage est l'âge auquel a lieu le mariage dont le rang est égal à la moitié du nombre total de mariages.

Age moyen au premier mariage

C'est une moyenne pondérée des âges au mariage avec l'hypothèse que les mariages se répartissent uniformément entre deux anniversaires successifs.

Célibat définitif

C'est la proportion des célibataires dont la probabilité de se marier est supposée nulle.

Quotient de nuptialité : C'est la probabilité pour les célibataires d'âge x de se marier avant l'âge suivant $x+1$.

5.1. ETAT MATRIMONIAL

Les systèmes matrimoniaux diffèrent d'une société à une autre. Le mariage se présente généralement en Afrique comme une affaire familiale dans laquelle les populations se reconnaissent. Cependant, chaque société a, concernant le mariage, des spécificités qui lui sont propres.

Les niveaux de l'état matrimonial de la population résidente selon le sexe, l'âge, le milieu de résidence et la province sont présentés dans cette partie.

5.1.1. Etat matrimonial de la population

La répartition de la population de 12 ans ou plus de la région selon l'état matrimonial indique que 37,1% de cette population est célibataire et que plus de la moitié (57,2%) est mariée. La proportion des veufs et veuves est de 3,9%, celle des divorcés/séparés 0,5% et les personnes en union libre représentent 1,3% (tableau 5.1).

Il existe cependant, des disparités selon le sexe. En effet, la proportion des hommes célibataires (46,6%) est supérieure à celle des femmes célibataires (28,6%). La situation inverse est observée au niveau des mariés, des veufs, des divorcés et des unions libres où les femmes sont en plus grande proportion par rapport aux hommes.

Les ruptures d'union sont très faibles de manière générale (moins de 1%) ce qui dénote d'une certaine stabilité des liens du mariage.

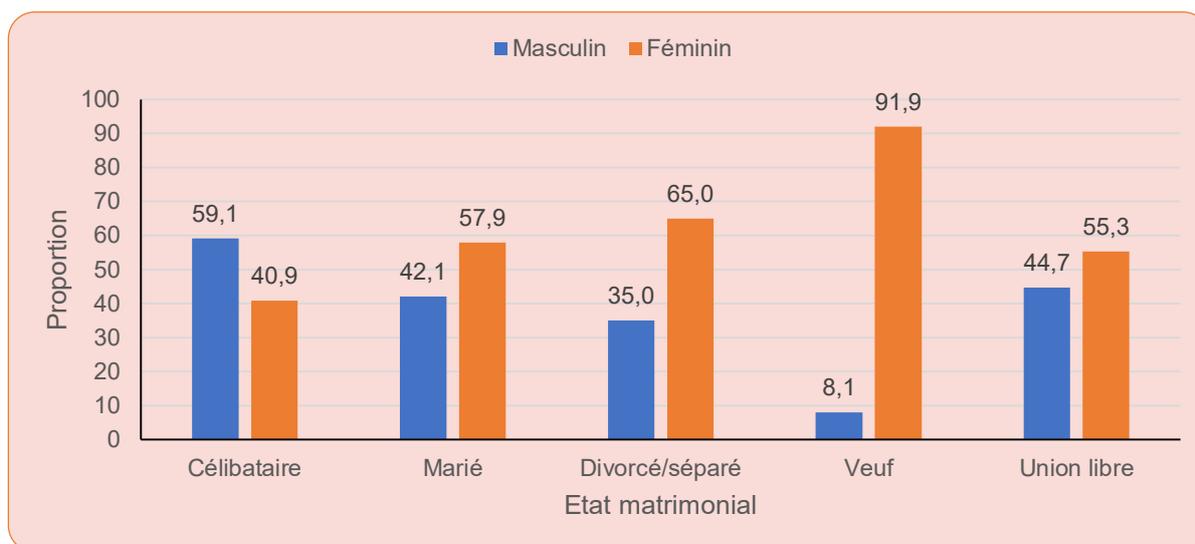
Le veuvage est cependant plus représenté chez les femmes (9,7 fois supérieur à celui des hommes).

Tableau 5.1: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe

Etat matrimonial	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	46,6	28,6	37,1
Marié	51,1	62,5	57,2
Divorcé/séparé	0,4	0,6	0,5
Veuf (ve)	0,7	6,8	3,9
Union libre	1,2	1,4	1,3
Total	100,0	100,0	100,0

En considérant la répartition de chaque état matrimonial par sexe, en dehors des célibataires où les hommes sont majoritaires (59,1%), les proportions sont plus élevées chez les femmes pour tous les autres états matrimoniaux.

Graphique 5.1: Répartition de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe (%)



5.1.2. Etat matrimonial et milieu de résidence

La distribution de la population âgée de 12 ans ou plus met en évidence des inégalités par état matrimonial entre le milieu urbain et le milieu rural.

La proportion des célibataires est plus élevée en milieu urbain (46,8%) qu'en milieu rural (34,5%). Cependant, les mariés sont plus représentés en milieu rural (60,3%) qu'en milieu urbain (45,6%). Les autres états matrimoniaux (divorcé/séparé ; veuf (ve) et union libre) sont relativement plus représentés en milieu urbain qu'en milieu rural. Les unions libres se distinguent avec une proportion 3 fois plus élevée dans le milieu urbain par rapport au milieu rural (tableau 5.2).

Tableau 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le milieu de résidence

Etat matrimonial	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Célibataire	46,8	34,5	37,1
Marié	45,6	60,3	57,2
Divorcé/séparé	0,7	0,5	0,5
Veuf	4,0	3,9	3,9
Union libre	2,9	0,9	1,3
Total	100,0	100,0	100,0

5.1.3. Etat matrimonial et âge

L'état matrimonial est également influencé par l'âge. Ainsi, de manière générale, le célibat est plus constaté au sein des jeunes, le mariage et les unions libres plus représentés dans la population adulte.

La proportion des célibataires diminue progressivement avec l'âge. Elle passe de 98,4% pour les 12-14 ans à 2,1% pour les 60 ans ou plus. La proportion des mariés quant à elle augmente avec l'âge suivi d'une baisse à partir de 45 ans. Les ruptures d'union suite à la perte du conjoint augmentent également avec l'âge. Cependant, elles sont plus nombreuses à partir de 50 ans.

L'analyse selon le sexe indique que la proportion des célibataires hommes est supérieure à celle des femmes quel que soit l'âge.

Au niveau des mariés, la proportion des hommes mariés décroît à partir de 60 ans. Par contre, la proportion des femmes mariées décroît plus tôt à partir de 40 ans. La proportion des veuves est plus élevée que celle des veufs quel que soit l'âge (tableau 5.3).

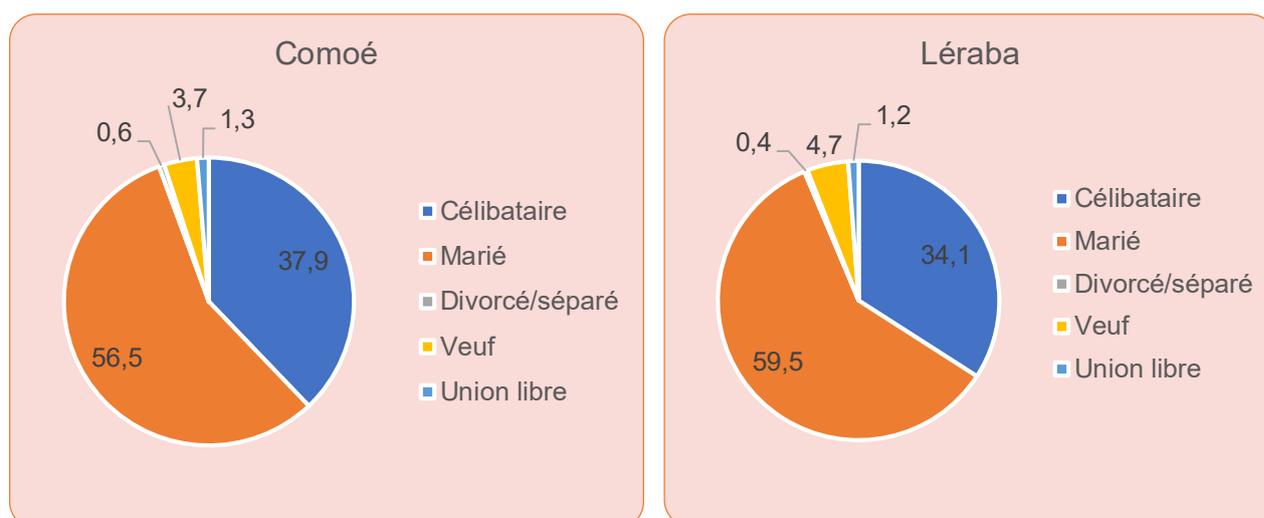
Tableau 5.3: Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe

Groupe d'âge	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)/Séparé(e)	Veuf/Veuve	Union libre	Total
Masculin						
12-14	99,1	0,7	0,0	0,0	0,2	100,0
15-19	97,1	2,6	0,0	0,0	0,2	100,0
20-24	74,0	24,6	0,1	0,1	1,2	100,0
25-29	37,1	59,6	0,4	0,2	2,8	100,0
30-34	17,2	78,9	0,6	0,3	3,0	100,0
35-39	9,0	88,0	0,7	0,3	2,0	100,0
40-44	5,0	92,2	0,8	0,6	1,4	100,0
45-49	3,5	93,7	1,0	0,7	1,0	100,0
50-54	2,4	94,6	0,8	1,6	0,5	100,0
55-59	2,1	94,9	0,7	1,7	0,5	100,0
60 ou +	1,7	92,3	0,5	5,0	0,5	100,0
Ensemble	46,6	51,1	0,4	0,7	1,2	100,0
Féminin						
12-14	97,7	1,9	0,0	0,0	0,4	100,0
15-19	65,0	33,2	0,1	0,1	1,7	100,0
20-24	25,3	71,6	0,5	0,2	2,5	100,0
25-29	10,6	86,3	0,6	0,5	2,0	100,0
30-34	5,9	90,6	0,9	1,2	1,4	100,0
35-39	3,6	91,9	1,0	2,6	1,0	100,0
40-44	2,6	88,6	1,3	6,6	0,8	100,0
45-49	2,2	85,2	1,3	10,7	0,7	100,0
50-54	1,9	75,0	1,3	21,1	0,7	100,0
55-59	1,8	67,1	1,1	29,2	0,8	100,0
60 ou +	2,5	41,4	0,9	54,7	0,7	100,0
Ensemble	28,6	62,5	0,6	6,8	1,4	100,0
Ensemble						
12-14	98,4	1,3	0,0	0,0	0,3	100,0
15-19	80,3	18,6	0,1	0,0	1,0	100,0
20-24	47,0	50,7	0,3	0,1	1,9	100,0
25-29	22,0	74,8	0,5	0,4	2,4	100,0
30-34	11,0	85,3	0,8	0,8	2,1	100,0
35-39	6,1	90,0	0,8	1,5	1,5	100,0
40-44	3,8	90,4	1,1	3,7	1,1	100,0
45-49	2,9	89,4	1,2	5,7	0,8	100,0
50-54	2,2	84,4	1,1	11,7	0,6	100,0
55-59	1,9	80,2	0,9	16,2	0,7	100,0
60 ou +	2,1	66,9	0,7	29,7	0,6	100,0
Ensemble	37,1	57,2	0,5	3,9	1,3	100,0

5.1.4. Etat matrimonial et province

La situation matrimoniale présente des disparités entre province dans la région des Cascades. En effet, la proportion des célibataires est plus élevée dans la Comoé (37,9%) que dans la Léraba (34,1%). Quant aux mariés, ils sont plus représentés dans la Léraba (59,5%). Le veuvage également y est relativement plus important (4,7%) que dans la Comoé (3,7%) (cf. Graphique 5.2).

Graphique 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province selon l'état matrimonial



La structure de l'état matrimonial observée selon le sexe au niveau provincial est similaire à celle de la région.

Dans la Comoé, il y a plus d'hommes célibataires (47,2%) que de femmes célibataires (29,6%). Par contre, la proportion des femmes mariées est plus élevée que celle des hommes mariés (61,9% contre 50,5%). Cette tendance s'observe également au niveau des ruptures d'unions et les unions libres.

Au niveau de la Léraba, la proportion des hommes célibataires est de 44,6% contre 25,2% de femmes célibataires. Quant aux mariés, la proportion des femmes est de 64,8% contre 53,2% chez les hommes (tableau 5.4).

Tableau 5.4: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province et sexe selon l'état matrimonial

Province/Sexe		Célibataire	Marié (e)	Divorcé (e)/séparé (e)	Veuf/Veuve	Union libre	Total
Comoé	Homme	47,2	50,5	0,4	0,7	1,2	100,0
	Femme	29,6	61,9	0,7	6,4	1,4	100,0
	Ensemble	37,9	56,5	0,6	3,7	1,3	100,0
Léraba	Homme	44,6	53,2	0,3	0,6	1,2	100,0
	Femme	25,2	64,8	0,5	8,2	1,2	100,0
	Ensemble	34,1	59,5	0,4	4,7	1,2	100,0

5.2. NUPTIALITE

La nuptialité des célibataires (primo-nuptialité) peut être caractérisée par des indicateurs résumant son calendrier et son intensité. L'âge moyen au premier mariage et l'âge médian au premier mariage résumant le calendrier de la primo-nuptialité. L'intensité du phénomène est estimée par la fréquence du célibat définitif.

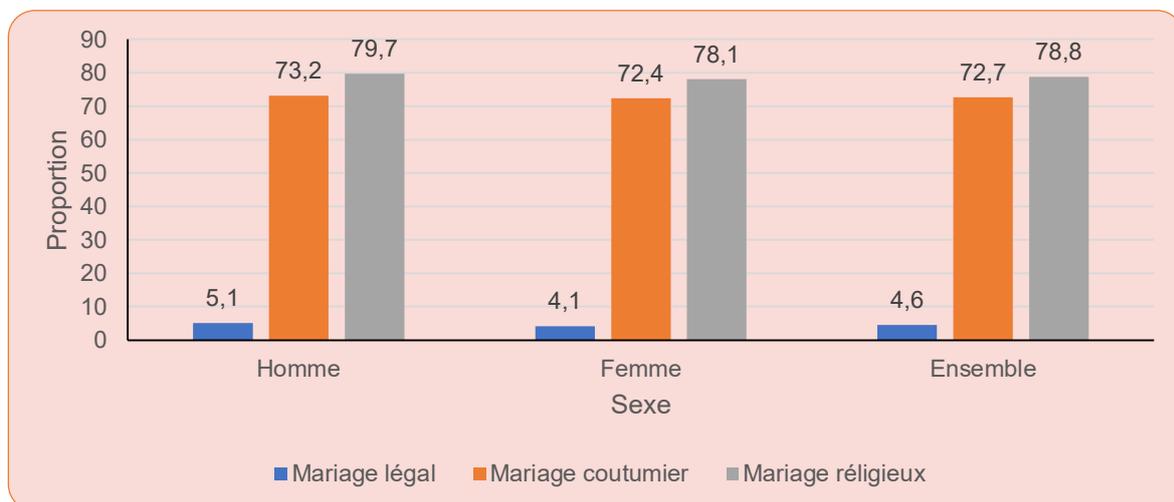
La nuptialité des célibataires varie selon certaines variables sociodémographiques dont le sexe. Cette section analyse les types de mariage (légal, coutumier et religieux au sein de la sous-population des mariés) contractés dans la région et la nuptialité des célibataires selon le sexe.

5.2.1. Nuptialité par type de mariage

Le type de mariage le plus contracté dans la région est le mariage religieux qui a été célébré par 78,8% des personnes mariées. Le mariage coutumier est célébré par 72,7% des personnes mariées. Le mariage légal quant à lui ne concerne que 4,6% des mariés (cf. graphique 5.3). Dans la société burkinabè, et d'une manière générale celle africaine, les us et les coutumes régissent le comportement et la vie communautaire. Le mariage ou l'union matrimoniale est la base et le fondement de la famille. Et le mariage confère à l'individu qui le contracte une reconnaissance et une considération au sein de la société. Ainsi, cet aspect explique la prépondérance du mariage religieux et coutumier constaté au sein de la population des mariés.

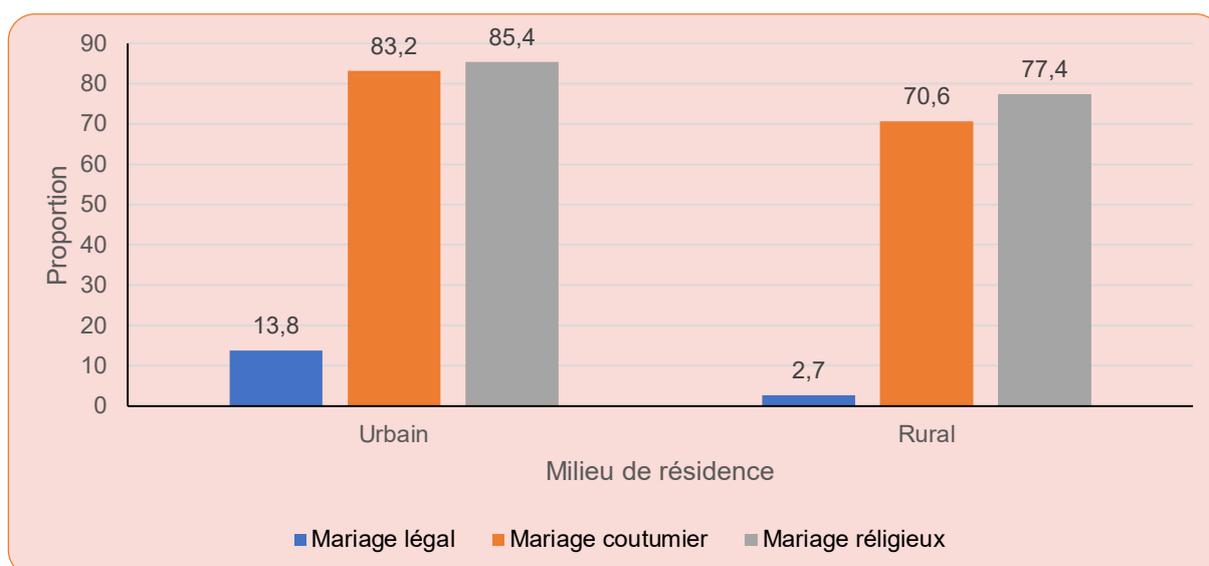
La tendance des formes de mariage contracté selon le sexe est similaire à celle observée au niveau régional. Cependant, les proportions chez les hommes sont relativement plus élevées à celles des femmes, quel que soit le type de mariage.

Graphique 5.3: Proportion (%) des personnes mariées par type de mariage selon le sexe



L'analyse des types de mariages selon le milieu de résidence indique des proportions de mariés du milieu urbain supérieures à celles du milieu rural, quel que soit le type de mariage. La proportion du mariage légal est 5 fois plus élevée en milieu urbain comparé au milieu rural (cf. graphique 5.4).

Graphique 5.4: Proportion (%) des personnes mariées par milieu de résidence et type de mariage



5.2.2. Primo-nuptialité par sexe

La table de nuptialité du moment est la table de nuptialité d'une cohorte fictive qui subirait à chaque âge la nuptialité observée durant l'année étudiée.

Dans la région des Cascades, l'âge moyen au premier mariage des hommes est de 26,6 ans (il est de 26,9 ans pour l'ensemble du pays). Cet âge a augmenté (plus de 0,3 point) par rapport à 2006 (26,3 ans). Aussi, à 26 ans, la moitié des hommes célibataires de la région ont contracté un mariage. Comparé à 2006, cet âge médian a augmenté de 0,7 point (25 ans en 2006).

En outre, la primo-nuptialité des hommes s'observe jusqu'à l'âge de 54 ans. Le célibat définitif est atteint à 55 ans avec une proportion de 2,2%. L'âge au célibat définitif a connu un recul par rapport à 2006 où il était constaté à 45 ans avec un taux de 2,5% (tableau 5.5).

Tableau 5.5: Table de nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus

Age x	Célibataires C _x	Mariages M(x,x+a)	Quotients a _n (x)(%) _∞
15	1000	120	120,0
20	880	327	371,6
25	553	299	540,7
30	254	133	523,6
35	121	55	454,5
40	66	25	378,8
45	41	12	292,7
50	29	7	241,4
55	22		
Age moyen	26,6 ans		
Age médian	25,7 ans		
Célibat définitif	2,2 %		

La nuptialité des femmes de la région est plutôt précoce (cf. tableau 5.6). En effet, l'âge moyen au premier mariage est de 20 ans (contre 19,4 ans en 2006) et la moitié des femmes se marient avant 19 ans (contre 17 ans en 2006). La comparaison avec 2006 indique un léger recul de l'âge au premier mariage chez les filles malgré le caractère précoce du phénomène. Par ailleurs, les femmes

contractent leur premier mariage jusqu'à l'âge de 44 ans révolus. Le célibat définitif quant à lui est atteint à 45 ans avec une proportion de 2,4%. Cela dénote d'une forte intensité de la nuptialité chez les femmes à l'instar des hommes. Cependant, il faut mentionner une hausse significative de la proportion du célibat définitif par rapport à 2006 (0,5%) chez les femmes.

Tableau 5.6: Table de nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 12 ans ou plus

Age x	Célibataires Cx	Mariages M(x,x+a)	Quotients $a_n(x)$ (‰)
12	1000	114	114,0
15	886	450	507,9
20	436	278	637,6
25	158	83	525,3
30	75	30	400,0
35	45	15	333,3
40	30	6	200,0
45	24		
Age moyen	20,0 ans		
Age médian	19,2 ans		
Célibat définitif	2,4 %		

Conclusion

En somme, l'analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité dans la région des Cascades indique que les célibataires représentent plus du tiers de la population de 12 ans ou plus et 57,2% de la population est constitué de personnes mariées. Les autres états matrimoniaux représentent moins de 5%. Les types de mariages les plus contractés sont le mariage religieux (78,8%) suivi du mariage coutumier (72,7%).

En ce qui concerne la nuptialité, il ressort une forte intensité du phénomène, quel que soit le sexe (2,2% d'hommes célibataires définitifs à 55 ans et 2,4% de femmes célibataires définitifs à 45 ans). On note aussi une précocité du phénomène chez les femmes malgré le recul de l'âge moyen au premier mariage (20 ans) par rapport à 2006 (19,4 ans).

CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE LA POPULATION

Introduction

Au Burkina Faso, plusieurs politiques, projets et programmes visant l'amélioration de la qualité de vie des populations se sont succédés. Pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de ces politiques économiques, une connaissance adéquate des caractéristiques économiques de la population est nécessaire.

En effet, les caractéristiques des acteurs économiques évoluent et diffèrent selon les domaines d'activité, les habitudes culturelles, le milieu de résidence, le contexte ou la tendance du moment. Une analyse plus fine de ces acteurs permet de mieux cerner la force productive de la région et les principales activités qui occupent la population dans l'emploi.

Collecte des données

Dans le cadre du recensement général de la population de 2019 du Burkina Faso, les données relatives à l'activité économique ont été collectées à partir des questions suivantes :

- Est-ce que (NOM) a travaillé au moins une heure durant les sept derniers jours contre une rémunération ?
- Même si NOM n'a pas travaillé au cours des 7 derniers jours, a-t-il/ avait-il un emploi rémunéré ?
- NOM a-t-il cherché un emploi au cours des 30 derniers jours ?
- NOM sera-t-il disponible pour travailler ?
- Quelle est l'occupation principale qui a pris à (NOM) le plus de temps au cours de ces 7 jours ?
- Quelle est (ou était) la situation de (NOM) dans cette occupation ?
- Que fait principalement l'entreprise ou l'établissement au sein de laquelle ou duquel (NOM) travaille ou a travaillé ?

Ce chapitre aborde en premier lieu le volume et la structure de la main d'œuvre puis traite de la main d'œuvre occupée et celle au chômage. Il s'intéresse ensuite à la population hors main d'œuvre avant de faire un focus sur le travail des jeunes.

Définition des concepts

Afin de permettre une meilleure compréhension du contenu de l'analyse sur les caractéristiques économiques de la population à partir des données du 5e RGPH, il importe de présenter et définir les principaux concepts utilisés.

Période de référence

Une période de référence est une plage de temps à laquelle se rapportent les questions ou les renseignements collectés. Pour l'activité économique, la période de référence est la semaine ayant précédé la date de passage de l'agent recenseur. Les renseignements sur l'activité économique de la population se rapportent essentiellement à cette période d'une semaine (7 jours).

Activités économiques

On entend par activité économique le travail exercé par une personne dans le but de produire ou

de participer à la production des biens et des services économiques. La personne qui exerce une activité économique perçoit généralement en contrepartie de son activité une rémunération en espèce ou en nature.

Population en âge de travailler

Au 5e RGPH, la population concernée par les questions sur le travail ou l'activité économique est âgée de 5 ans ou plus. Cependant, il n'a pas été fixé une limite d'âge supérieure de sortie d'activité pour tenir compte de certaines catégories de travailleurs. C'est le cas par exemple des « paysans » dont l'âge de sortie d'activité n'est pas toujours connu : ils ne cessent de travailler que lorsqu'ils sont totalement épuisés.

Au Burkina Faso, on considère qu'une personne est en âge de travailler lorsqu'elle est majeure (18 ans ou plus selon le code des personnes et de la famille). Cependant, le Bureau international du travail (BIT) suggère l'âge de 15 ans comme âge minimum à considérer dans la définition de la population en âge de travailler, mais laisse la liberté aux pays de la réviser en fonction de leur réalité. Pour permettre une comparabilité des résultats avec ceux des autres pays, la population en âge de travailler retenue est celle âgée de 15 ans ou plus, conformément aux recommandations du BIT.

Main-d'œuvre (ou population active)

La main-d'œuvre est la population disponible sur le marché de l'emploi, c'est-à-dire l'ensemble des personnes des deux sexes en âge de travailler et disponibles pour le travail. Elle comprend ceux qui travaillent effectivement (population dans l'emploi) et ceux qui sont sans travail mais qui en cherchent et qui sont disponibles pour travailler (population au chômage). La main-d'œuvre au sens du 5e RGPH comprend les personnes qui déclarent exercer une activité rémunérée ; être apprenti, stagiaire rémunéré ; être aides familiales (même sans rémunération) ; être élève, étudiant ou retraité mais exerçant une activité ; être chômeur (sans emploi et à la recherche d'un emploi).

Population dans l'emploi

La population dans l'emploi (population active occupée) est l'ensemble des personnes disposant d'un emploi permanent (même si elles sont en vacances, malades, en grève ou en arrêt provisoire de travail, etc.) et celles qui n'ont pas un emploi permanent, mais qui ont travaillé au cours de la période de référence de 7 jours.

Au 5^e RGPH, les agriculteurs et leurs aides familiaux sont considérés comme occupés même si la semaine de référence se situait dans une période de non activité pour des raisons saisonnières. Ainsi, après les récoltes, l'agriculteur qui n'exerce aucune activité économique est considéré comme occupé.

Population au chômage

C'est l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus qui n'ont pas travaillé pendant la période de référence, qui n'ont pas d'emploi, mais qui en ont recherché au cours des 30 derniers jours précédant l'interview et qui sont disponibles pour travailler au cours des 15 jours suivants.

Population hors main-d'œuvre

La population hors main-d'œuvre est une catégorie résiduelle formée des personnes qui ne sont ni pourvues d'un emploi, ni au chômage. Elle est composée de personnes dépourvus d'un emploi durant la période de référence et qui cherchent un emploi mais ne sont pas disponibles, d'individus qui ne cherchent pas un emploi mais sont disponibles à travailler et ceux qui ne cherchent pas un

emploi et ne sont pas disponibles.

Elle englobe toutes les personnes qui, en raison d'un handicap physique, ne sont pas en mesure de travailler et toutes celles qui, pour des raisons de convenance personnelle, par exemple les études, les responsabilités familiales ou un âge avancé, ne désirent pas travailler.

Statut dans l'emploi

C'est la situation d'une personne par rapport à son occupation actuelle ou antérieure s'il s'agit d'une personne qui a déjà travaillé. Il s'agit de la position de cette personne dans l'exercice de l'activité.

Occupation principale

La détermination de l'emploi principal peut poser des problèmes dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois. Au 5e RGPH, l'emploi principal est celui qui est déclaré comme tel par le répondant. Dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois et qu'il a un doute pour déterminer son emploi principal, c'est celui auquel la personne consacre le plus de temps qui est considéré comme l'occupation principale. Si le critère de temps ne permet toujours pas d'identifier l'emploi principal, alors il est retenu celui qui lui procure le revenu le plus important. Les modalités de la variable occupation principale disponibles dans la base de données du 5e RGPH sont les métiers, professions, poste ou fonction (Niveau 5) de la Classification internationale type des professions de 2008 (CITP-08), nomenclature des métiers et professions. Cependant, sont considérés dans la présente analyse de l'activité économique les grands groupes (Niveau 1) de la « Nomenclature des métiers et professions ».

Branche d'activité

La branche d'activités renvoie à l'ensemble des établissements ou des unités de production engagés dans le même type d'activités ou dans des types d'activités similaires. C'est un regroupement de toutes les unités de production homogènes fabriquant ou produisant le même produit ou la même catégorie de produits.

Secteur d'activité

Un secteur d'activité est un groupe d'établissements ou d'entreprises ayant la même activité principale. La classification par grands secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) permet de mesurer l'importance et l'évolution de l'activité desdits établissements ou entreprises.

Taux d'activité

Ce taux est le rapport de la population pourvue d'un emploi et celle des chômeurs à la population de 15 ans ou plus. Il s'exprime en pourcentage et indique le niveau général de participation de la population de 15 ans ou plus au marché du travail. Le taux net d'activité montre aussi l'importance relative de la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et de services.

Taux d'inactivité

Le taux d'inactivité désigne la proportion en pourcentage de la population hors main-d'œuvre. Ce taux s'obtient en divisant l'effectif de la population hors main-d'œuvre par la population de 15 ans ou plus.

Ratio population-emploi

Le ratio population-emploi est le rapport en pourcentage entre la population pourvue d'un emploi (population dans l'emploi) et la population active. Un ratio élevé signifie qu'une proportion importante de la population active est employée, tandis qu'un ratio faible signifie qu'une proportion importante de la population active ne participe pas directement aux activités du marché productif,

car elle est au chômage.

Taux de chômage

Le taux de chômage représente la proportion en pourcentage de la population active qui n'est pas pourvue d'un emploi. La population au chômage comprend toutes les personnes dépourvues d'un emploi, mais disponibles à travailler (immédiatement ou dans les 15 jours) et qui ont recherché du travail (dans les 30 derniers jours). Il est le nombre total des chômeurs du pays rapporté à la population active correspondante.

Taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle

Le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle est un taux de chômage assoupli qui inclut dans la population au chômage, la main-d'œuvre potentielle. Cette dernière représente les personnes en âge de travailler qui sont hors de la main-d'œuvre et (i) qui ont recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours mais ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours (les demandeurs d'emploi non disponibles) ; ou (ii) qui n'ont pas recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours, mais sont disponibles pour travailler dans les 15 jours (les demandeurs potentiels disponibles).

Taux de dépendance

Dans le cadre de l'analyse des caractéristiques économiques de la population à partir des données du 5e RGPH, le taux de dépendance économique est déterminé en rapport avec la définition de la population en âge de travailler. Dans ce cas, la population à charge est constituée des personnes qui ne sont pas en âge de travailler, des chômeurs et des personnes hors main-d'œuvre. Ce taux s'obtient donc en rapportant à la population active occupée, l'ensemble des personnes (i) âgées de moins de 15 ans, (ii) hors mains-d'œuvre et (iii) celles qui sont au chômage. Il correspond au nombre de personnes à charge pour 100 personnes occupées.

6.1. VOLUME ET STRUCTURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Dans cette section, il sera fait une présentation analytique d'ensemble, par province et par commune de la participation (ou non) de la population à l'activité économique selon ses caractéristiques démographiques (âge et sexe).

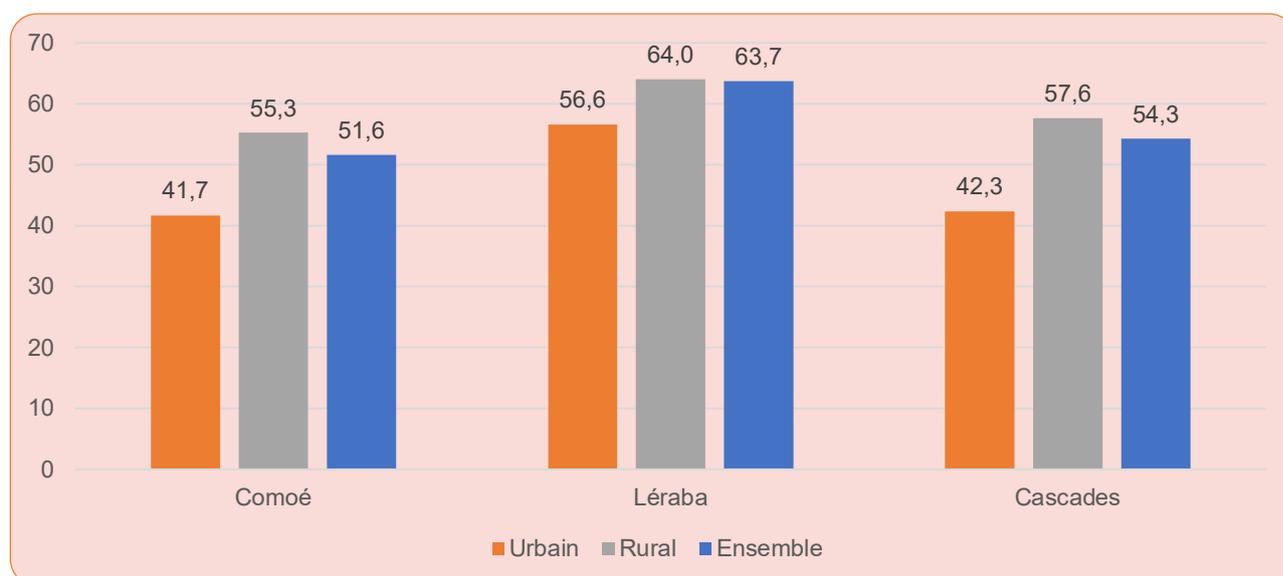
Dans la région des Cascades, les individus occupés représentent 52,3%, 2,0% pour les chômeurs et 45,7% pour les hors main-d'œuvre. Selon les provinces, la proportion des personnes occupées dans la population totale en âge de travailler est plus importante dans la province de la Léraba où 62,8% sont des actifs occupés (tableau 6.1).

Tableau 6.1: Répartition de la population en âge de travailler par province selon la situation d'occupation

Province	Situation d'occupation			Total
	Occupés	Chômeurs	Hors main-d'œuvre	
Comoé	49,4	2,2	48,4	100,0
Léraba	62,8	0,9	36,3	100,0
Cascades	52,3	2,0	45,7	100,0

Dans la région des Cascades, le taux d'activité est de 54,3% soit 42,3% en milieu urbain et 57,6 en milieu rural. Cela signifie que 54,3% de la population de 15 ans ou plus constitue une main d'œuvre disponible et que cette main-d'œuvre est plus représentée en milieu rural qu'en milieu urbain. Concernant les provinces, le taux d'activité est de 51,6% pour la Comoé et de 63,7% pour la Léraba (graphique 6.1).

Graphique 6.1: Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence



Suivant le sexe des individus, on observe que dans les différentes provinces et communes de la région, le taux d'activité est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Ainsi, au niveau de la région, les actifs (occupés et chômeurs) sont prépondérants chez les hommes (64,5 %) par rapport aux femmes (45,3 %).

Au niveau des communes, Dakoro a le taux le plus élevé (74,2 %) suivie de la commune de Kankalaba (71,8 %). La commune de Moussodougou détient le taux le plus faible (33,7 %) dans la

région (tableau 6.2).

Tableau 6.2: Taux d'activité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Banfora	58,6	33,4	45,4
Bérégadougou	48,6	28,9	38,2
Mangodara	63,7	42,4	52,7
Moussodougou	43,0	26,4	33,7
Niangoloko	64,3	36,7	50,1
Ouo	66,0	55,0	60,1
Sidéradougou	72,9	53,7	62,6
Soubakaniédougou	54,7	39,4	46,4
Tiéfora	63,5	45,1	53,3
Total Comoé	62,9	41,7	51,6
Dakoro	78,8	70,5	74,2
Douna	60,9	60,4	60,7
Kankalaba	77,3	67,2	71,8
Loumana	65,2	48,5	56,0
Niankorodougou	74,8	57,6	65,6
Ouéléni	77,2	64,0	69,9
Sindou	67,3	56,7	61,5
Wolokonto	49,1	38,1	42,8
Total Léraba	70,7	57,9	63,7
Total Région	64,5	45,3	54,3

Au sein de la population en âge de travailler, les groupes d'âges les plus actifs sont ceux de 25 à 59 ans pour l'ensemble des deux sexes, de 20 à 64 ans pour les hommes et de 25 à 49 ans pour les femmes. Ces groupes d'âges ont des taux d'activité tous supérieurs à 50 %. Les taux d'activité les plus élevés sont observés au niveau du groupe d'âge 40 à 44 ans autant chez les hommes, chez les femmes que dans l'ensemble. Les générations les plus jeunes ainsi que les plus anciennes enregistrent les taux d'activité les plus faibles dans les deux provinces de la région ainsi que dans la région de façon globale (tableau 6.3).

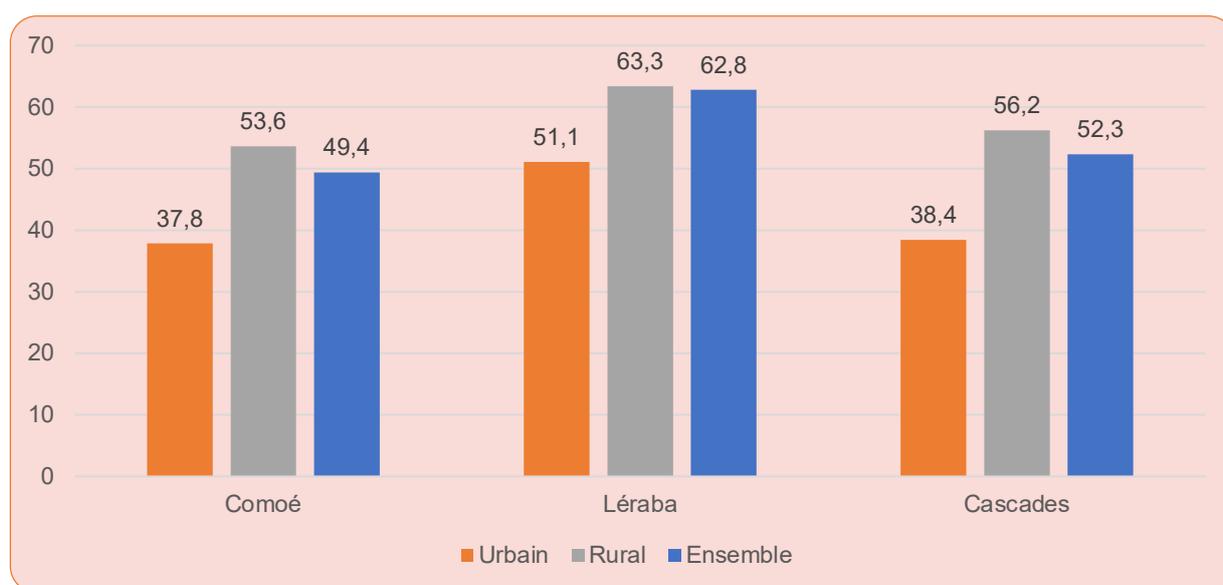
Tableau 6.3: Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	38,0	34,4	36,1
20-24	54,7	44,3	48,9
25-29	72,4	51,3	60,3
30-34	80,0	54,7	66,2
35-39	81,7	55,4	67,8
40-44	81,9	55,4	68,3
45-49	80,9	52,0	66,3
50-54	79,5	46,8	62,5
55-59	74,2	40,5	56,4
60-64	63,3	30,4	46,6
65 ou +	43,7	17,5	30,8
Total	64,5	45,3	54,3

6.2. MAIN D'ŒUVRE OCCUPEE

Le ratio population-emploi mesure la capacité d'une économie à créer des emplois par rapport à la population en âge de travailler. Dans l'ensemble de la région, on enregistre un ratio population-emploi de 52,3 %. Le milieu rural présente les ratios les plus importants par province et dans la région. En effet, dans la région, 56,2 % de la population de 15 ans ou plus est occupée en milieu rural contre 38,4 % en milieu urbain. Il ressort également que la province de la Léraba a un ratio plus élevé (62,8 %) par rapport à la province de la Comoé (49,4 %) (graphique 6.2).

Graphique 6.2: Ratio population-emploi des 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence



Une analyse des données par commune selon le sexe montre que dans la majorité des cas, le ratio population-emploi chez les hommes est plus important que chez les femmes. On note ainsi que, les hommes sont plus occupés (62,8%) que les femmes (43,1%) dans les Cascades. Ce résultat demeure valable dans l'ensemble des communes prises individuellement.

L'analyse des ratios population-emploi sans distinction de sexe révèle que les communes de Moussodougou, de Bérégadougou et de Banfora ont les ratios les moins élevés tandis que Dakoro, Kankalaba et Ouélieni ont les ratios les plus élevés (tableau 6.4).

Tableau 6.4: Ratio population-emploi des 15 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Banfora	55,6	29,3	41,8
Bérégadougou	45,2	25,1	34,6
Mangodara	63,0	41,8	52,1
Moussodougou	42,6	26,3	33,5
Niangoloko	61,4	32,2	46,3
Ouo	65,8	54,8	59,9
Sidéradougou	72,0	52,3	61,4
Soubakaniédougou	52,2	36,3	43,6
Tiéfora	62,0	43,2	51,6
Total Comoé	61,0	39,2	49,4
Dakoro	78,6	70,4	74,1

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Douna	60,9	60,3	60,6
Kankalaba	77,1	67,2	71,7
Loumana	63,9	47,6	54,9
Niankorodougou	73,6	56,7	64,6
Ouéléni	77,0	63,8	69,7
Sindou	65,3	53,6	58,9
Wolokonto	48,7	38,1	42,6
Total Léraba	69,8	57,0	62,8
Total Région	62,8	43,1	52,3

Les ratios population-emploi demeurent moins élevés aux jeunes âges et aux âges avancés. De 34,1 % dans la tranche d'âge 15-19 ans, ils augmentent régulièrement jusqu'à atteindre 67,0 % dans la tranche d'âge 40-44 ans avant d'entamer une baisse pour s'établir à 30,6 % dans la tranche de 65 ans ou plus. Des ratios moins élevés aux âges extrêmes sont aussi constatés dans les deux provinces (tableau 6.5).

Tableau 6.5: Ratio population-emploi des 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	35,9	32,5	34,1
20-24	51,8	41,1	45,9
25-29	69,8	48,2	57,5
30-34	78,5	51,9	64,0
35-39	80,3	53,1	65,9
40-44	80,9	53,7	67,0
45-49	79,9	50,8	65,2
50-54	78,8	45,9	61,7
55-59	73,5	39,6	55,6
60-64	62,6	29,8	45,9
65 ou +	43,4	17,3	30,6
Total	62,8	43,1	52,3

La grande majorité de la main-d'œuvre occupée, soit 77,9%, exerce dans le secteur primaire suivi du secteur tertiaire (14,9%) et enfin du secteur secondaire (6,7%). Cette proportion élevée des personnes occupées dans le secteur primaire traduit la prééminence des activités agro-sylvo-pastorales dans la région. Le secteur secondaire qui représente les activités de production et de transformation de produit fini ou semi-fini est considérablement faible dans la région. Ainsi donc, la capacité de l'industrie à créer de l'emploi est très faible dans la région. Le secteur tertiaire regroupant les activités de services est toujours moins développé dans la région.

Selon les provinces, le secteur primaire est plus représenté dans la province de la Comoé (85,0 %) que dans la Léraba (75,4 %) tandis que les secteurs secondaire et tertiaire sont mieux développés dans la Comoé (tableau 6.6).

Tableau 6.6: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon le secteur d'activité

Province	Secteur d'activité				Total
	Primaire	Secondaire	Tertiaire	ND	
Comoé	75,4	7,6	16,4	0,5	100
Léraba	85,0	4,0	10,6	0,3	100
Total	77,9	6,7	14,9	0,5	100

Parmi les personnes occupées, les travailleurs indépendants représentent 46,6 %, suivis des aides familiaux (43,6 %) et des salariés (7,3%). La tendance de répartition est la même pour la Comoé avec 55,2 % de travailleurs indépendants, suivis des aides familiaux (39,5 %) et des salariés (8,4 %). Au niveau de la Léraba, les aides familiaux sont en tête avec une proportion de 55,2 %, suivis des indépendants (39,4 %) et des salariés (4,2 %) (tableau 6.7).

Tableau 6.7: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon la situation dans l'occupation principale

Province	Situation dans l'occupation				Total
	Indépendants	Salariés	Aides familiaux	Autres	
Comoé	49,2	8,4	39,5	2,9	100
Léraba	39,4	4,2	55,2	1,2	100
Total	46,6	7,3	43,6	2,5	100

6.3. POPULATION AU CHOMAGE

Le taux de chômage au sens du BIT (population au chômage) demeure relativement faible pour la région, soit 3,6 %, tandis que le taux de chômage combiné (population au chômage + main d'œuvre potentielle) est plus élevé, soit 20,0 %.

En fonction des provinces, le taux de chômage est plus faible dans la province de la Léraba. Selon la définition du BIT, 1,5 % de la population active de la Léraba est au chômage contre 4,3% dans la Comoé. En intégrant la main-d'œuvre potentielle (taux combiné), 11,6 % de la population active de la Léraba est au chômage contre 22,5 % de celle de la Comoé

Ces indicateurs montrent également que le chômage est plus faible en milieu rural par rapport au milieu urbain et ce, quelle que soit la province et la définition de chômage retenue (BIT ou taux combiné) (tableau 6.8).

Tableau 6.8: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par province selon le milieu de résidence

Province	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Comoé	9,3	3,0	4,3	33,2	19,2	22,5
Léraba	9,7	1,1	1,5	24,2	11,1	11,6
Total	9,3	2,4	3,6	32,8	16,9	20,0

Le chômage touche plus les femmes (4,8 % pour le taux BIT et 25,5 % pour le taux combiné) que les hommes (2,6 % pour le taux BIT et 14,9 % pour le taux combiné). Ce résultat demeure valable dans les deux provinces et dans la plupart de leurs communes. Cependant, il y a des communes comme Moussodougou dans la Comoé et Kankalaba, Niankorodougou, Ouéléni et Wolokonto dans

la Léraba où les femmes sont moins au chômage que les hommes. Le taux de chômage BIT dépasse les 10% chez les femmes dans les communes de Banfora, Bérégadougou et Niangoloko.

Le taux de chômage est plus élevé dans la province de la Comoé par rapport à la Léraba. Selon les communes, Bérégadougou a le taux le plus élevé (9,5 % au sens du BIT), et Kankalaba en a le plus faible (0,1% au sens du BIT) (tableau 6.9).

Tableau 6.9: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par commune selon le sexe

Commune	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	M	F	M+F	M	F	M+F
Banfora	5,2	12,1	7,9	21,4	44,6	31,9
Bérégadougou	7,0	13,3	9,5	29,4	50,0	39,0
Mangodara	1,0	1,3	1,1	18,3	26,4	21,8
Moussodougou	0,8	0,5	0,7	29,5	39,1	34,1
Niangoloko	4,5	12,5	7,5	14,1	35,9	23,4
Ouo	0,3	0,4	0,4	11,4	13,1	12,2
Sidéradougou	1,3	2,7	2,0	9,4	17,3	13,2
Soubakaniédougou	4,6	7,8	6,0	23,4	32,3	27,7
Tiéfora	2,5	4,0	3,2	12,3	21,2	16,6
Total Comoé	3,0	6,1	4,3	16,4	29,6	22,5
Dakoro	0,2	0,2	0,2	3,6	6,5	5,2
Douna	0,1	0,2	0,2	7,6	7,4	7,5
Kankalaba	0,2	0,0	0,1	5,1	7,0	6,1
Loumana	1,9	1,9	1,9	15,2	20,9	18,0
Niankorodougou	1,6	1,5	1,6	9,6	12,2	10,9
Ouéléni	0,4	0,3	0,3	5,1	7,4	6,3
Sindou	2,9	5,5	4,2	13,5	20,8	17,3
Wolokonto	0,7	0,2	0,4	21,3	22,4	21,9
Total Léraba	1,3	1,6	1,5	9,9	13,3	11,6
Total Région	2,6	4,8	3,6	14,9	25,5	20,0

Le chômage touche principalement les générations les plus jeunes. On constate une baisse du taux de chômage en fonction des groupes d'âge. Les groupes d'âge les plus jeunes sont donc ceux qui recherchent le plus activement un emploi. Les taux les moins élevés sont ainsi observés dans le groupe d'âge de 65 ans ou plus qui comprend les retraités (0,7 % dans l'ensemble, 0,6 % chez les hommes et 0,9 % chez les femmes) (tableau 6.10).

Tableau 6.10: Taux de chômage (%) au sens du BIT de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe			
	Masculin	Féminin	Ensemble	
15-19		5,4	5,5	5,5
20-24		5,4	7,1	6,3
25-29		3,6	6,0	4,7
30-34		1,9	5,2	3,4
35-39		1,7	4,1	2,7
40-44		1,2	3,1	2,0
45-49		1,2	2,4	1,7
50-54		0,8	1,9	1,2
55-59		0,9	2,2	1,4
60-64		1,1	2,0	1,4
65 ou +		0,6	0,9	0,7
Total		2,6	4,8	3,6

En fonction du niveau d'instruction, le chômage est moins important chez les individus sans niveau (2,8 %) ou de niveau primaire (4,7 %). Chez les hommes, les taux de chômage sont plus élevés chez les individus de niveau secondaire tandis que chez les femmes les taux de chômage sont plus élevés au niveau supérieur. La hausse des taux de chômage avec le niveau d'instruction s'explique par la prise en compte de la recherche active d'emploi dans la définition du chômage (tableau 6.11).

Tableau 6.11: Taux de chômage (%) au sens du BIT et taux combiné du chômage par niveau d'instruction selon le sexe

Niveau d'instruction	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	M	F	M+F	M	F	M+F
Aucun	2,0	3,7	2,8	13,1	22,7	17,9
Primaire	2,8	8,2	4,7	15,2	33,4	22,1
Post-primaire	5,7	10,9	7,7	24,4	41,9	31,9
Secondaire	6,7	13,9	8,7	24,7	42,4	30,3
Supérieur	4,2	14,6	6,1	14,2	32,3	17,9
Total	2,6	4,8	3,6	14,9	25,5	20,0

En 2019, dans la région des Cascades les chômeurs en quête de leur 1er emploi représentent 98,5% des chômeurs et ceux qui ont déjà travaillé représentent 1,5%. La Comoé détient une proportion de chômeurs en quête du 1er emploi plus importante par rapport à la Léraba soit respectivement 98,8 % et 96,6 % (tableau 6.12).

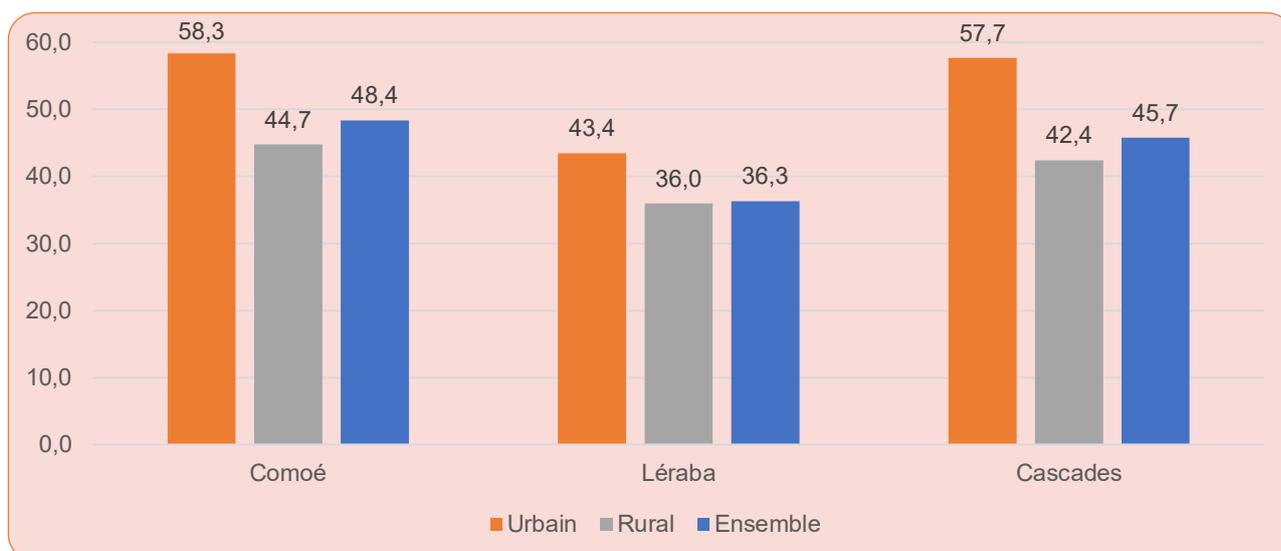
Tableau 6.12: Répartition (%) de la population de 15 ans et plus au chômage par province selon le statut au chômage

Province	Statut au chômage		Total
	Chômeur ayant déjà travaillé	Chômeur en quête du 1 ^{er} emploi	
Comoé	1,2	98,8	100
Léraba	3,4	96,6	100
Total	1,5	98,5	100

6.4. POPULATION HORS MAIN-D'ŒUVRE

La proportion de la population hors main-d'œuvre est de 45,7 %. Cette proportion qui désigne le taux d'inactivité est plus élevée dans la province de la Comoé (48,4 %) que dans la Léraba (36,3 %). Aussi ce taux est plus élevé en milieu urbain (57,7 %) par rapport au milieu rural (42,4 %) (graphique 6.3).

Graphique 6.3: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence



Les communes les plus affectées par l'inactivité sont Moussodougou (66,3%) et Bérégadougou (61,8%), qui ont des taux les plus élevés. En revanche, les communes les moins affectées sont Dakoro (25,8 %) et Kankalaba (28,2s %) (tableau 6.13).

Tableau 6.13: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Banfora	41,4	66,6	54,6
Bérégadougou	51,4	71,1	61,8
Mangodara	36,3	57,6	47,3
Moussodougou	57,0	73,6	66,3
Niangoloko	35,7	63,3	49,9
Ouo	34,0	45,0	39,9
Sidéradougou	27,1	46,3	37,4
Soubakaniédougou	45,3	60,6	53,6
Tiéfora	36,5	54,9	46,7
Total Comoé	37,1	58,3	48,4
Dakoro	21,2	29,5	25,8
Douna	39,1	39,6	39,3
Kankalaba	22,7	32,8	28,2
Loumana	34,8	51,5	44,0
Niankorodougou	25,2	42,4	34,4
Ouéléni	22,8	36,0	30,1
Sindou	32,7	43,3	38,5
Wolokonto	50,9	61,9	57,2
Total Léraba	29,3	42,1	36,3
Total Région	35,5	54,7	45,7

Les taux d'inactivité par groupe d'âge sont plus élevés aux jeunes âges (15-19 ans et 20-24 ans) qu'aux âges avancés (60-64 ans et 65 ans ou plus) comparativement aux âges intermédiaires où ils sont moins élevés et relativement stables. Ils suivent la même tendance dans les deux sexes. Aussi ces taux restent plus élevés chez les femmes par rapport aux hommes et ce quel que soit le groupe d'âge considéré (tableau 6.14).

Tableau 6.14: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	62,0	65,6	63,9
20-24	45,3	55,7	51,1
25-29	27,6	48,7	39,7
30-34	20,0	45,3	33,8
35-39	18,3	44,6	32,2
40-44	18,1	44,6	31,7
45-49	19,1	48,0	33,7
50-54	20,5	53,2	37,5
55-59	25,8	59,5	43,6
60-64	36,7	69,6	53,4
65 ou +	56,3	82,5	69,2
Total	35,5	54,7	45,7

Parmi la population hors main-d'œuvre de la région, 72,4 % résident en milieu rural contre 27,6 % pour le milieu urbain. Le milieu rural abrite 94,6 % et 67,8% de la population hors main d'œuvre respectivement de la province de la Léraba et de la Comoé (tableau 6.15).

Tableau 6.15: Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par province selon le milieu de résidence

Province	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Comoé	32,2	67,8	100,0
Léraba	5,4	94,6	100,0
Total	27,6	72,4	100,0

Dans la région, 67,5 % de la population hors main-d'œuvre est sans instruction. Cette proportion est plus élevée chez les femmes (74,0 %) que chez les hommes (56,0 %). Les individus de niveau supérieur sont faiblement représentés dans la population hors main-d'œuvre autant chez les hommes que chez les femmes (tableau 6.16).

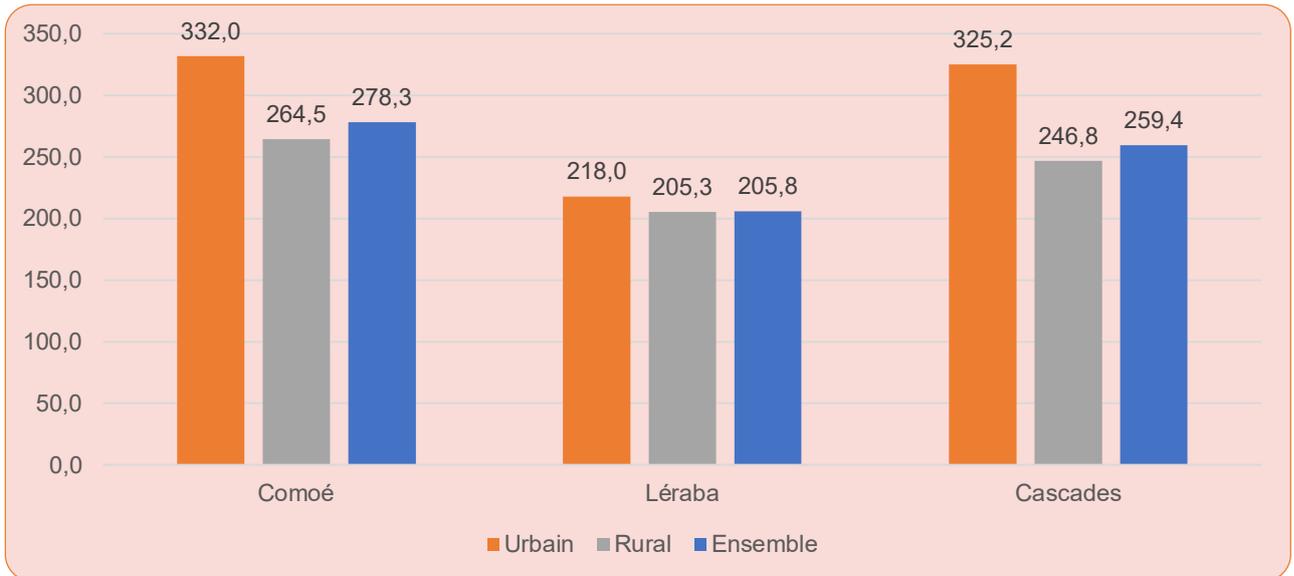
Tableau 6.16: Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par sexe selon le niveau d'instruction

Sexe	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Primaire	Post- primaire	Secondaire	Supérieur	
Masculin	56,0	9,0	22,1	11,5	1,5	100,0
Féminin	74,0	6,7	14,2	4,7	0,5	100,0
Total	67,5	7,5	17,0	7,2	0,8	100,0

6.5. DEPENDANCE ECONOMIQUE

Le taux de dépendance est de 259,4% dans les Cascades. Cela traduit le fait qu'un actif occupé a en charge 2,5 personnes qui sont soit hors main-d'œuvre, soit âgées de moins de 15 ans. Dans la Comoé, la charge par actif occupé est plus élevée (264,5 %) que dans la Léraba (205,3 %). Cette charge demeure également prépondérante en milieu urbain (325,2 %) comparativement au milieu rural (246,8 %) (graphique 6.6).

Graphique 6.4: Taux de dépendance (%) par province selon le milieu de résidence



6.6. TRAVAIL DES JEUNES

Cette section s'intéresse de manière spécifique à la jeunesse qui constitue le fer de lance de l'économie. Cependant, la notion de jeune n'est pas sans équivoque. Elle est analysée sous deux angles : les jeunes de 15-24 ans et ceux de 15-35 ans afin de permettre aux utilisateurs de l'une ou l'autre option de disposer d'informations sur la participation économique des jeunes.

Parmi les jeunes âgés de 15-24 ans que compte la région, 58,3 % sont hors main d'œuvre et 39,3 % sont des actifs occupés. Aussi, la proportion des occupés des 15-24 ans est plus importante chez les hommes (42,6 %) que chez les femmes (36,4 %). Elle demeure également plus élevée en milieu rural (46,0%) qu'en milieu urbain (15,5%).

Tableau 6.17 : Répartition (en %) de la population résidente de 15-24 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Occupés	19,9	11,8	15,5	48,9	43,5	46,0	42,6	36,4	39,3
Chômeurs	4,3	4,5	4,4	1,9	1,9	1,9	2,4	2,5	2,4
Hors main-d'œuvre	75,8	83,7	80,1	49,2	54,6	52,1	55,0	61,1	58,3
Total	100,0								

Les actifs occupés de 15-24 ans dans la région représentent 39,3%. Suivant leur niveau

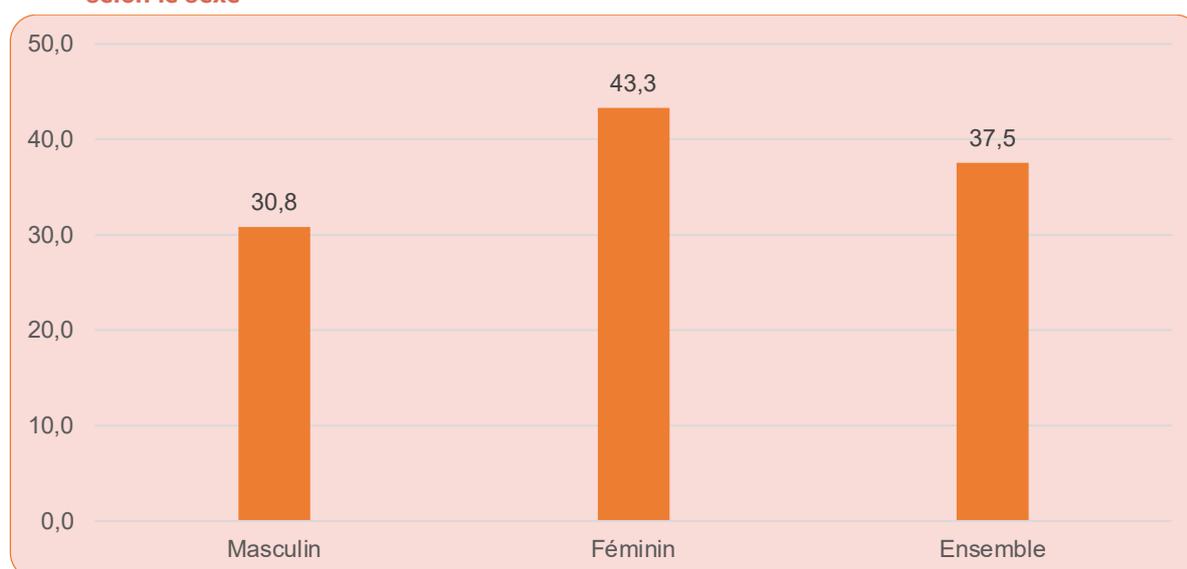
d'instruction, près de trois jeunes actifs occupés sur quatre sont sans niveau d'instruction. Les jeunes ayant un niveau secondaire ou supérieur y sont faiblement représentés.

Tableau 6.18: Répartition des actifs occupés de 15-24 ans par province selon le niveau d'instruction

Province	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	
Comoé	74,0	12,9	11,0	1,8	0,3	100,0
Léraba	71,7	12,0	14,6	1,4	0,3	100,0
Total	73,3	12,7	12,1	1,7	0,3	100,0

La population âgée de 15-24 ans non scolarisée et n'exerçant aucune activité économique constitue 37,5 % des jeunes de ce groupe. La désagrégation par sexe renseigne que les jeunes femmes sont plus concernées par ce phénomène car 43,3 % d'elles vivent dans cette situation contre 30,8 % pour les hommes.

Graphique 6.5: Proportion (%) des jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi selon le sexe



La moitié des jeunes de 15-35 ans (48,5 %) est hors main d'œuvre et 2,5 % sont des chômeurs. Les occupés sont plus représentés chez les hommes (54,6 %) par rapport aux femmes (41,2 %). Le milieu urbain abrite une part importante de personnes hors main d'œuvre (64,2 %) au sein des jeunes par rapport au milieu rural (44,1 %).

Tableau 6.19 : Répartition (%) de la population résidente de 15-35 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Occupés	43,2	20,0	30,9	60,6	49,0	54,2	56,6	42,7	49,0
Chômeurs	4,3	5,5	4,9	1,6	1,9	1,8	2,2	2,7	2,5
Hors main-d'œuvre	52,5	74,4	64,2	37,8	49,2	44,1	41,2	54,6	48,5
Total	100,0								

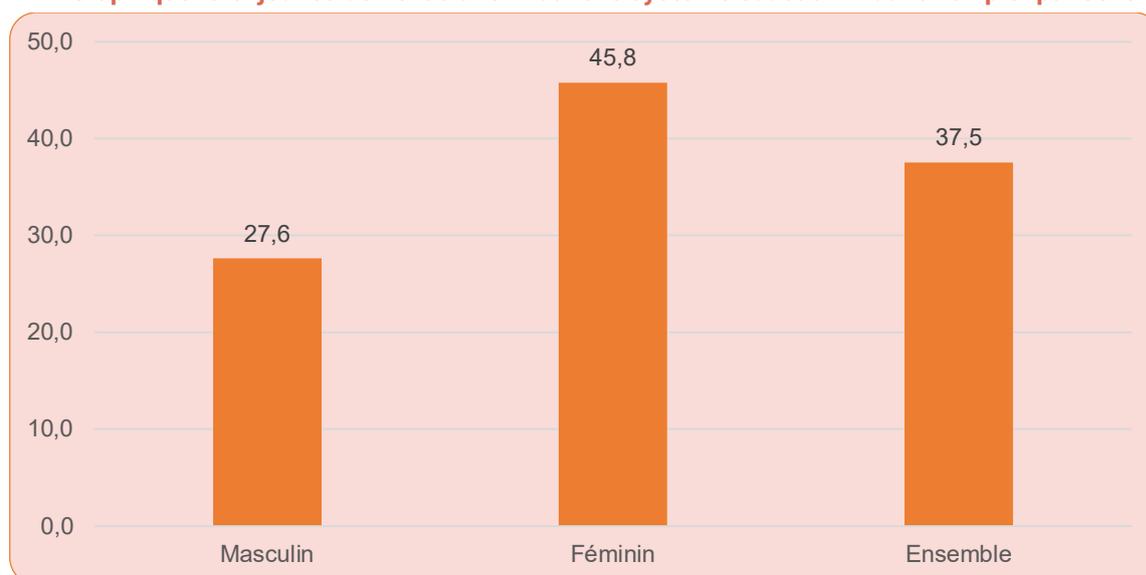
Suivant le niveau d'instruction, trois jeunes actifs occupés sur quatre sont sans niveau d'instruction. Les jeunes ayant un niveau secondaire ou supérieur y sont faiblement représentés. Ces résultats obtenus sont tributaires du faible niveau d'instruction de la population globale dans la région et dans le pays.

Tableau 6.20 : Répartition des actifs occupés de 15-35 ans par province selon le niveau d'instruction

Province	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	
Comoé	75,0	10,8	8,8	3,7	1,6	100,0
Léraba	76,6	9,4	9,6	3,0	1,4	100,0
Total	75,4	10,5	9,0	3,5	1,6	100,0

Les jeunes de 15-35 ans qui ne sont ni dans le système éducatif ni dans l'emploi constituent 37,5 % des jeunes de ce groupe d'âge. La désagrégation par sexe indique que les jeunes femmes sont plus affectées par ce phénomène (45,8 % contre 27,6 % pour les hommes).

Graphique 6.6: jeunes de 15-35 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi par sexe



Conclusion

En somme, dans la région des Cascades les individus occupés représentent 52,3 % contre 2,0 % pour les chômeurs et 45,7 % pour les personnes hors main d'œuvre. Le taux d'activité s'élève à 54,3%, avec un niveau plus élevé en milieu rural (57,6%) qu'en milieu urbain (42,3%).

Le taux de chômage au sens du BIT est de 3,6 %, tandis que le taux de chômage combiné atteint 20,0 %. Le taux de chômage est plus faible en milieu rural par rapport au milieu urbain et ce, quel que soit la province et la définition de chômage retenue (BIT ou taux combiné). Aussi, le chômage touche les femmes plus que les hommes. Ce résultat demeure valable dans les deux provinces et dans la plupart de leurs communes.

CHAPITRE 7 : FECONDITE

Introduction

La connaissance des indicateurs de fécondité est importante pour la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement. Composante principale de la dynamique démographique, la fécondité détermine la structure par âge de la population et génère des besoins sociaux et économiques spécifiques à court, moyen et long terme. C'est pourquoi elle a toujours fait l'objet d'attention particulière de la part des chercheurs, des décideurs et d'acteurs de la société civile engagés dans les domaines de la santé de la reproduction y compris la planification familiale.

Collecte des données

La natalité et la fécondité ont été saisies à travers les questions suivantes :

- Combien d'enfants en tout sont nés vivants de (NOM) par sexe ?
- Parmi tous les enfants nés vivants de (NOM), combien sont encore en vie par sexe ?
- Combien d'enfants de (NOM) sont nés vivants au cours des 12 derniers mois par sexe ?

Ces questions étaient adressées aux femmes âgées de 10 ans et plus.

Définition des concepts

Natalité

La natalité désigne la fréquence des naissances vivantes au sein de la population au cours d'une année.

Femme en âge de procréer

Les femmes en âge de procréer sont les femmes dont l'âge est compris entre 15-49 ans.

Fécondité

Elle désigne la fréquence des naissances vivantes au sein des femmes en âge de procréer.

Taux brut de natalité (TBN)

Il indique le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1 000 habitants. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif de la population résidente moyenne au dénombrement.

Taux de fécondité par groupe d'âge TF (x, x+a)

Il indique le nombre de naissances vivantes survenues au cours d'une année chez les femmes par groupe d'âge pour 1000 femmes de ce groupe d'âge de femmes en âge de procréer.

Il est obtenu pour un groupe d'âge donné de femmes, en rapportant les naissances vivantes issues des femmes du groupe d'âge à l'effectif des femmes du même groupe d'âge.

Indice synthétique de fécondité (ISF)

C'est le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des 12 derniers mois ayant précédé le recensement.

Il est obtenu en faisant la somme des taux de fécondité par âge observé au cours des 12 derniers mois multipliés par l'amplitude des groupes d'âge.

7.1. NATALITE

La natalité influence positivement la croissance démographique : plus (ou moins) les naissances sont nombreuses, plus (ou moins) la croissance démographique est importante. Elle sera appréhendée par le taux brut de natalité.

Dans l'ensemble, la région des Cascades présente un taux brut de natalité de 41,4 ‰. La désagrégation par milieu de résidence donne un taux brut de natalité de 31,0 ‰ en milieu urbain contre 43,8 ‰ pour le milieu rural. Le taux de natalité demeure plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain.

L'analyse du taux par province montre que la Léraba enregistre un peu plus de naissances pour mille habitants que celle de la Comoé. En effet, le taux brut de natalité dans la Léraba est de 41,9 ‰ contre 41,2 ‰ dans la Comoé (tableau 7.1).

Tableau 7.1: Taux brut de natalité (‰) par milieu de résidence et province

	TBN (‰)
Milieu de résidence	
Urbain	31,0
Rural	43,8
Province	
Comoé	41,2
Léraba	41,9
Ensemble	41,4

7.2. FECONDITE ET MORTALITE

Tout comme la natalité, la fécondité influence la croissance démographique. Elle est appréhendée par le taux global de fécondité et l'indice synthétique de fécondité. A la différence du taux brut de natalité, ces éléments donnent une mesure exacte de la force du phénomène, car ils éliminent le rôle joué par la taille de la population.

7.2.1. Structure par âge de la fécondité cumulée

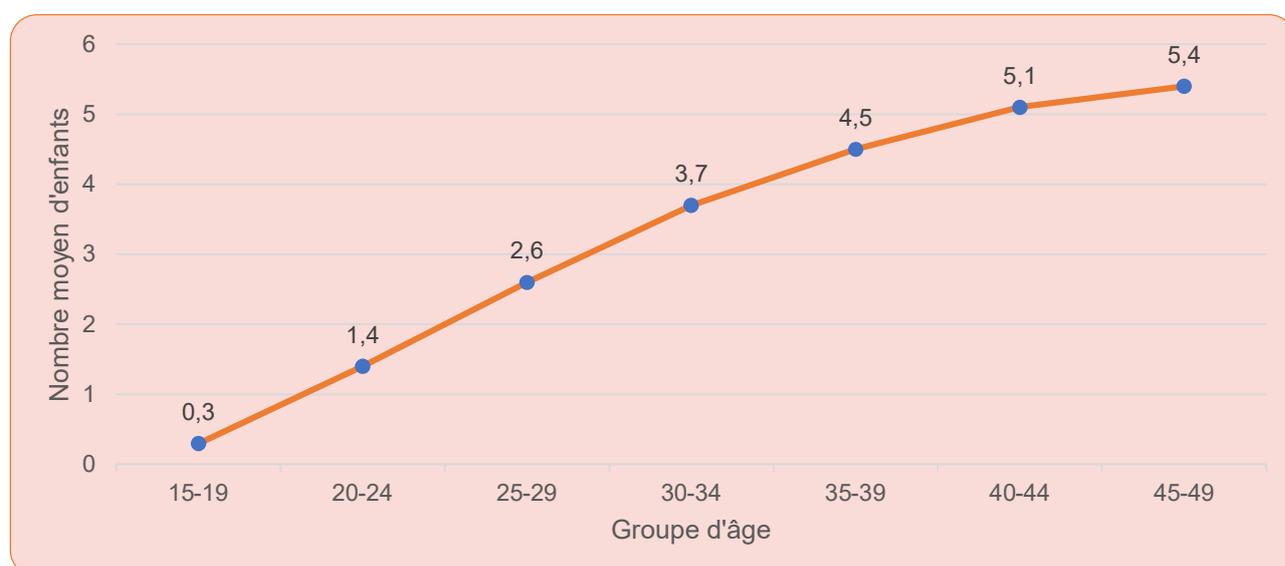
On note que le nombre d'enfants nés vivants passe en moyenne de 0,3 pour les femmes de 15-19 ans à 5,4 pour celles de 45-49 ans. On observe en moyenne un enfant de plus en passant d'un groupe d'âge à un autre entre 15 et 44 ans.

Ceci est la traduction d'une fécondité forte et permanente. Aussi, cette forte fécondité se traduit-elle par le fait que, plus de 20 % des femmes de 15-19 ans ont eu un ou deux enfants nés vivants. On remarque que plus de 60% des femmes de 20-24 ans ont eu 1 à 3 naissances vivantes, et plus de 50% des femmes de 25-29 ans ont eu 3 à 6 enfants nés vivants (graphique 7.1).

Tableau 7.2: Répartition (%) des femmes par groupe d'âges selon le nombre d'enfants nés vivants et le nombre moyen d'enfants nés vivants

Groupe d'âge	Nombre d'enfants nés vivants							Total	Nombre moyen d'enfants
	0	1	2	3	4	5	6 ou +		
15-19	77,9	16,4	4,0	1,1	0,4	0,1	0,0	100,0	0,3
20-24	31,5	27,6	22,8	10,9	4,4	2,0	0,8	100,0	1,4
25-29	12,9	15,1	21,1	21,9	15,7	8,2	5,1	100,0	2,6
30-34	6,4	8,0	13,2	17,6	19,3	17,1	18,4	100,0	3,7
35-39	4,6	5,1	9,3	13,4	17,0	18,6	32,2	100,0	4,5
40-44	4,0	4,3	7,4	11,2	14,0	16,2	43,0	100,0	5,1
45-49	3,9	3,9	6,6	10,2	12,2	15,4	47,8	100,0	5,4

Graphique 7.1: Courbe de l'évolution de la fécondité cumulée

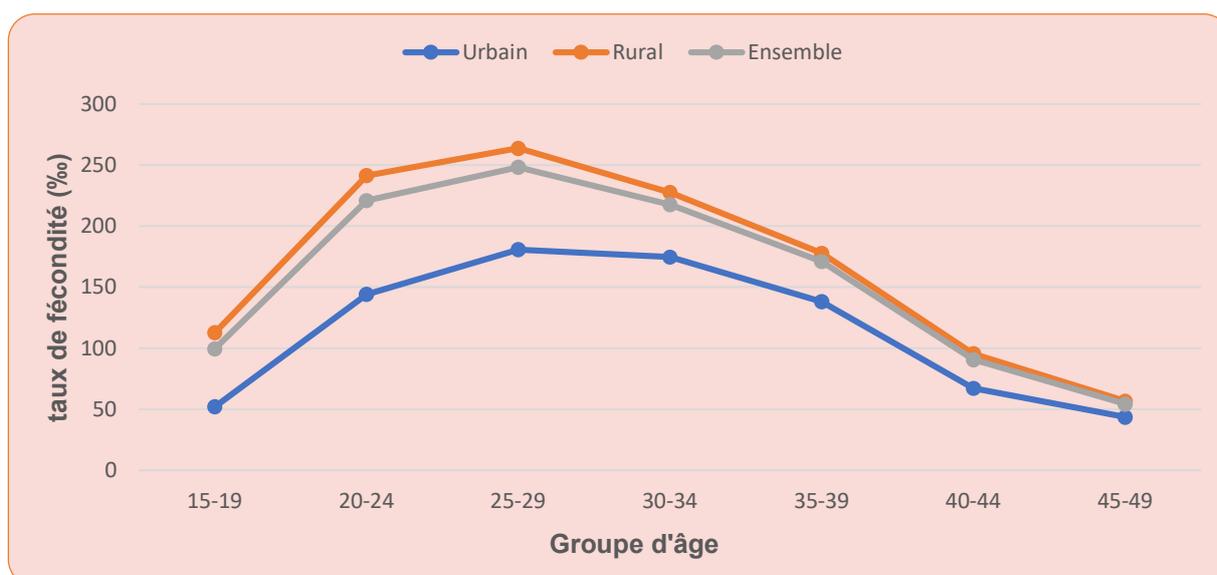


7.2.2. Structure par âge de la fécondité du moment

La courbe du taux de fécondité est croissante jusqu'à 29 ans et ensuite décroissante. Les femmes âgées de 20-24 ans, 25-29 ans et 30-34 ans ont les taux de fécondité du moment les plus élevés (supérieurs à 200,0‰). Les taux de fécondité compris entre 100 et 200,0‰ concernent les femmes du groupe d'âge 35-39 ans. Les deux derniers groupes d'âges présentent des taux inférieurs à 100‰.

Aussi, la région présente-t-elle un taux global de fécondité générale de l'ordre de 182‰.

Graphique 7.2: Courbes de la fécondité du moment selon le milieu de résidence



La structure de la fécondité par âge selon le milieu de résidence présente quelques spécificités. En effet, quel que soit le groupe d'âge considéré, le milieu rural présente des taux de fécondité plus élevés par rapport au milieu urbain. Ces taux vont de 56,6 % à 263,6% en milieu rural tandis qu'ils passent de 43,6 % à 180,8% en milieu urbain (tableau 7.3).

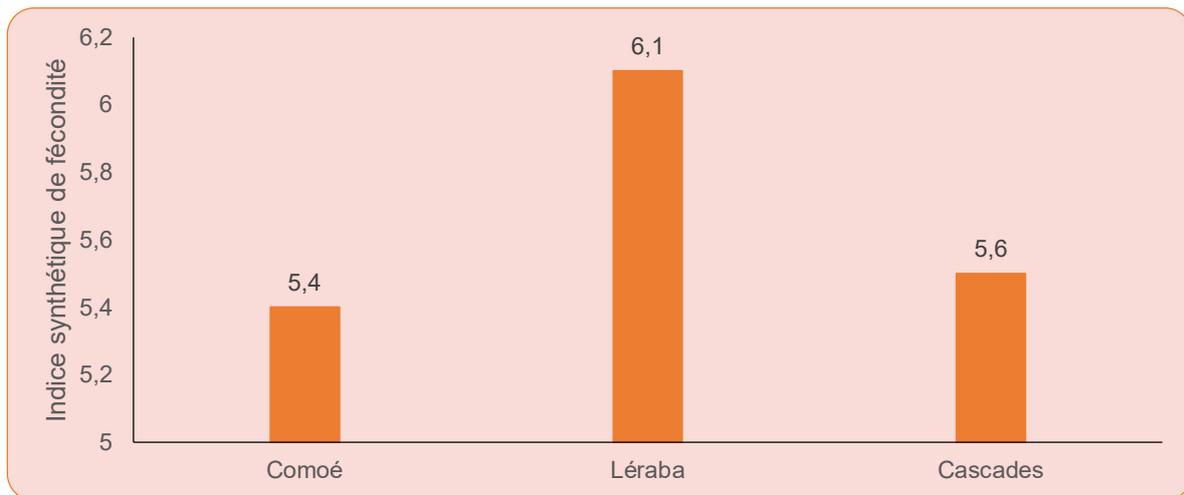
Tableau 7.3: Répartition (%) des taux de fécondité par groupe d'âge selon le milieu de résidence

Groupe d'âge	Taux de fécondité		
	Urbain	Rural	Ensemble
15-19	52,0	112,6	99,5
20-24	144,1	241,4	220,9
25-29	180,8	263,6	248,1
30-34	174,6	227,6	217,4
35-39	138,1	177,8	171,0
40-44	67,1	95,5	90,6
45-49	43,6	56,6	54,2

7.2.3. Indice synthétique de fécondité

Les résultats du 5e RGPH présentent pour la région un niveau de fécondité assez élevé (5,6 enfants par femme). Ce niveau est relativement plus important dans la Léraba (6,1) que dans la Comoé (5,4).

Graphique 7.3 : Indice synthétique de fécondité par province



Selon le milieu de résidence, le nombre moyen d'enfants par femme en milieu rural est de 5,9 contre 4,0 en milieu urbain.

Graphique 7.4 : Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence



7.3. MORTALITE

Ce point sur la mortalité aborde essentiellement le niveau de mortalité des enfants de moins de cinq ans. En 2019, dans la région des Cascades, environ 65 enfants sur 1000 naissances vivantes meurent avant de fêter leur premier anniversaire. Une désagrégation par sexe indique que la mortalité avant l'âge d'un an est nettement plus élevée chez les garçons (73,4‰) que chez les filles (58,0‰).

Tableau 7.4 : Quotient de mortalité dans l'enfance par sexe

Quotients de mortalité (‰)	Masculin	Féminin	Ensemble
Quotient de mortalité infantile (1q0)	73,4	58	65,2
Quotient de mortalité juvénile (4q1)	39,2	38	38,6
Quotient de mortalité infanto-juvénile (5q0)	109,7	93,8	101,3

Quant au quotient de mortalité juvénile, sur 1000 enfants ayant atteint l'âge d'un an, environ 38 n'ont pas la chance d'atteindre leur cinquième anniversaire.

En considérant le niveau de mortalité infanto-juvénile, sur 1000 naissances vivantes, 101 n'atteignent pas leur cinquième anniversaire. Le niveau est plus élevé chez les garçons (109,7 ‰) que chez les filles (93,8 ‰).

Conclusion

Au terme de l'analyse des données sur la fécondité, il ressort que le niveau de la fécondité dans la région reste élevé. Le taux brut de natalité est de 41,4‰ et varie en fonction du milieu de résidence et de la province de résidence. En effet, le taux brut de natalité est de 43,8‰ en milieu rural contre 31,0‰ pour le milieu urbain tandis qu'il est de 41,9‰ dans la Léraba contre 41,2‰ dans la Comoé.

Le nombre d'enfants par femme est de 5,6 enfants pour l'ensemble de la région et varie de 6,1 dans la province de la Léraba à 5,4 dans celle de la Comoé.

CHAPITRE 8 : MIGRATION

Introduction

L'objectif de ce chapitre est d'analyser, d'une part, les mouvements des populations à l'intérieur de la région des Cascades, entre la région des Cascades et les autres régions du Burkina Faso, entre cette région et le reste du monde et d'autre part, les prétentions migratoires ainsi que le transfert d'argent.

La région des Cascades, située dans une zone intermédiaire entre les zones sahélienne et côtière offre des conditions propices au développement d'un certain type d'arboricultures comme les agrumes, les anacardiés et les mangues. De ce fait, elle attire des populations venues des autres parties du Burkina Faso et des pays frontaliers (Côte d'Ivoire, Mali).

Collecte des données

Les variables qui permettent d'étudier les migrations dans le cadre du 5^e RGPH sont au nombre de sept, à savoir :

- ✓ le lieu de naissance : cette variable permet de saisir les migrants durée-de-vie ;
- ✓ la dernière résidence à l'étranger : elle permet de saisir les migrants de retour de l'étranger ;
- ✓ le lieu de résidence il y a un an : cette variable permet de saisir les immigrants (internes et internationaux) récents (au cours des 12 derniers mois) ;
- ✓ le lieu de résidence au recensement de 2006 : cette variable permet d'appréhender la migration inter censitaire ;
- ✓ la date de départ à l'étranger au cours des 5 dernières années : cette variable permet de saisir les émigrants internationaux au cours des cinq dernières années ;
- ✓ prétention à migrer : cette variable permet de saisir l'intention de l'individu à aller résider hors du Burkina Faso au cours des 12 mois qui suivent le dénombrement du 5^e RGPH ;
- ✓ transfert de fonds : cette variable permet d'évaluer les transferts des fonds reçus par les ménages de la part des Burkinabè résidant à l'étranger.

Définition des concepts

Migration

Avant toute analyse, il est important de noter les problèmes inhérents à la définition et aux mesures de la migration qui fait d'elle un phénomène difficile à saisir tant du point de vue théorique que pratique. En effet, toute définition de ce phénomène prend en compte des dimensions temporelles et spatiales d'où une diversité de méthodes d'approche. Cette diversité entraîne des difficultés de comparaison des résultats des études migratoires.

Le dictionnaire démographique multilingue⁴ définit la migration ou le mouvement migratoire comme un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée. De façon générale, la migration ou mouvement migratoire peut être définie comme le changement du lieu de résidence habituelle pour une durée minimale conventionnelle. Le plus souvent, la définition

⁴ Louis Henry, Dictionnaire démographique multilingue, seconde édition unifiée, volume français du 12 juin 2012.

de la migration prend en compte deux critères clés que sont le temps et l'espace. Pour ce qui est du temps, il correspond généralement à une durée d'au moins six mois effectifs ou avec l'intention de passer au moins six mois hors de sa localité de résidence habituelle. Quant au critère d'espace, il s'agit du franchissement de frontières administratives (villages, communes, départements, provinces, régions, pays, etc.). Par exemple, un même individu peut être un

migrant aux yeux du chercheur qui étudie l'évolution de la population d'une province, et ne pas être un migrant pour un autre observateur qui analyse le mouvement démographique au niveau national. De façon opérationnelle, dans la présente étude, sera considéré comme migration tout déplacement d'un individu d'une entité administrative (la commune étant la plus petite entité considérée) vers une autre pour un séjour d'au moins six mois ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois.

Migration interne

La migration interne (ou intérieure) est une migration qui s'effectue à l'intérieur des frontières d'un pays ou d'un territoire. Dans le cas du Burkina Faso, il s'agit de tous les déplacements s'effectuant entre entités administratives et ayant occasionné un séjour au lieu d'arrivée d'une durée d'au moins six mois (ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois). La migration interne peut s'effectuer entre régions du pays, il s'agit alors de migration inter-régionale. A l'intérieur d'une région, la migration peut s'effectuer entre provinces, c'est la migration intra-régionale ou inter-provinciale. L'on peut également considérer les communes à l'intérieur des provinces, il s'agit des migrations intra-provinciales ou inter-communales.

Migration externe ou internationale

Une migration est dite internationale lorsqu'elle porte sur des changements de résidence habituelle entre pays. Dans le cas du Burkina Faso, la migration internationale concerne tous les échanges migratoires avec le reste du monde. L'émigration regroupe les sorties du territoire national vers l'étranger tandis que l'immigration concerne les entrées dans le pays.

Par exemple, dans le cadre de ce recensement, sont considérés comme émigrés :

- ✓ les personnes parties depuis plus de 6 mois à l'extérieur du pays ;
- ✓ les personnes parties depuis moins de 6 mois, mais avec l'intention de rester plus de 6 mois à l'extérieur du pays ;
- ✓ les personnes parties depuis plus de 6 mois à l'extérieur du pays mais qui, au moment du recensement sont revenues pour une raison quelconque (et qui restent moins de 6 mois, où avec l'intention de rester moins de 6 mois) avec l'intention de retourner à l'étranger et d'y rester pour une durée d'au moins 6 mois ;
- ✓ les personnes parties depuis moins de 6 mois, mais qui au moment du recensement sont revenues pour une raison quelconque (et qui restent moins de 6 mois, où avec l'intention de rester moins de 6 mois) avec l'intention de retourner à l'étranger et d'y rester pour une durée d'au moins 6 mois.

Migration durée de vie

La migration durée-de-vie est définie en mettant en rapport le lieu de naissance et le lieu de résidence à une date de référence. Le migrant durée-de-vie est tout individu qui réside dans une entité administrative autre que son lieu de naissance. De façon opérationnelle, elle concerne les individus dont la commune (respectivement, province, région de résidence) au moment du recensement est différente de leur commune (respectivement, province, région et pays) de naissance.

Migration récente

La migration récente est la migration effectuée au cours des 12 mois ayant précédé le dénombrement du 5e RGPH. Elle a trait aux individus dont le lieu de résidence à la date du dénombrement de 2019 est différent de celui il y a un an avant le dénombrement.

Solde migratoire

C'est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées dans une zone géographique donnée et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période donnée, c'est-à-dire la différence entre l'immigration et l'émigration.

8.1. MIGRATION INTERNE

Cette partie concerne les mouvements des populations à l'intérieur de la région des Cascades ainsi que les échanges de populations de celle-ci avec les autres régions du Burkina Faso. D'où viennent les résidents de la région des Cascades ? Où vont les natifs de cette région ? Elle met aussi en exergue les échanges migratoires entre les provinces de la région des cascades.

Dans les Cascades, 19,6% des résidents sont des migrants, dont 14,1% de migrants internes et 5,5% de migrants internationaux. Selon le sexe, 20,3% des hommes sont des migrants tandis que chez les femmes 19,0% sont des migrantes. Pour la migration interne, les femmes (14,4%) sont les plus enclines au phénomène que les hommes (13,8%). Quant à la migration à l'extérieur du territoire, 6,5% des hommes et 4,7% des femmes sont des migrants internationaux. Par ailleurs, plus de 80% des résidents sont des non migrants (tableau 8.1).

Tableau 8.1: Statut migratoire des résidents par sexe

Statut migratoire	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Non migrants	293 487	79,7	320 774	81,0	614 261	80,4
Migrants internationaux	23 868	6,5	18 532	4,7	42 400	5,5
Migrants internes	50 848	13,8	56 938	14,4	107 786	14,1
Total migrant	74 716	20,3	75 470	19,0	150 186	19,6
Total	368 203	100,0	396 244	100,0	764 447	100,0

Le rapport de masculinité montre qu'il y a plus de femmes que d'hommes migrants internes durée-de-vie résidant dans les Cascades. Ce rapport est dans l'ensemble en faveur des femmes migrantes internes durée de vie avec 89,1 hommes pour 100 femmes. Il en est ainsi pour tous les groupes d'âge jusqu'à 40 ans. Les tranches d'âge jeunes sont les plus concernées. A partir de 40 ans, c'est l'effet contraire et le rapport est en faveur des hommes exception faite de la tranche 80-84 ans. Il est à 148,5 hommes pour 100 femmes dans le groupe d'âge 75-79 ans (tableau 8.2).

Tableau 8.2: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes durée-de-vie

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
0-4	2 651	5,4	2 832	5,2	5 483	5,3	93,6
5-9	3 339	6,9	3 714	6,8	7 053	6,8	89,9
10-14	3 649	7,5	4 161	7,6	7 810	7,6	87,7
15-19	4 610	9,5	5 838	10,7	10 448	10,1	79,0

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
20-24	4 673	9,6	6 778	12,4	11 451	11,1	68,9
25-29	4 812	9,9	6 945	12,7	11 757	11,4	69,3
30-34	5 555	11,4	6 365	11,6	11 920	11,5	87,3
35-39	4 777	9,8	4 933	9,0	9 710	9,4	96,8
40-44	3 872	7,9	3 725	6,8	7 597	7,3	103,9
45-49	2 967	6,1	2 533	4,6	5 500	5,3	117,1
50-54	2 234	4,6	2 169	4,0	4 403	4,3	103,0
55-59	1 739	3,6	1 648	3,0	3 387	3,3	105,5
60-64	1 420	2,9	1 252	2,3	2 672	2,6	113,4
65-69	1 011	2,1	728	1,3	1 739	1,7	138,9
70-74	734	1,5	551	1,0	1 285	1,2	133,2
75-79	346	0,7	233	0,4	579	0,6	148,5
80-84	149	0,3	151	0,3	300	0,3	98,7
85 ou +	194	0,4	155	0,3	349	0,3	125,2
Total	48 732	100,0	54 711	100,0	103 443	100,0	89,1

La répartition des migrants internes récents montre que, dans l'ensemble, les femmes sont plus concernées que les hommes. En effet, le rapport de masculinité indique qu'il y a 95,7 hommes pour 100 femmes (tableau 8.3). En revanche, selon les tranches d'âges, on note qu'entre 30 et 79 ans, les hommes sont dominants dans cette migration. Ce rapport de masculinité est très élevé dans la tranche d'âge 75-79 ans (247,4%) et baisse à partir de 80 ans.

Tableau 8.3: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes récents

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
1-4	911	10,7	956	10,7	1 867	10,7	95,3
5-9	992	11,6	1 031	11,5	2 023	11,6	96,2
10-14	941	11,0	1 076	12,1	2 017	11,5	87,5
15-19	1 143	13,4	1 295	14,5	2 438	14,0	88,3
20-24	1 010	11,8	1 223	13,7	2 233	12,8	82,6
25-29	863	10,1	915	10,2	1 778	10,2	94,3
30-34	730	8,5	696	7,8	1 426	8,2	104,9
35-39	558	6,5	511	5,7	1 069	6,1	109,2
40-44	382	4,5	347	3,9	729	4,2	110,1
45-49	280	3,3	219	2,5	499	2,9	127,9
50-54	210	2,5	191	2,1	401	2,3	109,9
55-59	160	1,9	150	1,7	310	1,8	106,7
60-64	129	1,5	122	1,4	251	1,4	105,7
65-69	90	1,1	80	0,9	170	1,0	112,5
70-74	71	0,8	61	0,7	132	0,8	116,4
75-79	47	0,6	19	0,2	66	0,4	247,4
80-84	11	0,1	15	0,2	26	0,1	73,3
85 et plus	13	0,2	21	0,2	34	0,2	61,9
Total	8 541	100,0	8 928	100,0	17 469	100,0	95,7

L'analyse du tableau 8.4 fait apparaître que 81,0% de la population des Cascades résident en milieu rural. Selon le statut migratoire, il ressort que 83,4% des non migrants résident en milieu rural contre 16,6% pour le milieu urbain. Ces proportions sont respectivement de 71,2% et 28,8% pour les migrants.

Tableau 8.4: Statut migratoire selon le milieu de résidence

Statut migratoire	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Non migrants	101 906	16,6	512 355	83,4	614 261	100,0
Migrants	43 266	28,8	106 920	71,2	150 186	100,0
Total	145 172	19,0	619 275	81,0	764 447	100,0

La répartition de la population des Cascades par statut migratoire montre que les proportions des migrants diffèrent peu, quel que soit le sexe (20,3% pour les hommes et 19,0% pour les femmes). Ce même constat est fait aussi bien dans la Comoé (21,4% et 20,6%) que dans la Léraba (16,5% et 13,8%) (tableau 8.5).

Tableau 8.5: Répartition (%) de la population des Cascades par statut migratoire selon la province et le sexe

Statut migratoire	Province de résidence						Ensemble		
	Comoé			Léraba			Masc.	Fém.	Total
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total			
Non migrants	78,6	79,4	470 235	83,5	86,2	144 026	79,7	81,0	614 261
Migrants	21,4	20,6	124 682	16,5	13,8	25 504	20,3	19,0	150 186
Total	100,0	100,0	594 917	100,0	100,0	169 530	100,0	100,0	764 447

La répartition des migrants intra province c'est-à-dire les échanges migratoires à l'intérieur d'une province révèle un grand nombre dans la Comoé. Ainsi la répartition des migrants durée de vie laisse apparaître une prédominance féminine dans les mêmes proportions aussi bien dans la Comoé que dans la Léraba (54,2% contre 45,8%). La même tendance est observée pour la migration interne récente dans la Comoé (51,7% des femmes contre 48,3% d'hommes). En revanche, dans la Léraba, la proportion des hommes migrants internes récents est plus élevée que celle des femmes, soit 52,6% et 47,4% respectivement (tableau 8.6).

Tableau 8.6: Répartition des migrants intra province par sexe

Type de migration	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Comoé						
Migrants internes durée-de-vie	9 897	45,8	11 726	54,2	21 623	100,0
Migrants internes récents	4 030	48,3	4 313	51,7	8 343	100,0
Léraba						
Migrants internes durée-de-vie	1 951	43,6	2 527	56,4	4 478	100,0
Migrants internes récents	616	52,6	556	47,4	1 172	100,0

La répartition des migrants inter province, c'est-à-dire les échanges migratoires entre les deux provinces de la région, montre une prédominance féminine tant pour les migrants internes durée de vie que pour les migrants internes récents. Ainsi, la proportion est de 52,0% pour les femmes contre 48,0% pour les hommes pour la migration interne durée-de-vie. Elle est respectivement de 52,5% et 47,5% pour la migration interne récente (tableau 8.7).

Tableau 8.7: Répartition des migrants inter province par sexe dans les Cascades

Type de migration	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Migrants internes durée-de-vie	3 003	48,0	3 256	52,0	6 259	100,0
Migrants internes récents	693	47,5	766	52,5	1 459	100,0

La répartition du flux migratoire durée de vie dans la Comoé montre que sur les neuf communes de la province, cinq sont déficitaires (tableau 8.8). En effet, la commune de Banfora est la plus affectée par les départs des populations (-7775). Par contre pour les quatre autres communes, le solde migratoire est positif dont celui de la commune de Tiéfara est le plus élevé (+2 953).

Tableau 8.8: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans la Comoé

Commune	Entrants	Sortants	Solde
Banfora	26 739	34 514	-7775
Bérégadougou	2 619	2 728	-109
Mangodara	9 374	7 085	2289
Moussodougou	939	1 211	-272
Niangoloko	11 013	9 814	1199
Ouo	7 289	7 314	-25
Sidéradougou	21 591	20 609	982
Soubakaniédougou	1 460	1 481	-21
Tiéfara	9 730	6 777	2953

La répartition des entrants et sortants par commune dans la Léraba (tableau 8.9) montre que toutes les communes ont un solde migratoire positif exceptée celle de Kankalaba dont le solde migratoire est négatif (-22). Les communes Douna et Loumana ont des soldes migratoires les plus élevés avec respectivement 868 et 794 migrants durée-de-vie. Cela montre le caractère attractif de ces deux communes.

Tableau 8.9: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans la Léraba

Commune	Entrants	Sortants	Solde
Dakoro	1 038	947	91
Douna	2 090	1 222	868
Kankalaba	767	789	-22
Loumana	2 177	1 383	794
Niankorodougou	2 541	2 297	244
Ouéléni	1 358	1 230	128
Sindou	2 307	2 226	81
Wolokonto	411	405	6

L'indice de sortie de la province de la Comoé à l'intérieur de la région est de 0,6%. Par contre, l'indice de rétention vaut 99,4 %, ce qui sous-entend, qu'il y'a moins de mouvement des personnes des natifs de la Comoé à l'intérieur de la région. Concernant la province de la Léraba, l'indice de sortie est de 2,3%.

Les personnes nées et résidants dans les Cascades représentent 93,7 % des natifs de cette région. En effet, peu de natifs des cascades résident hors de cette région. Les mouvements des personnes se font entre les deux provinces au détriment de la province de la Léraba. On note que seulement 0,6 % des natifs de la Comoé résident dans la Léraba contre 2,3 % des natifs de la Léraba résidant dans la Comoé (tableau 8.10).

Tableau 8.10: Matrice migratoire interprovinciale de la région des Cascades

Province de naissance	Province de résidence			Poids (%) des natifs résidant dans la province
	Comoé	Léraba	Total	
Comoé	99,4	0,6	100,0	99,4
Léraba	2,3	97,7	100,0	97,7
Région	76,1	23,9	100,0	93,7

Les natifs de la région représentent 88% du total des résidents. Les autres natifs proviennent essentiellement des régions des Hauts-Bassins (3,2%), du Nord (1,5%) et de la Boucle du Mouhoun (1,3%).

Tableau 8.11: Répartition des résidents des Cascades selon la région de naissance

Région de naissance	Effectif	Proportion (%)
Boucle du Mouhoun	10 110	1,3
Cascades	672 542	88,0
Centre	4 880	0,6
Centre-Est	1 927	0,3
Centre-Nord	5 950	0,8
Centre-Ouest	4 874	0,6
Centre-Sud	894	0,1
Est	1 317	0,2
Haut-Bassins	24 365	3,2
Nord	11 510	1,5
Plateau Central	1 746	0,2
Sahel	3 449	0,5
Sud-Ouest	5 716	0,7
Hors du Burkina Faso	15 167	2,0
Total	764 447	100,0

A l'instar des populations des autres régions ou des autres pays qui résident dans la région des Cascades, les natifs de celle-ci migrent également vers d'autres régions du Burkina Faso et à l'étranger.

Globalement, sur 100 personnes nées dans la région des Cascades et résidant au Burkina Faso, seulement près de 7 partent s'installer dans les autres régions du pays. On remarque aussi que la région des Hauts-Bassins est la principale destination des natifs des Cascades résidant au Burkina (2,6 %). Cette dernière est suivie de la région du Centre (1,8 %). Les autres régions accueillent moins de natifs des Cascades. Ces mouvements de population ont également lieu entre la région des Cascades et d'autres pays (tableau 8.12).

Tableau 8.12: Répartition des natifs des Cascades résidant au Burkina Faso selon la région de destination

Région de destination	Effectifs	Proportion (%)
Boucle du Mouhoun	2 714	0,4
Cascades	672 542	93,7
Centre	12 964	1,8
Centre-Est	501	0,1
Centre-Nord	881	0,1
Centre-Ouest	1 780	0,2
Centre-Sud	258	0,0
Est	445	0,1
Haut-Bassins	18 963	2,6
Nord	1 409	0,2
Plateau Central	376	0,1
Sahel	410	0,1
Sud-Ouest	4 140	0,6
Total	717 383	100,0

8.2. ECHANGES MIGRATOIRES AVEC L'EXTERIEUR

Cette partie met en exergue les mouvements de population entre la région des Cascades et les autres pays du monde, particulièrement les pays d'Afrique. Les lieux de naissance des résidents de la région des Cascades et les pays de destination des émigrés de cette région sont examinés ainsi que les immigrés durée-de-vie et les émigrations des 5 dernières années selon les groupes d'âge.

La répartition des immigrés par province et par type de migration montre que quelle que soit la province, les immigrés de types dernière résidence à l'étranger sont considérablement plus nombreux que les autres, ils sont respectivement 30 543 et 11 849 dans la Comoé et la Léraba. Ils sont suivis par les immigrés durée de vie.

Tableau 8.13: Répartition des immigrants par type de migration internationale par province selon le sexe

Type de migration internationale	Immigrants		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Comoé			
Migrations durée-de-vie	5 783	6 284	12 067
Migrations récentes	645	630	1 275
Migrations dernières résidence à l'étranger	17 116	13 427	30 543
Léraba			
Migrations durée-de-vie	1 372	1 728	3 100
Migrations récentes	267	316	583
Migrations dernières résidence à l'étranger	6 749	5 100	11 849

La répartition des immigrés durée vie par groupe d'âge (tableau 8.14) montre que, dans la région, les proportions sont plus élevées avant 40 ans et décroissent également à partir de 40 ans. Cette tendance demeure selon le sexe. Quant aux émigrations des 5 dernières années, il en ressort que les tranches d'âges des jeunes ont les plus fortes proportions. A partir de 35 ans, les proportions des émigrés sont faibles et décroissent. Selon le sexe, on note que ce sont les hommes qui sont plus concernés par l'émigration surtout après l'âge de 20 ans.

Tableau 8.14: Répartition (%) des immigrants durée-de-vie et des émigrants des 5 dernières années par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âge	Immigrants durée-de-vie				Emigrants des 5 dernières années			
	Homme	Femme	Ensemble	RM	Homme	Femme	Ensemble	RM
0-4	6,3	6,2	6,3	91,0	5,3	11,9	6,7	166,3
5-9	12,3	12,6	12,5	87,2	4,1	11,4	5,6	135,2
10-14	11,6	11,9	11,8	86,6	8,0	8,1	8,0	369,9
15-19	11,5	13,2	12,4	77,8	20,5	25,3	21,5	304,3
20-24	9,7	12,1	11,0	71,8	22,5	15,9	21,1	530,2
25-29	9,2	11,0	10,2	74,9	15,8	9,9	14,6	600,7
30-34	11,2	9,9	10,5	100,9	10,3	7,0	9,6	552,0
35-39	8,8	7,2	7,9	109,8	5,6	3,7	5,2	561,5
40-44	6,7	5,0	5,8	120,7	2,8	1,9	2,6	573,1
45-49	4,5	3,7	4,1	109,1	1,5	1,5	1,5	361,9
50-54	3,1	2,8	2,9	100,0	1,2	0,6	1,1	722,2
55-59	1,8	1,9	1,8	85,2	0,8	0,4	0,8	733,3
60-64	1,4	1,0	1,2	116,7	0,6	0,6	0,6	375,0
65-69	0,9	0,5	0,7	141,9	0,2	0,2	0,2	400,0
70-74	0,5	0,5	0,5	76,7	0,1	0,3	0,2	150,0

Groupe d'âge	Immigrants durée-de-vie				Emigrants des 5 dernières années			
	Homme	Femme	Ensemble	RM	Homme	Femme	Ensemble	RM
75-79	0,2	0,1	0,2	145,5	0,1	0,0	0,1	NA
80-84	0,2	0,1	0,1	120,0	0,0	0,1	0,0	0,0
85 ou +	0,2	0,2	0,2	70,6	0,6	1,0	0,7	228,6
Total	100,0	100,0	100,0	89,3	100,0	100,0	100,0	376,2

La Côte d'Ivoire reste le principal pays de naissance des résidents dans les Cascades nés hors du Burkina Faso. Pour un effectif total de 15 167 résidents nés hors du pays, 13 001 sont nés en terre ivoirienne. Le Mali et le Niger occupent respectivement la deuxième et la troisième place dans le rang, avec des effectifs très inférieurs à celui de la Côte d'Ivoire. Très peu de résidents sont nés dans les autres continents (41). Une désagrégation au niveau province montre la même structure que celle de la région, dans le même ordre des volumes (tableau 8.15).

Tableau 8.15: Répartition (%) des résidents des Cascades nés hors du Burkina selon le pays de naissance

Pays de naissance	Province de résidence 2019		
	Comoé	Léraba	Ensemble
Côte d'Ivoire	10 443	2 558	13 001
Mali	680	309	989
Niger	420	168	588
Ghana	114	5	119
Autres pays CEDEAO	336	52	388
Autres pays d'Afrique	36	5	41
Pays autres continents	38	3	41
Total	12 067	3 100	15 167

Les pays de destinations des émigrés de la région des Cascades sont principalement la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal. Une tendance ancienne et similaire à celle du niveau national demeure. En effet, la Côte d'Ivoire reçoit à elle seule 87,8% des émigrés de la région. Elle est suivie du Mali et du Sénégal avec respectivement 5,6% et 2,7% des émigrés. Une répartition de ces derniers selon la province montre que la tendance observée au niveau régional demeure également dans les provinces. Cependant, on enregistre, globalement, très peu d'émigrés ayant pour destination les autres pays d'Afrique. Il en est de même pour les autres continents du monde (tableau 8.16).

Tableau 8.16: Répartition des émigrés des Cascades par pays de destination selon la province

Pays de destination	Comoé		Léraba		Ensemble	
	Effectifs	Proportions (%)	Effectifs	Proportions (%)	Effectifs	Proportions (%)
Côte d'Ivoire	4 163	87,3	1 654	88,9	5 817	87,8
Mali	2 26	4,7	146	7,8	372	5,6
Sénégal	129	2,7	47	2,5	176	2,7
Autres pays CEDEAO	113	2,4	7	0,4	120	1,8
Autres pays Afrique	47	1,0	2	0,1	49	0,7
Pays autres continents	91	1,9	4	0,2	95	1,4
Total	4 769	100,0	1 860	100,0	6 629	100,0

8.3. PRETENTION A MIGRER ET TRANSFERT D'ARGENT

Cette section s'intéresse aux intentions des populations des Cascades à migrer dans les 12 prochains mois qui suivent le recensement de 2019 et aux transferts d'argent de l'extérieur vers la région, notamment au niveau ménage. Il s'est agi de questionner les ménages sur le fait d'avoir reçu ou non un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois de la part d'un Burkinabè vivant à l'extérieur.

Au total, 8 239 personnes résidant dans les Cascades ont l'intention de migrer dans les 12 prochains mois qui suivraient le dénombrement du 5e RGPH. C'est surtout ceux n'ayant jamais migré qui projettent migrer. Ils constituent 81,8% des potentiels émigrés suivi par ceux ayant déjà effectué une migration interne (18,2%). Selon les provinces, les proportions sont relativement les mêmes. La proportion des non migrants parmi les potentiels émigrants est de 81,7% dans la Comoé et de 82,0% dans la Léraba (tableau 8.17).

Tableau 8.17: Répartition des potentiels émigrants internationaux dans les Cascades selon le sexe

Statut migratoire interne	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Comoé						
Non migrant	3 114	81,9	2 009	81,3	5 123	81,7
Migrant interne	688	18,1	462	18,7	1 150	18,3
Total	3 802	100,0	2 471	100,0	6 273	100,0
Léraba						
Non migrant	987	79,9	626	85,6	1 613	82,0
Migrant interne	248	20,1	105	14,4	353	18,0
Total	1 235	100,0	731	100,0	1 966	100,0
Cascades						
Non migrant	4 101	81,4	2 635	82,3	6 736	81,8
Migrant interne	936	18,6	567	17,7	1 503	18,2
Total	5 037	100,0	3 202	100,0	8 239	100,0

La proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois avant le dénombrement est de 5,7% dans les Cascades contre 7,7% au plan national. Selon le milieu de résidence, la proportion des ménages urbains ayant reçu un transfert d'argent est de 7,0% tandis que celle des ménages ruraux est de 5,3% (tableau 8.18).

Tableau 8.18: Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence

Milieu de résidence	Nombre total de ménage	Ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois	
		Effectif	Proportion (%)
Urbain	32 523	2 265	7,0
Rural	105 582	5 548	5,3
Ensemble	138 105	7 813	5,7

La proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent, de l'extérieur, dans la Comoé (6,1%) est plus élevée que celle de la Léraba (4,0%) (tableau 8.19).

Tableau 8.19: Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois selon la province

Province	Nombre total de ménage	Ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois	
		Effectif	Proportion (%)
Comoé	107 994	6 622	6,1
Léraba	30 111	1 191	4,0
Total	138 105	7 813	5,7

Conclusion

L'analyse de la migration dans la région des Cascades a montré que 19,6% des résidents sont des migrants. Il ressort également que 88,0% des résidents de cette région sont des natifs. Ces résidents viennent aussi bien de l'intérieur du pays que de l'extérieur. La migration inter-provinciale se fait principalement de la province de la Léraba vers la Comoé, car la deuxième province n'échange que 0,6% de ses natifs contre 2,3 % pour la Léraba.

Concernant l'intention de migrer dans les 12 mois qui suivent le dénombrement, on retient que 8 239 personnes résidant dans les Cascades ont cette intention. C'est surtout ceux n'ayant jamais migré qui ont cette intention, ils représentent 81,8% des potentiels émigrés.

Au titre du transfert d'argent, 5,7% des ménages ont reçu un transfert d'argent de l'extérieur au cours des 12 derniers mois avant le dénombrement du recensement 2019.

CHAPITRE 9 : HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION

Introduction

Les personnes handicapées constituent l'un des groupes vulnérables les plus marginalisés au sein des sociétés, avec une faible participation à l'éducation, à la santé, à l'emploi, ou plus généralement aux activités sociales. Ces discriminations sont la résultante à la fois de l'indisponibilité de services prenant en compte leurs besoins spécifiques, de l'inadéquation et de la mauvaise qualité des services existants, mais aussi de la stigmatisation dont les personnes handicapées sont victimes.

L'agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD) dont l'ambition est de « ne laisser personne de côté », intègre pleinement le handicap dans une perspective inclusive et participative des politiques de développement. Il répond ainsi aux attentes énoncées dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) adoptée en 2006 par les Nations Unies et entrée en vigueur en 2008. Le Burkina Faso fait partie des 177 pays ayant ratifié la CDPH et ayant souscrit aux ODD dont au total, 13 cibles incluent les personnes handicapées.⁵

Au Burkina Faso, des dispositions existent en vue de l'amélioration des conditions de la personne handicapée. Plusieurs textes juridiques⁶ ont été adoptés, beaucoup de programmes ont été élaborés et plusieurs institutions de la place s'intéressent à ce groupe. En complément de ces dispositifs, les personnes handicapées sont organisées en associations œuvrant pour la promotion de leur inclusion sociale. Les principales sont l'Antenne Locale d'Humanité et Inclusion (anciennement appelé Handicap international), la Fédération Burkinabè des Associations pour la Promotion des Personnes Handicapées (FEBAH), l'Association des Parents et Amis d'Enfants encéphalopathes (APEE), l'Association pour la Promotion des Femmes Handicapées (APFH), l'Association Être Comme les Autres (ECLA).

La bonne inclusion des personnes handicapées dans les politiques de développement implique de disposer de données de qualité permettant la connaissance des populations concernées, de leurs besoins spécifiques, des actions à mettre en œuvre pour y répondre et leur suivi. Plus spécifiquement, l'analyse de cette thématique concerne : (i) la prévalence du handicap au niveau régional ; (ii) ses variations selon les types de limitations fonctionnelles ; (iii) les caractéristiques sociodémographiques des personnes handicapées selon les entités de résidence.

Collecte de données

La détermination du handicap dans le 5^e RGPH suit les principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de la population et des logements (Nations Unies, 2017). L'évaluation du handicap chez un individu est faite à partir des réponses fournies à six questions

⁵ Les cibles mentionnant clairement les personnes handicapées sont : la cible 4.5 relative à l'égalité des chances de l' ODD4 (qui vise l'éducation de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie pour tous) ; la cible 8.5 relative au plein emploi et au travail décent de l'ODD8 (qui vise la croissance économique, le plein emploi productif et le travail décent pour tous) ; la cible 10.2 relative à l'autonomisation et l'intégration de l'ODD10 (qui vise la réduction des inégalités entre les pays et en leur sein) ; la cible 11.2 relative aux transports sûrs, accessibles et viables de l'ODD11 : (qui vise l'accessibilité pour tous à des villes et établissements humains sûrs, résilients et durables) ; et la cible 17.18 relative au recueil de données de l'ODD17 (qui porte sur les partenariats pour la réalisation des ODD).

⁶ La Zatu n° 86-005/CNR/PRES du 16 Janvier 1986 portant adoption de mesures sociales en faveur des personnes handicapées ;

Le Kiti n° 86-149 du 30 Avril 1986 portant dispositions à prendre en faveur des handicapés dans la construction des bâtiments ;

Le décret n° 94-44 du 2 Février 1994 portant fixation des conditions de délivrance de la carte d'invalidité aux personnes handicapées.

Constitution du 11 juin 1991 en son article 18, la loi N° 13/96/ADP du 15 Novembre 1995, la loi N°13/96/ADP du 9 mai 1996, la loi N°20/96/ADP du 10 Juillet 1996, et la loi N° 43/96/ADP du 13 Novembre 1996.

concernant les difficultés à réaliser les activités de base (ou fonctions) suivantes : voir, entendre, marcher ou monter des escaliers, se souvenir ou se concentrer, prendre soin de soi, communiquer (expression et réception). Il n'est pas attendu du répondant qu'il identifie par lui-même son handicap. C'est l'analyste qui fait cette classification à partir des réponses fournies par les personnes qui déclarent éprouver « beaucoup de difficultés » ou qu'elles « ne parviennent pas du tout » à réaliser une certaine action au moins pour une des six questions posées sur le fonctionnement.

La détermination de la limitation fonctionnelle à partir des six questions de la brève série du Groupe de Washington ne permet pas de prendre en compte les différents aspects du modèle social du handicap. Il est complété, comme dans le cas du 5^e RGPH, par des questions relatives à la participation des individus telles que sur l'éducation ou l'emploi. Ces questions permettent d'examiner l'influence de l'environnement sur la relation entre le fonctionnement individuel et la participation (Groupe de Washington, 2020).

Les questions relatives à la limitation de fonctionnement sur ces six domaines posés aux personnes interrogées lors du recensement sont :

1. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à voir, même s'il/elle porte des lunettes ?
2. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à entendre, même à l'aide d'une prothèse auditive ?
3. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à marcher ou à monter des marches ?
4. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à se souvenir ou à se concentrer ?
5. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à prendre soin de lui-même, à effectuer des activités comme se laver ou à s'habiller ?
6. En utilisant sa langue habituelle (usuelle), (Nom) a-t-il/elle des difficultés à communiquer (par exemple à comprendre ou se faire comprendre par les autres) ?

Les questions sur la vision, l'audition et la motricité ont été posées pour les personnes âgées de 2 ans et plus, et celles sur la mémoire/concentration, la capacité de prendre soin de soi, et la communication à l'attention de celles âgées de 5 ans ou plus.

Définition des concepts

Handicap

Est en situation de handicap, une personne qui réduit ses activités dans un environnement donné, du fait d'une déficience ou d'une limitation. Le handicap fait référence, à la fois à ces troubles présents chez l'individu, et à l'interaction entre ces troubles et l'environnement, qui peut aussi être la cause de ces restrictions. La situation de handicap entendu comme restriction de participation sociale a ainsi pour origine un problème de santé ou un trouble du fonctionnement organique (Espagnac, 2015).

Personne handicapée

Selon les Nations Unies (2006), il s'agit d'une personne qui présente une (ou des) incapacité(s) physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle durable, et dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Dans le cadre du 5^e RGPH, les personnes considérées comme handicapées sont celles pour lesquelles il a été répondu « beaucoup de difficultés » ou « ne peut pas du tout » à au moins une des six questions relatives au fonctionnement.

Limitation fonctionnelle

La logique qui sous-tend la classification du handicap par la CIF est que les maladies, accidents ou malformations peuvent être la cause de dysfonctionnements ou lésions des organes, des tissus ou du cerveau (tels que paralysie, la malvoyance, le trouble neuronal, etc.) donnant lieu à des déficiences. La détérioration des fonctions motrices, sensorielles ou mentales qui peuvent découler de ces déficiences constituent les limitations fonctionnelles (Espagnac, 2015).

Limitations fonctionnelles multiples ou multi handicap

Les limitations fonctionnelles font référence aux personnes pour lesquelles il a été répondu « beaucoup de difficultés » ou « ne peut pas du tout » pour au moins deux des six questions de la brève série de questions du Groupe de Washington. Ce terme est utilisé ici comme synonyme de multi handicap qui fait référence à l'association de diverses déficiences ou limitations associées. Le multi handicap est ainsi analysé dans ce rapport chez les individus qui ont déclaré une limitation fonctionnelle pour au moins deux domaines de fonctionnement.

Domaines de fonctionnement

Les limitations fonctionnelles sont classées en domaines fonctionnels qui sont la vision, l'audition, la mobilité, la mémoire et la concentration, la capacité de prendre soin de soi et la communication.

Prévalence du handicap

La prévalence du handicap est le rapport entre le nombre de personnes identifiées comme handicapées dans une population donnée et l'effectif total de cette population. Ce rapport présente la prévalence globale du handicap au sein de la population de 5 ans ou plus.

$$\text{Prévalence du handicap} = \frac{\text{Nombre de personnes handicapées dans une population donnée}}{\text{Effectif de cette population}} \times 100$$

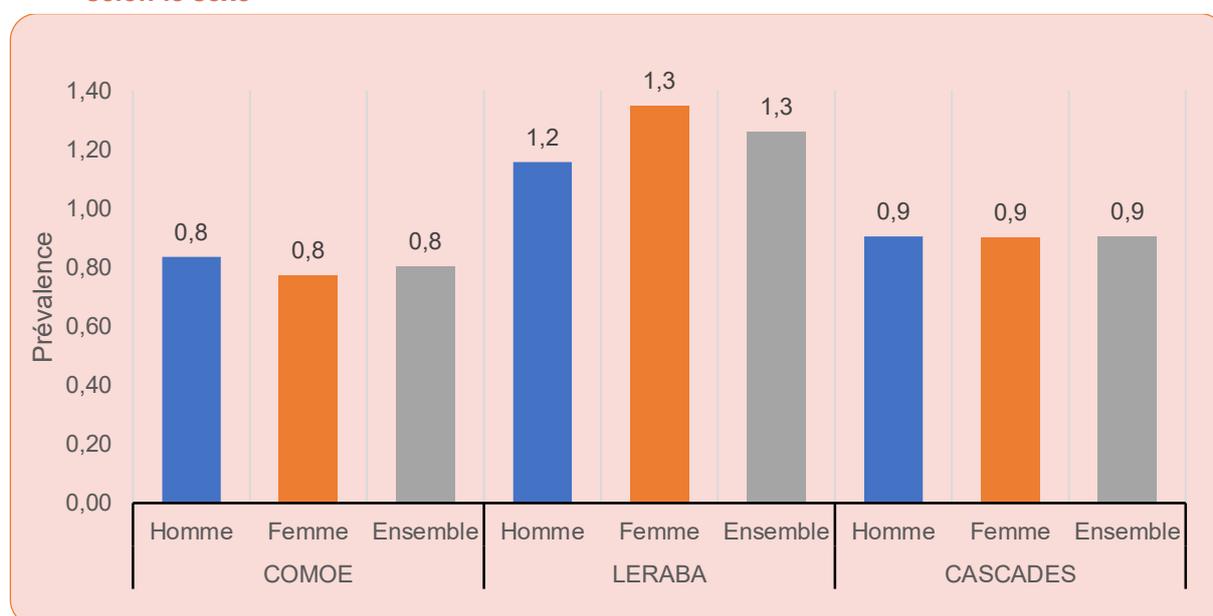
9.1. PREVALENCE DU HANDICAP

La prévalence globale du handicap au sein de la population de 5 ans ou plus dans la région des Cascades est de 0,9%, soit un effectif de 6 1377 personnes handicapées (2 945 hommes, 3 192 femmes). A l'intérieur de chaque province, cette prévalence demeure identique quel que soit le sexe.

L'analyse comparative entre les provinces met en évidence une prévalence plus élevée (1,3%), quel que soit le sexe dans la province de la Léraba avec un écart relativement important entre hommes et femmes (1,2% pour les hommes contre 1,3% pour les femmes) (graphique 9.1).

Enfin, les plus faibles prévalences sont observées dans la Comoé aussi bien chez les hommes que chez les femmes (0,8%).

Graphique 9.1: Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par province selon le sexe⁸



La situation du handicap est variable selon le milieu de résidence (tableau 9.2). En effet, la prévalence est un peu plus élevée en milieu rural (0,9%) qu'en milieu urbain (0,8%).

Tableau 9.1: Prévalence du handicap dans la population de 5 ans ou plus par milieu de résidence

Milieu de résidence	Prévalence (%)
Urbain	0,8
Rural	0,9

⁷ Effectif corrigé à partir des données de population du thème Etat et Structure

⁸ Sur le graphique, il y a une différence au niveau de la hauteur des barres pour des valeurs qui semblent identiques. Cela s'explique par le fait que c'est à partir de 2 décimales, la différence devient bien perceptible au niveau des valeurs.

L'analyse selon le groupe d'âge (tableau 9.3) indique une augmentation des niveaux de handicap avec l'âge. En effet, c'est à partir de 45 ans que la prévalence du handicap atteint ou dépasse la moyenne régionale (supérieure à 0,9%). Les taux de prévalence les plus élevés (supérieurs à 10%) s'observent dans la population des personnes handicapées âgées (à partir de 80 ans). L'on peut penser que la perte des capacités fonctionnelles ou la détérioration de celles-ci s'accroît avec l'âge.

L'analyse suivant le sexe montre que le taux de prévalence dépasse le niveau régional à partir de 40 ans chez les femmes (1,0%) et à partir de 45 ans chez les hommes (1,2%). À partir de 80 ans, les taux de prévalence sont très élevés chez les femmes comparativement à ceux des hommes : 18,4% pour les femmes et 15,8% pour les hommes à 85 ans et plus.

Tableau 9.2: Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par groupe d'âge et par sexe

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	0,5	0,4	0,4
10-14	0,4	0,4	0,4
15-19	0,4	0,4	0,4
20-24	0,5	0,4	0,5
25-29	0,5	0,4	0,5
30-34	0,5	0,6	0,6
35-39	0,7	0,7	0,7
40-44	0,9	1,0	0,9
45-49	1,2	1,3	1,2
50-54	1,7	1,8	1,8
55-59	2,2	2,8	2,5
60-64	3,3	3,8	3,5
65-69	4,2	4,7	4,4
70-74	8,1	8,5	8,3
75-79	8,5	9,5	9,0
80-84	13,3	13,4	13,4
85 ou +	15,8	18,4	17,2
Cascades	0,9	0,9	0,9

9.2. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES PERSONNES HANDICAPEES

L'analyse suivant le groupe d'âge indique des proportions élevées de personnes handicapées aux groupes d'âges de 5-9 ans (9,3%), 10-14 ans (6,8%), 15-19 ans (5,5%) et 20-24 ans (5,0%). L'on observe également des disparités suivant le sexe. En effet, à ces mêmes âges, la proportion de filles handicapées est supérieure à celles des garçons. Par contre, à partir de 40 ans, les proportions sont élevées quel que soit le sexe. L'on peut donc affirmer que le handicap augmente avec l'âge.

Dans cette population, les femmes représentent plus de la moitié (52,1% pour les femmes et 47,1% pour les hommes). L'âge moyen des personnes handicapées est de 46,2 ans et plus de la moitié de cette population a moins de 49 ans. L'analyse suivant le sexe montre que les hommes handicapés sont plus jeunes que les femmes handicapées (respectivement 44,9 ans pour les hommes et 47,4 ans pour les femmes). L'âge médian est de 47 ans pour les hommes et de 50 ans pour les femmes. Ces résultats montrent que le handicap s'installe chez les personnes d'un âge avancé (tableau 9.3).

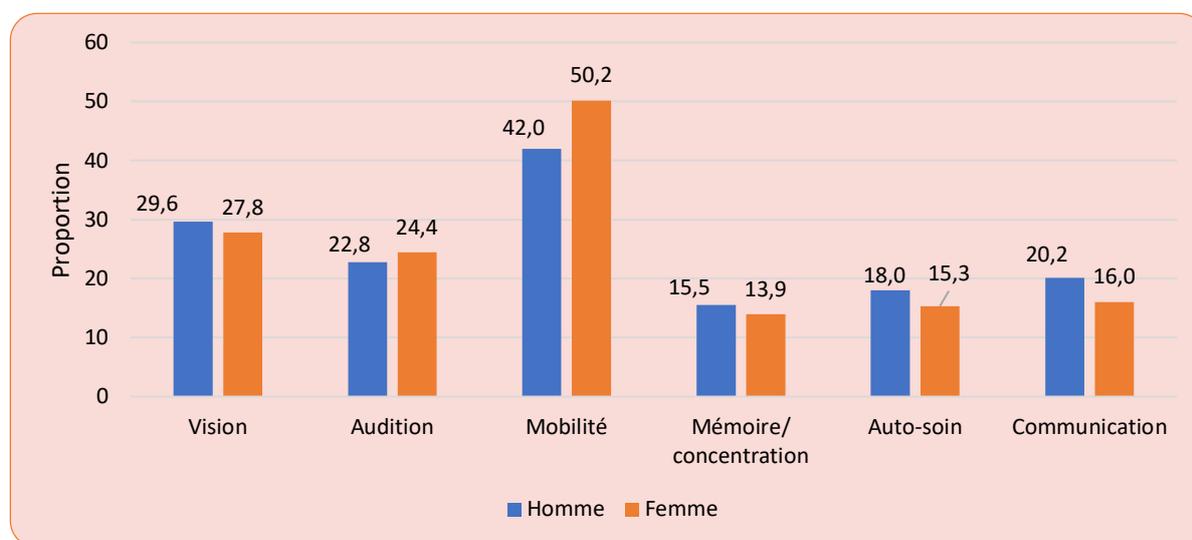
Tableau 9.3: Répartition (%) des personnes handicapées de 5 ans ou plus par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	5,4	4,0	9,3
10-14	3,6	3,2	6,8
15-19	3,0	2,6	5,5
20-24	2,5	2,5	5,0
25-29	2,1	2,4	4,5
30-34	1,9	3,1	5,0
35-39	2,2	2,7	4,8
40-44	2,2	2,6	4,8
45-49	2,3	2,6	4,9
50-54	2,7	3,2	5,9
55-59	2,7	3,8	6,5
60-64	3,3	4,0	7,4
65-69	3,3	3,2	6,5
70-74	4,2	4,4	8,6
75-79	2,5	2,6	5,1
80-84	1,9	2,2	4,1
85 ou +	2,2	2,9	5,1
Total	47,9	52,1	100,0
Age moyen	44,9	47,4	46,2
Age médian	47,0	50,0	49,0

9.3. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE

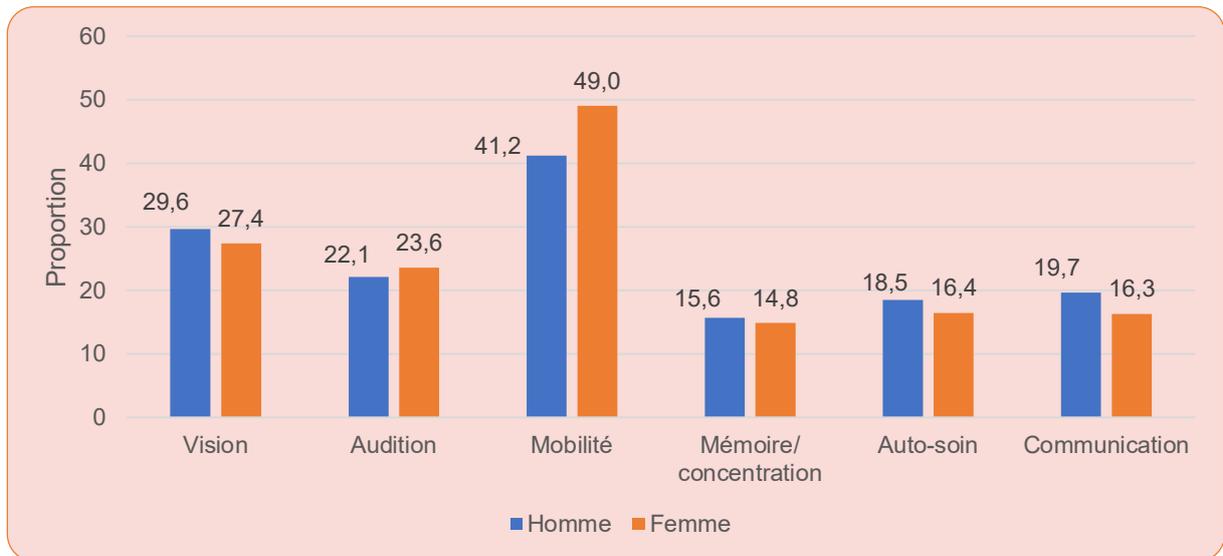
L'analyse révèle une prédominance des limitations fonctionnelles relatives à la mobilité et à la vision au sein de la population des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus dans la région des Cascades quel que soit le sexe. La proportion du handicap moteur est plus importante chez les femmes (50,2%) que chez les hommes (42,0%). Quant au handicap visuel, elle est plus élevée chez les hommes (29,6%) que chez les femmes (27,8%). Pour les autres types de limitations fonctionnelles (mémoire/concentration, auto-soin, communication), les pourcentages sont plus élevés dans la population masculine que féminine (graphique 9.2).

Graphique 9.2: Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans les Cascades

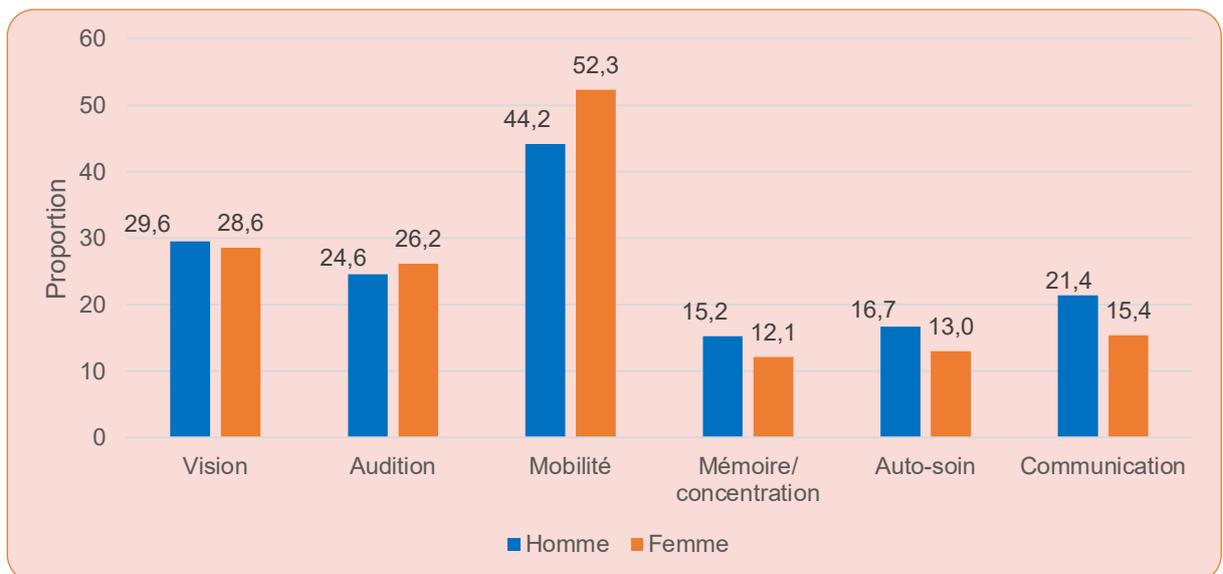


L'analyse suivant les provinces montre les mêmes tendances observées précédemment au niveau de la région. Le handicap moteur concerne plus les femmes que les hommes dans la Comoé comme dans la Léraba : de 49,0% de femmes contre 41,2% d'hommes dans la Comoé et 44,2% d'hommes contre 52,3% de femmes dans la Léraba. En revanche, le handicap visuel touche plus les hommes dans les mêmes proportions aussi bien dans la Comoé que dans la Léraba (29,6%) tandis que, moins de femmes dans la Comoé sont touchées par le handicap visuel (27,4%) que leurs congénères dans la Léraba (28,6%) (graphiques 9.3 et 9.4)

Graphique 9.3: Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans la Comoé



Graphique 9.4: Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans la Léraba



9.4. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE ET MILIEU DE RESIDENCE

L'examen selon le milieu de résidence montre les mêmes tendances que ce qui a été observé précédemment au niveau régional et provincial. Le handicap moteur et visuel reste dominant quel que soit le milieu de résidence. Le pourcentage de femmes handicapées moteur est plus élevé en milieu urbain (54,0%) qu'en milieu rural (49,3%) comparés à ceux des hommes (46,6% en milieu urbain contre 41,1% en milieu rural). Par contre pour le handicap visuel le pourcentage est plus important en milieu rural (29,5%) qu'en milieu urbain (24,6%) et le pourcentage est plus élevé chez les hommes que chez les femmes quel que soit le milieu de résidence (tableau 9.4). Pour l'audition, l'on note un écart de près de 7 points entre le milieu urbain (17,9%) et le milieu rural (24,8%).

Tableau 9.4: Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus par sexe et milieu de résidence selon le type de limitation fonctionnelle

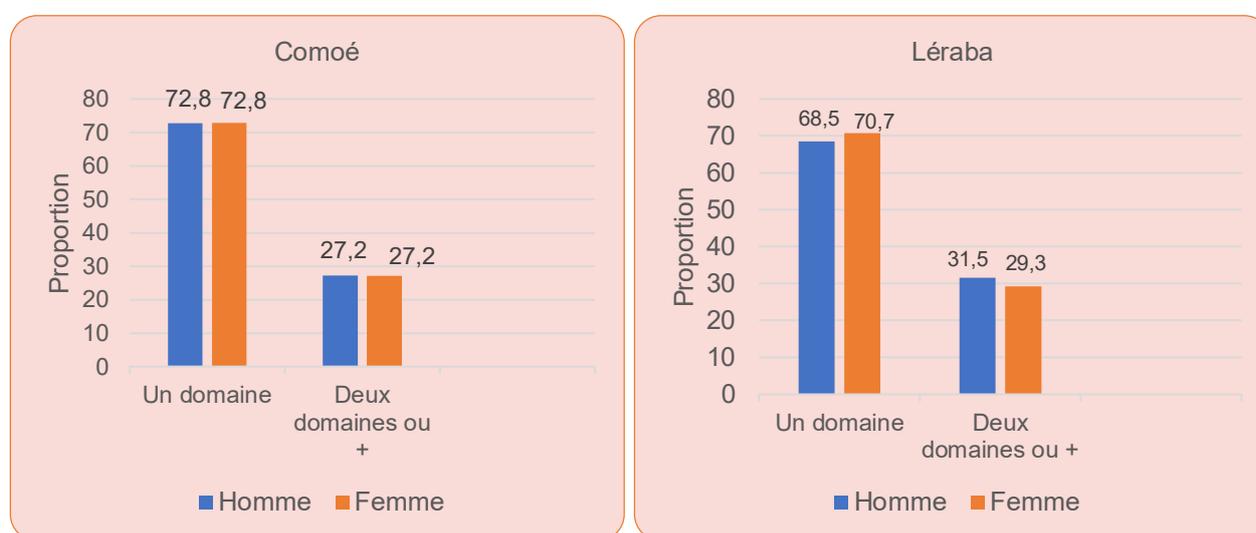
Milieu de résidence	Sexe	Vision	Audition	Mobilité	Mémoire concentration	Auto soin	Communication
Urbain	Masculin	26,6	16,1	46,6	14,4	20,7	21,4
	Féminin	22,8	19,4	54,0	12,5	15,1	14,7
	Ensemble	24,6	17,9	50,6	13,3	17,7	17,8
Rural	Masculin	30,2	24,1	41,1	15,7	17,5	19,9
	Féminin	28,9	25,5	49,3	14,2	15,3	16,3
	Ensemble	29,5	24,8	45,4	15,0	16,4	18,0
Ensemble	Masculin	29,6	22,8	42,0	15,5	18,0	20,2
	Féminin	27,8	24,4	50,2	13,9	15,3	16,0
	Ensemble	28,7	23,6	46,3	14,7	16,6	18,0

9.5. MULTI HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION HANDICAPEE DE 5 ANS OU PLUS

Cette section présente la répartition des personnes handicapées de 5 ans ou plus de la région selon qu'elles soient ou non dans une situation de multi handicap. La population en situation de multi handicap dans les Cascades est moins importante comparativement à la population concernée par une seule limitation fonctionnelle.

L'analyse selon la province et le sexe (graphique 9.5) montre une disparité entre hommes et femmes dans la Léraba avec une prédominance des hommes souffrant de plus d'une limitation fonctionnelle (31,5%). Par contre, dans la Comoé, la situation de multi handicap semble être identique quel que soit le sexe (27,2%).

Graphique 9.5: Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par province et par sexe selon le multi handicap



L'analyse de la situation de multi handicap selon le milieu de résidence (tableau 9.5) présente quasiment les mêmes tendances observées dans la Comoé.

Dans la population des personnes handicapées, en milieu urbain, environ un individu sur quatre (25,8%) est concerné par le multi handicap.

Tableau 9.5: Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par sexe et par milieu de résidence selon le multi handicap

Milieu de résidence	Sexe	Nombre de domaines de limitations fonctionnelles		
		Un domaine	Deux domaines ou +	Total
Urbain	Masculin	72,1	27,9	100,0
	Féminin	76,0	24,0	100,0
	Ensemble	74,2	25,8	100,0
Rural	Masculin	71,4	28,6	100,0
	Féminin	71,3	28,7	100,0
	Ensemble	71,4	28,6	100,0
Ensemble	Masculin	71,6	28,4	100,0
	Féminin	72,1	27,9	100,0
	Ensemble	71,9	28,1	100,0

9.6. STATUT SCOLAIRE DES PERSONNES HANDICAPEES

Cette section porte sur la fréquentation scolaire des personnes handicapées âgées de 6 à 16 ans ainsi que sur l’alphabétisation de celles âgées de 15 ans ou plus. L’éducation est un droit fondamental. Au Burkina Faso, l’âge scolaire obligatoire est de 6 à 16 ans. Tout enfant doit être maintenu dans le système scolaire jusqu’à 16 ans, sans distinction de sexe ni de statut social. Cette recommandation n’est pas effective pour tous les enfants surtout pour certains groupes spécifiques.

9.6.1. STATUT SCOLAIRE ET PROVINCE DE RESIDENCE

Le niveau de scolarisation des personnes handicapées âgées de 6 à 16 ans de la région des Cascades, montre que 71,0% d’entre eux n’ont jamais fréquenté l’école, 12,1% ont déjà fréquenté l’école et seulement 16,9% ont déclaré être à l’école au moment du recensement de 2019. L’analyse suivant le sexe, montre que les femmes sont les plus défavorisées quel que soit le statut de scolarisation comparées aux hommes.

L’analyse du statut de scolarisation suivant la province de résidence montre que la majorité des personnes handicapées de 6 à 16 ans de la province de la Comoé n’ont jamais fréquenté l’école (70,6%) et les femmes handicapées sont les plus nombreuses à n’avoir jamais fréquenté, comparées aux hommes (72,6% contre 69,0%). Au Recensement général de la population et de l’habitation de 2019, 17,9% de personnes handicapées ont déclarés qu’ils fréquentent actuellement l’école dans la province de la Comoé. Parmi ces derniers, la proportion de femmes handicapées qui fréquentent actuellement est faible, comparée à celle des hommes (respectivement 16,8% contre 18,8%). La situation de la scolarisation des personnes handicapées dans la Léraba est moins reluisante que celle de la Comoé : 72,0% de personnes handicapées de 6 à 16 ans n’ont jamais fréquenté l’école, les hommes sont par contre, les plus nombreux à n’avoir pas fréquenté (75,6%). La proportion de ceux ayant déclaré être à l’école au moment du recensement est très faible quel que soit le sexe : 11,9% pour les hommes et 16,7% pour les femmes (tableau 9.6).

Tableau 9.6: Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par province et par sexe selon le statut scolaire

Province	Sexe	Statut scolaire			Total
		N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquente actuellement	
Comoé	Masculin	69,0	12,2	18,8	100,0
	Féminin	72,6	10,6	16,8	100,0
	Ensemble	70,6	11,5	17,9	100,0
Léraba	Masculin	75,6	12,6	11,9	100,0
	Féminin	67,6	15,7	16,7	100,0
	Ensemble	72,0	14,0	14,0	100,0
Cascades	Masculin	70,7	12,3	17,0	100,0
	Féminin	71,3	11,9	16,8	100,0
	Ensemble	71,0	12,1	16,9	100,0

9.6.2. STATUT SCOLAIRE ET MILIEU DE RESIDENCE

L'analyse du statut de scolarisation suivant le milieu de résidence indique que, 74,2% des personnes handicapées de 6-16 ans vivant en milieu rural n'ont jamais fréquenté l'école, très peu ont déjà fréquenté l'école (12,1%), et seulement 13,7% ont déclarés être toujours à l'école au recensement général de la population et de l'habitation de 2019. Par contre, en milieu urbain, 50,4% n'ont jamais fréquenté l'école, 12,6% ont déclaré avoir déjà fréquenté (12,6%) et 37,0% fréquentent actuellement.

L'analyse suivant le sexe montre des disparités. En milieu urbain, la proportion de femmes qui a déjà fréquenté l'école est plus élevée que celui des hommes (15,8% contre 10,0%). Par contre, quant à la fréquentation scolaire actuelle, ce sont les hommes qui sont plus représentés que les femmes (41,4% contre 31,6%). En milieu rural, il n'y a pas de différence de statut de scolarisation perceptible quel que soit le sexe. (Tableau 9.7).

Tableau 9.7: Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par milieu de résidence et par sexe selon le statut scolaire

Milieu de résidence	Sexe	Statut scolaire			Total
		N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquenté actuellement	
Urbain	Masculin	48,6	10,0	41,4	100,0
	Féminin	52,6	15,8	31,6	100,0
	Ensemble	50,4	12,6	37,0	100,0
Rural	Masculin	74,2	12,7	13,1	100,0
	Féminin	74,3	11,3	14,4	100,0
	Ensemble	74,2	12,1	13,7	100,0

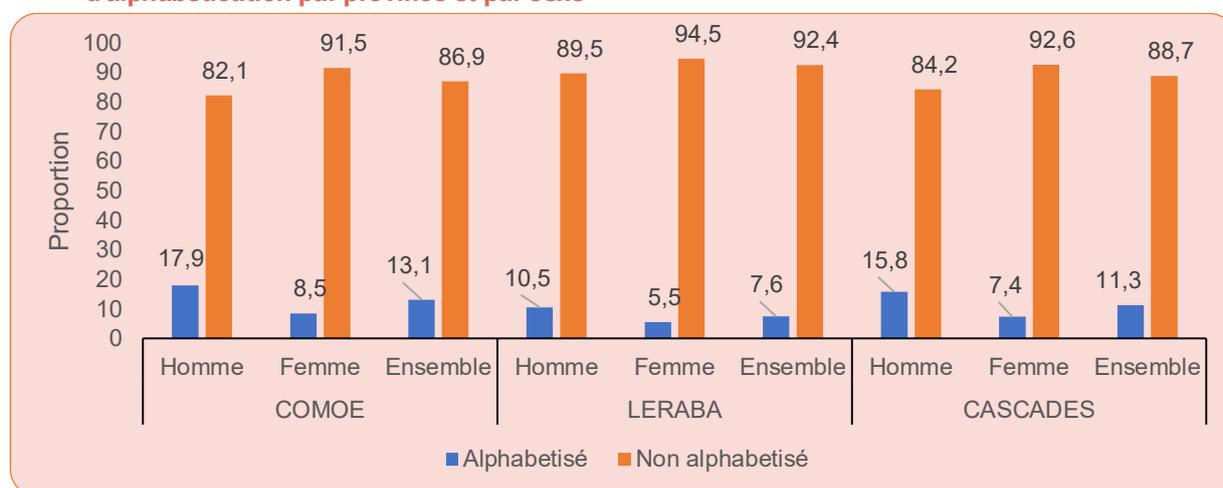
9.7. ALPHABETISATION DES PERSONNES HANDICAPEES

9.7.1. ALPHABETISATION ET PROVINCE DE RESIDENCE

Dans la région des cascades, la proportion de personnes handicapées de 15 ans ou plus qui sait lire et écrire dans une langue quelconque est très faible (11, 3%). Suivant le sexe, les hommes handicapés sont plus alphabétisés que les femmes handicapées (15,8% contre 7,4%).

L'analyse suivant les provinces, indique les mêmes niveaux d'alphabétisation dans l'ensemble et suivant le sexe : les hommes sont plus alphabétisés que les femmes. La province de la Léraba est celle où la proportion de femmes handicapées (94,5%) ne sait savant ni lire et écrire, est au-dessus du niveau régional (92,6%) (graphique 9.6).

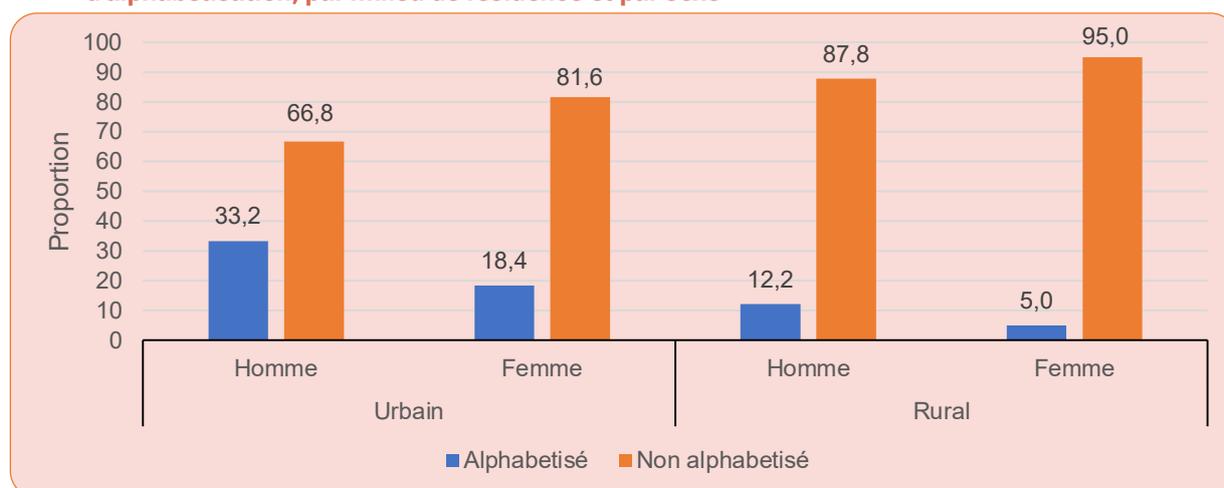
Graphique 9.6: Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation par province et par sexe



9.7.2. ALPHABETISATION ET MILIEU DE RESIDENCE

L'analyse du niveau d'alphabétisation des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus montre une proportion élevée de personnes handicapées vivant en milieu rural qu'en milieu urbain et elle est majoritairement féminine (respectivement (95,0% et 81, 6%). Quant à l'alphabétisation, c'est en milieu urbain que les proportions sont plus élevées au niveau des deux sexes (33,2% pour les hommes et 18,4% pour les femmes) (graphique 9.7).

Graphique 9.7: Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation, par milieu de résidence et par sexe



9.8. ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPEES

Les personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus de la région sont pour la plupart mariées (53,1%), célibataires (23,3%) ou veuves (21,1%). La proportion des divorcées/séparées (1,6%) et des unions libres (0,8%) sont relativement plus faibles. Les hommes sont pour la plupart mariés (64,0%), célibataires (30,1%), veufs (4,2%). Quant aux femmes, les mariées représentent 43,5%, les veuves 36,1% et les célibataires 17,4%. Aussi, les proportions des divorcés/séparés et des unions libres sont plus élevées chez les femmes.

En milieu rural, la proportion des mariés est plus élevée (54,9%) qu'en milieu urbain (44,5%). Par contre, en milieu urbain, les proportions des célibataires (27,2%), des veufs ou veuves (24,8%) ; des divorcés/séparés (2,6%) et des unions libres (0,9%) sont les plus élevées.

Les proportions des hommes mariés et des hommes célibataires restent supérieures à celles des femmes mariées et femmes célibataires respectivement et ce, quel que soit le milieu de résidence. Par contre, les proportions des femmes veuves, divorcées/séparées ou vivant en union libre sont plus élevées que celles des hommes veufs, divorcés/séparés ou vivant en union libre aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural (tableau 9.8).

Tableau 9.8: Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus par milieu de résidence et par sexe selon l'état matrimonial

Milieu de résidence	Sexe	Statut matrimonial					Total
		Célibataire	Marié (e)	Divorcé (e)/ séparé (e)	Veuf / Veuve	Union libre	
Urbain	Masculin	32,3	60,0	2,5	5,0	0,2	100,0
	Féminin	23,0	31,5	2,7	41,4	1,4	100,0
	Ensemble	27,2	44,5	2,6	24,8	0,9	100,0
Rural	Masculin	29,7	64,9	1,0	4,0	0,5	100,0
	Féminin	16,1	46,1	1,8	34,9	1,1	100,0
	Ensemble	22,5	54,9	1,4	20,4	0,8	100,0
Ensemble	Masculin	30,1	64,0	1,2	4,2	0,4	100,0
	Féminin	17,4	43,5	2,0	36,1	1,1	100,0
	Ensemble	23,3	53,1	1,6	21,1	0,8	100,0

Conclusion

La prévalence du handicap dans la région des Cascades est de 0,9 %. Dans la province de la Léraba, la prévalence du handicap est plus élevée que dans celle de la Comoé (1,3% contre 0,8%). Le phénomène touche au même titre les hommes que les femmes avec une prévalence identique de 0,9%. Cependant, la prévalence du handicap est plus élevée en milieu rural (0,9%) qu'en milieu urbain (0,8%). Le taux de prévalence du handicap croît avec l'âge aussi bien chez les hommes que les femmes.

Le handicap moteur (mobilité), suivi du handicap visuel (vision) puis du handicap auditif (audition) touchent le plus la population des personnes handicapées et ce, quels que soient la province et le milieu de résidence. La proportion de personnes handicapées ayant une limitation dans au moins deux domaines de fonctionnement est de 28,1% dans la région. Cette proportion est plus élevée en milieu rural. Les hommes et les femmes sont touchés presque au même titre par le multi handicap.

Sur le plan de l'éducation, il ressort que 85,4% des personnes handicapées n'ont jamais fréquenté et que moins de 3,7% fréquentent actuellement. Cette discrimination reste plus accentuée chez les femmes et aussi en milieu rural. La proportion des non alphabétisées au sein de cette population est très élevée avec des disparités selon le sexe et le milieu de résidence.

En ce qui concerne l'état matrimonial, on retient que les personnes handicapées sont pour la plupart mariées (53,1%), célibataires (23,3%) ou veuves (21,1%). La proportion des personnes mariées demeure plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Par contre, en milieu urbain, les proportions des célibataires (27,2%), des veufs ou veuves (24,8%), des divorcés ou séparés (2,6%) et des unions libres (0,9%) sont les plus élevées.

CHAPITRE 10 : POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE

Introduction

Le système d'état civil au Burkina Faso est peu développé. Ce système d'observation continue pourrait pourtant fournir des données de bonne qualité à tout moment sur un ensemble d'événements tels que les naissances, les décès, les mariages, etc. La possession d'un acte de naissance est un droit fondamental pour tout citoyen et surtout pour les enfants qui ont besoin d'être scolarisés.

Collecte des données

La question qui a été posée lors du 5e RGPH pour identifier les personnes possédant un acte de naissance est formulée comme suit : « (NOM) possède-t-il/elle un acte de naissance ou toute autre pièce justifiant sa date de naissance » ?

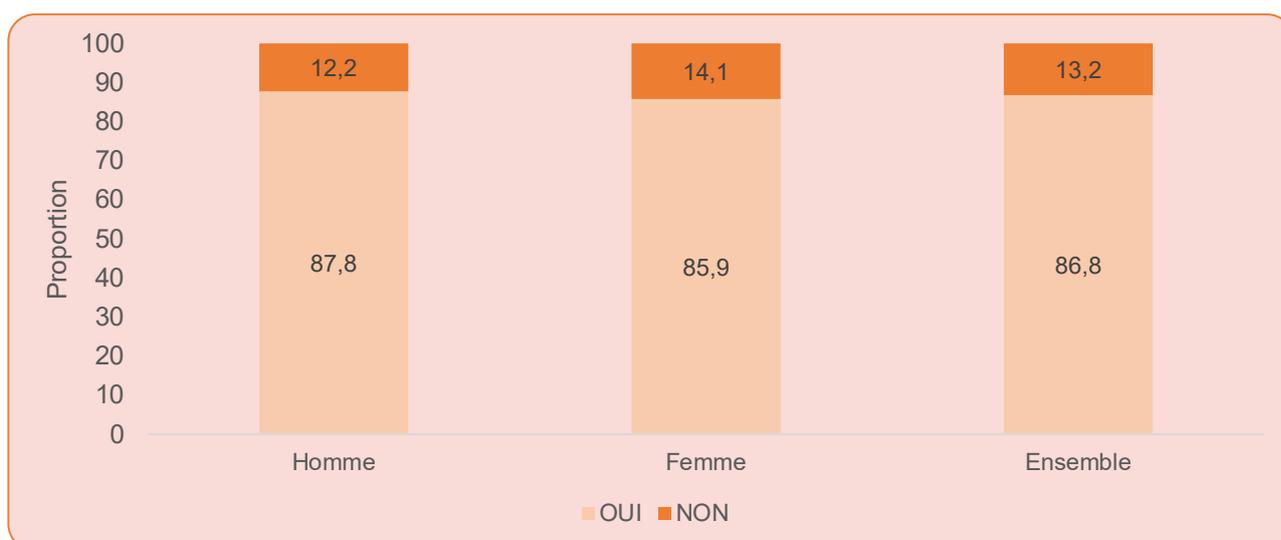
Définition des concepts

Possession d'un acte de naissance : c'est le fait d'avoir un acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance.

10.1. DONNEES GLOBALES

Dans la région des Cascades, 86,8% de la population disposent d'un acte de naissance et 13,2% n'en disposent pas. Une analyse différentielle selon le sexe permet de dégager les mêmes tendances avec une proportion de personnes possédant un acte de naissance légèrement supérieure chez les hommes (87,8% contre 85,9% chez les femmes) (graphique 10.1).

Graphique 10.1: Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif



Une attention particulière sera portée sur les enfants de 0 à 6 ans et sur les groupes d'âge.

10.2. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR GROUPE D'ÂGE

Lorsqu'on s'intéresse aux enfants de 0 à 6 ans sans distinction de sexe, les proportions de possession d'acte de naissance varient entre 75,9% et 81,5%. Une analyse différentielle selon le sexe montre que la proportion des garçons possédant un acte de naissance est presque identique à celle des filles. Suivant les groupes d'âge, une variation de 79,1% à 95,3% de la possession d'un acte de naissance est observée quel que soit le sexe. Concernant la population qui ne possède pas un acte de naissance les proportions varient de 4,7% à 25,7% entre les groupes d'âge quel que soit le sexe (tableau 10.1).

Tableau 10.1: Répartition (%) de la population par âge, groupe d'âge et par sexe selon la possession d'acte de naissance

Age ou Groupe d'âge	Sexe	Possession d'un acte de naissance		
		Oui	Non	Total
0	Homme	76,5	23,5	100,0
	Femme	75,9	24,1	100,0
	Total	76,2	23,8	100,0
1	Homme	82,1	17,9	100,0
	Femme	81,4	18,6	100,0
	Total	81,7	18,3	100,0
2	Homme	80,1	19,9	100,0
	Femme	80,3	19,7	100,0
	Total	80,2	19,8	100,0
3	Homme	80,6	19,4	100,0
	Femme	80,1	19,9	100,0
	Total	80,3	19,7	100,0
4	Homme	80,8	19,2	100,0
	Femme	79,0	21,0	100,0
	Total	79,9	20,1	100,0
5	Homme	80,0	20,0	100,0
	Femme	79,2	20,8	100,0
	Total	79,6	20,4	100,0
6	Homme	81,5	18,5	100,0
	Femme	80,1	19,9	100,0
	Total	80,8	19,2	100,0
0-4	Homme	80,1	19,9	100,0
	Femme	79,4	20,6	100,0
	Total	79,7	20,3	100,0
5-9	Homme	82,0	18,0	100,0
	Femme	81,5	18,5	100,0
	Total	81,7	18,3	100,0
10-14	Homme	86,3	13,7	100,0
	Femme	85,9	14,1	100,0
	Total	86,1	13,9	100,0
15-19	Homme	88,8	11,2	100,0
	Femme	87,6	12,4	100,0
	Total	88,2	11,8	100,0

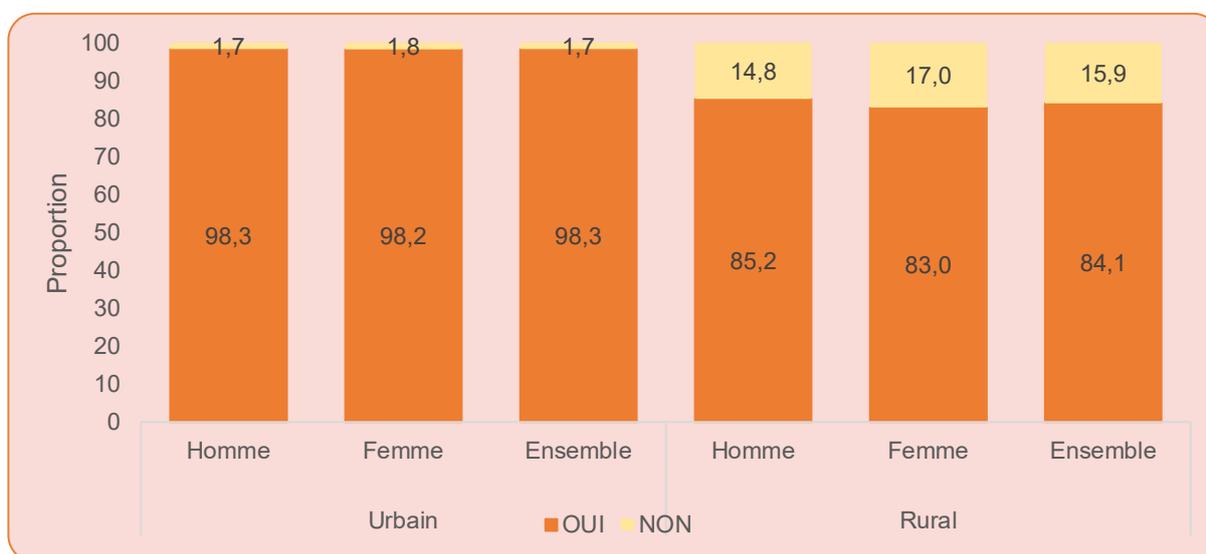
Age ou Groupe d'âge	Sexe	Possession d'un acte de naissance		
		Oui	Non	Total
20-24	Homme	91,5	8,5	100,0
	Femme	88,6	11,4	100,0
	Total	89,9	10,1	100,0
25-29	Homme	93,2	6,8	100,0
	Femme	88,8	11,2	100,0
	Total	90,7	9,3	100,0
30-34	Homme	94,2	5,8	100,0
	Femme	90,5	9,5	100,0
	Total	92,2	7,8	100,0
35-39	Homme	94,9	5,1	100,0
	Femme	91,2	8,8	100,0
	Total	92,9	7,1	100,0
40-44	Homme	95,1	4,9	100,0
	Femme	91,1	8,9	100,0
	Total	93,1	6,9	100,0
45-49	Homme	94,9	5,1	100,0
	Femme	91,3	8,7	100,0
	Total	93,1	6,9	100,0
50-54	Homme	95,0	5,0	100,0
	Femme	90,6	9,4	100,0
	Total	92,7	7,3	100,0
55-59	Homme	95,3	4,7	100,0
	Femme	91,1	8,9	100,0
	Total	93,1	6,9	100,0
60-64	Homme	94,2	5,8	100,0
	Femme	87,6	12,4	100,0
	Total	90,9	9,1	100,0
65-69	Homme	94,2	5,8	100,0
	Femme	87,8	12,2	100,0
	Total	91,2	8,8	100,0
70-74	Homme	91,4	8,6	100,0
	Femme	83,0	17,0	100,0
	Total	87,2	12,8	100,0
75-79	Homme	91,2	8,8	100,0
	Femme	79,8	20,2	100,0
	Total	85,7	14,3	100,0
80-84	Homme	87,8	12,2	100,0
	Femme	79,1	20,9	100,0
	Total	83,1	16,9	100,0
85 ou +	Homme	84,7	15,3	100,0
	Femme	74,3	25,7	100,0
	Total	79,1	20,9	100,0
Total	Homme	87,8	12,2	100,0
	Femme	85,9	14,1	100,0
	Total	86,8	13,2	100,0

10.3. POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE ET MILIEU DE RESIDENCE

Dans le milieu urbain, 98,3 % des résidents possèdent un acte de naissance. Dans ce milieu, la répartition des individus par sexe selon la possession d'un acte de naissance révèle que 98,3 % des hommes possèdent un acte de naissance contre 98,2 % de femmes.

Dans le milieu rural, 84,1 % des résidents ont un acte de naissance. Le niveau de la possession est plus bas en milieu rural qu'en milieu urbain. En milieu rural, la désagrégation selon le sexe indique que 85,2% des hommes possèdent un acte de naissance contre 83,0% des femmes. Dans ce milieu l'écart entre femme et homme en matière de possession d'acte de naissance est plus considérable que dans le milieu urbain (cf. graphique 10.2).

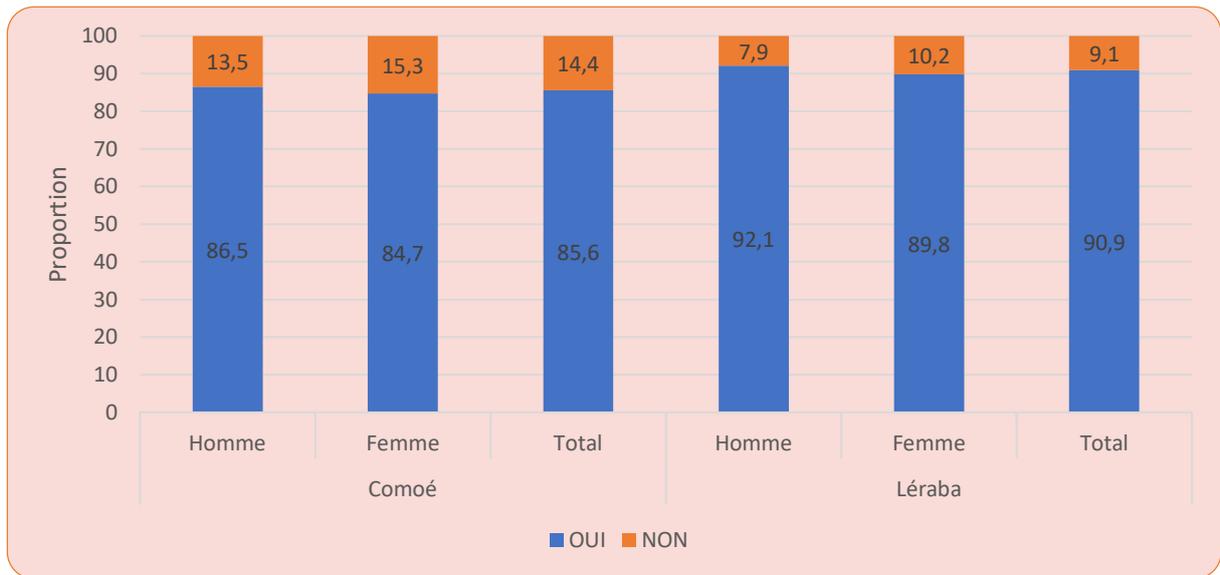
Graphique 10.2: Répartition (%) de la population par milieu de résidence selon la possession d'un acte de naissance



10.4. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR PROVINCE

La province de la Léraba affiche un niveau de possession d'acte de naissance supérieur à celui de la province de la Comoé. En effet, 90,9% de la population de la province de la Léraba possède un acte de naissance contre 85,6% pour la province de la Comoé (graphique 10.3).

Graphique 10.3: Répartition (%) de la population par province selon le statut de possession d'un acte de naissance



10.5. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE DANS LES COMMUNES

Dans la région des Cascades, au moins 70% de la population possède un acte de naissance quelle que soit la commune considérée.

Dans la province de la Comoé, les deux communes affichant les proportions les plus élevées sont Bérégadougou (98,5%) et Banfora (96,3%). Cependant, les communes de Sidéradougou (74,2%) et de Ouou (79,3%) affichent les plus faibles proportions de possession d'acte de naissance.

Dans la province de la Léraba, les deux communes affichant les proportions de possession d'acte de naissance les plus élevées sont Douna (96,6%) et Loumana (95,6%). Les deux communes de la province affichant les plus faibles proportions de possession d'acte de naissance sont les communes Ouéléni (80,4%) et Sindou (85,9%) (tableau 10.2).

Tableau 10.2: Répartition (%) de la population par commune selon la possession d'acte de naissance

Commune	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Comoé			
Banfora	96,3	3,7	100,0
Bérégadougou	98,5	1,5	100,0
Manqodara	80,1	19,9	100,0
Moussodougou	95,8	4,2	100,0
Nianqoloko	91,0	9,0	100,0
Ouo	79,3	20,7	100,0
Sidéradougou	74,2	25,8	100,0
Soubakaniedougou	91,7	8,3	100,0
Tiéfora	79,7	20,3	100,0
Total	85,6	14,4	100,0
Léraba			
Dakoro	88,8	11,2	100,0
Douna	96,6	3,4	100,0
Kankalaba	89,9	10,1	100,0
Loumana	95,6	4,4	100,0
Niankorodougou	93,6	6,4	100,0
Ouéléni	80,4	19,6	100,0
Sindou	85,9	14,1	100,0
Wolokonto	87,7	12,3	100,0
Total	90,9	9,1	100,0
Cascades	86,8	13,2	100,0

En examinant ces résultats pour les enfants de moins de cinq ans, on note que les communes de Banfora, Bérégadougou, Douna et Loumana sont toujours en tête avec des proportions respectives de 94,4 %, 95,4 %, 92,6 % et 95,0% (cf. tableau 10.6). Le plus faible niveau de possession d'acte de naissance est observé dans la commune de Sidéradougou (62,0 %) (tableau 10.3).

Tableau 10.3: Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'acte de naissance

Commune	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Comoé			
Banfora	94,4	5,6	100,0
Bérégadougou	95,4	4,6	100,0
Manqodara	74,7	25,3	100,0
Moussodougou	91,5	8,5	100,0
Nianqoloko	85,8	14,2	100,0
Ouo	71,9	28,1	100,0

Commune	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Sidéradoukou	62,0	38,0	100,0
Soubakaniédougou	87,3	12,7	100,0
Tiéfora	71,4	28,6	100,0
Total	77,4	22,6	100,0
Léraba			
Dakoro	87,8	12,2	100,0
Douna	92,6	7,4	100,0
Kankalaba	86,9	13,1	100,0
Loumana	95,0	5,0	100,0
Niankorodougou	91,4	8,6	100,0
Ouéléni	72,1	27,9	100,0
Sindou	79,9	20,1	100,0
Wolokonto	84,4	15,6	100,0
Total	87,8	12,2	100,0
Cascades	79,7	20,3	100,0

Conclusion

La possession d'un acte de naissance constitue l'un des droits fondamentaux de tout individu et, particulièrement les enfants. Il existe cependant, des enfants qui ne possèdent pas un acte de naissance. En effet, dans la région des Cascades, environ 13 personnes sur 100 ne possèdent pas un acte de naissance.

Dans le milieu urbain, 98,3 % des personnes possèdent un acte de naissance contre 84,1 % dans le milieu rural. Les écarts entre femmes et hommes sont moindres en milieu urbain (98,3 % contre 98,2 %) qu'en milieu rural (85,2 % contre 83,0 %).

Au niveau provincial, la Léraba affiche des proportions de possession d'actes de naissance plus élevées (85,6 % dans la Comoé et 90,9 % dans la Léraba).

Au niveau communal, on note que les communes de Banfora, Bérégadougou, Douna et Loumana sont celles où la possession d'acte de naissance est la plus importante. A l'opposé, la commune de Sidéradoukou a le niveau de possession le plus faible de la région.

CHAPITRE 11 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES

Introduction

L'examen des principales caractéristiques des ménages permet d'avoir une bonne connaissance des conditions de vie des populations. Il permet d'avoir la répartition spatiale des ménages et constitue une source importante d'information pour l'élaboration des politiques en matière d'amélioration des conditions de vie des ménages.

Deux grandes parties font l'objet de ce chapitre sur les caractéristiques des ménages. Une première partie examine les effectifs et la taille moyenne des ménages et une deuxième partie qui s'intéresse à la structure par sexe, par âge et quelques caractéristiques socioéconomiques des chefs de ménage.

Collecte des données

Le statut de résidence, le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, le statut matrimonial, la religion, l'occupation, renseignent sur les caractéristiques des ménages et du chef de ménage.

Définition des concepts

Concession

La concession est l'unité d'habitation formée par un ou plusieurs ensembles de constructions entourées ou non par une clôture, où habitent un ou plusieurs ménages. Les immeubles habités sont considérés comme des concessions. La concession peut également comporter en milieu rural un ensemble de constructions clôturées autour duquel existent une ou plusieurs maisons d'habitation dont les occupants déclarent appartenir à l'ensemble clôturé.

Logement

Il désigne tout local à usage d'habitation et plus spécialement, toute partie d'une maison où l'on réside habituellement.

Ménage

Le ménage est l'unité fondamentale du recensement. Le sens donné au mot ménage dans le cadre du recensement est fort différent et ne saurait se confondre à celui de famille. On distingue deux (2) types de ménage : le ménage ordinaire et le ménage collectif.

Ménage ordinaire : la définition du ménage ordinaire se réfère à deux concepts essentiels : unité d'habitation ou de logement, relations de parenté. Le ménage ordinaire est généralement considéré comme l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres sont apparentés ou non. Ils vivent ensemble dans la même concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Ils reconnaissent en général, un des leurs comme chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci. En général un ménage comprend un homme, son épouse ou ses épouses, ses enfants non mariés, d'autres parents et domestiques non mariés et qui vivent ensemble.

Ménage collectif : un ménage collectif est constitué par un groupe de personnes généralement sans lien de parenté entre elles, habitant ensemble dans des conditions spéciales, c'est-à-dire utilisant principalement les installations qu'un établissement mis à leur disposition pour subvenir à leurs besoins essentiels (repas, logement, soins).

Seuls les ménages ordinaires sont pris en compte dans cette analyse.

Taille du ménage : C'est le nombre de personnes qui vivent habituellement dans le ménage. La taille moyenne des ménages correspond à la moyenne du nombre de personnes qui vivent habituellement dans les ménages.

11.1. EFFECTIF ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES

Au 5e RGPH, il a été dénombré 145 570 ménages dans la région des Cascades. Environ un quart (24,0%) de ces ménages réside en milieu urbain. La taille moyenne des ménages dans la région est plus élevée que celle au plan national. En effet, en moyenne 5,6 personnes vivent habituellement dans chaque ménage tandis que pour l'ensemble du pays cette moyenne est de 5,2 personnes. Les ménages en milieu urbain comptent en moyenne moins de personnes (4,5) que ceux en milieu rural (5,9) (tableau 11.1).

Tableau 11.1: Effectifs et taille moyenne des ménages par milieu de résidence

Milieu de résidence	Nombre de ménages	Proportion (%)	Taille moyenne des ménages
Urbain	34 961	24,0	4,5
Rural	110 609	76,0	5,9
Ensemble	145 570	100	5,6

11.2. EFFECTIFS ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES PAR PROVINCE

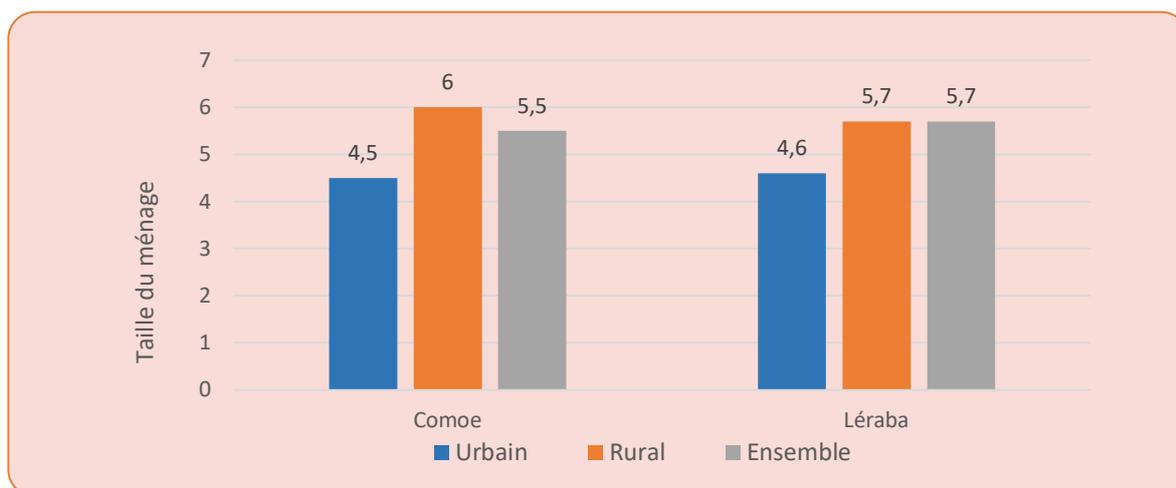
La distribution des ménages selon la province montre que près de 4 ménages sur 5 de la région relèvent de la province de la Comoé. La proportion des ménages résidant en milieu urbain est plus élevée dans la Comoé (29,3%) que dans la Léraba (4,8%) (tableau 11.2).

Tableau 11.2: Effectifs et Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence

Province	Milieu de résidence	Nombre de ménages	Proportions (%)	Taille moyenne des ménages
Comoé	Urbain	33 436	29,3	4,5
	Rural	80 586	70,7	6,0
	Ensemble	114 022	100	5,5
Léraba	Urbain	1 525	4,8	4,6
	Rural	30 023	95,2	5,7
	Ensemble	31 548	100	5,7

Globalement, le nombre moyen de personnes qui vivent dans un ménage n'est pas très variable d'une province à l'autre (5,5 et 5,7). Par contre, en milieu rural, on relève qu'il y a en moyenne plus de personnes dans les ménages de la Comoé (6,0) que dans ceux de la Léraba (5,7) (graphique 11.1).

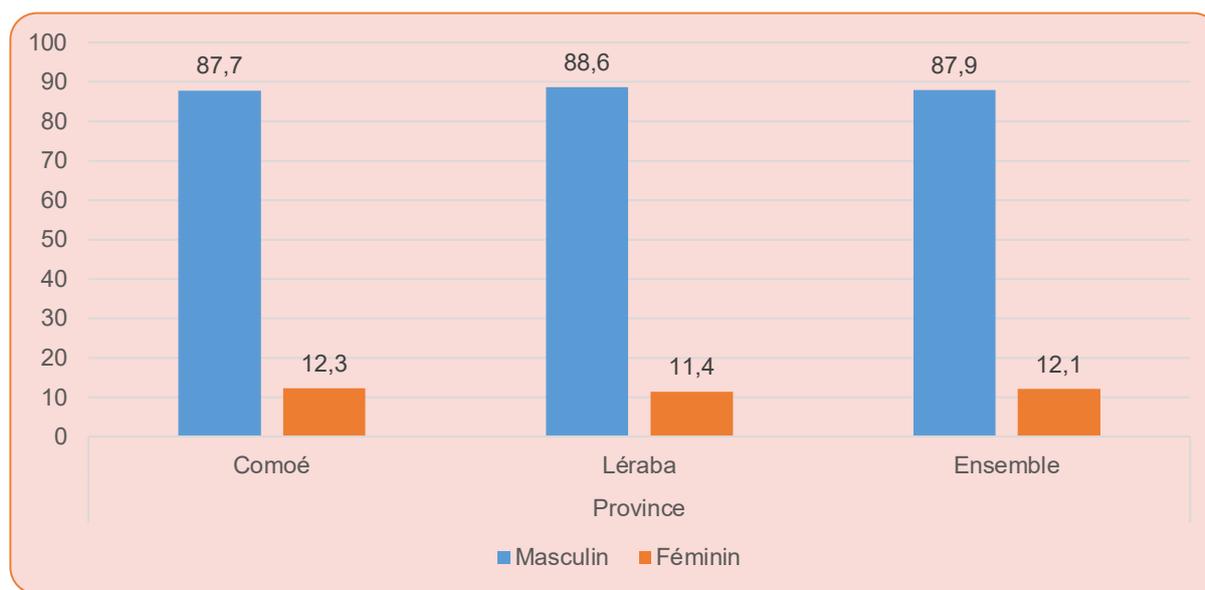
Graphique 11.1: Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence



11.3. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE

La répartition des chefs de ménage selon le sexe met en évidence que ceux-ci sont majoritairement des hommes quelle que soit la province (graphique 11.2). Mais la proportion des ménages dirigés par des femmes (12,1%) n'est pas négligeable et varie légèrement entre la Comoé (12,3%) et la Léraba (11,4%) (graphique 11.2).

Graphique 11.2: Répartition (%) des chefs de ménage par sexe selon la province



La structure par âge des chefs de ménage peut permettre d'apprécier certaines attitudes sur le plan démographique, social et économique. Plusieurs raisons peuvent entraîner une personne à assumer à un âge relativement jeune le rôle de chef de ménage.

La moyenne d'âge des chefs de ménage est de 41,3 ans. Cette moyenne est presque identique entre le milieu urbain et le milieu rural (tableau 11.3). La proportion des chefs de ménage ayant un âge compris entre 25 et 44 ans est élevée. En effet les ménages dont le chef est âgé de 25-44 ans représentent plus de la moitié des ménages de la région (54,2%). Cette proportion varie en fonction du milieu de résidence, mais dans une moindre proportion. Elle est de 56,5% pour le milieu urbain et 53,5% pour milieu rural.

En revanche, on note une faible proportion des chefs de ménages de moins de 25 ans (respectivement 9,8% pour l'ensemble de la région, 8, 2% en milieu urbain et 10,3% en milieu rural) et de plus de 65 ans (respectivement, 8,5% pour l'ensemble, 7,6% en milieu urbain et 8,8% en milieu rural).

Si la proportion des chefs de ménage de moins de 20 ans est faible (2,2%), elle n'est pas négligeable chez les femmes (4,8%).

Tableau 11.3: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âge	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ensemble	Masc.	Fém.	Ensemble	Masc.	Fém.	Ensemble
10-14	0,1	0,2	0,1	0,2	0,7	0,2	0,1	0,5	0,2
15-19	1,7	3,2	2,0	1,8	5,9	2,2	1,8	4,8	2,2
20-24	5,6	8,2	6,1	7,9	7,5	7,9	7,4	7,8	7,4
25-29	12,4	11,1	12,2	13,9	9,9	13,5	13,6	10,4	13,2
30-34	17,5	13,9	16,8	15,5	12,2	15,2	16,0	12,8	15,6
35-39	16,2	11,7	15,3	14,0	10,2	13,6	14,5	10,8	14,0
40-44	12,6	10,0	12,1	11,4	10,0	11,2	11,6	10,0	11,4
45-49	10,0	8,3	9,7	8,7	7,9	8,7	9,0	8,1	8,9
50-54	7,1	8,3	7,3	7,5	9,2	7,6	7,4	8,9	7,6
55-59	5,4	8,3	6,0	5,8	8,1	6,0	5,7	8,2	6,0
60-64	4,4	6,4	4,8	4,7	6,5	4,9	4,7	6,5	4,9
65-69	3,3	4,6	3,6	3,5	4,4	3,6	3,5	4,5	3,6
70-74	2,0	3,0	2,2	2,4	3,6	2,5	2,3	3,4	2,4
75-79	1,0	1,4	1,0	1,4	1,9	1,4	1,3	1,7	1,3
80 ou +	0,7	1,3	0,8	1,3	2,1	1,3	1,1	1,8	1,2
Total	100,0								
Age moyen	40,9	42,7	41,2	41,1	43,1	41,3	41,1	42,9	41,3
Age médian	38,0	40,0	39,0	38,0	41,0	39,0	38,0	40,0	39,0

11.4. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE SELON LA PROVINCE

La structure par âge et milieu de résidence des chefs de ménage observée au niveau de chaque province de la région indique une faible représentativité des chefs de ménage ayant moins de 25 ans ainsi que ceux âgés de 65 ans et plus. Les chefs de ménage de moins de 25 ans représentent 9,4% des chefs de ménage de la Comoé et 11,4% des chefs de ménage de la Léraba. Ceux de plus de 65 ans forment respectivement 8,2% et 11,7% des ménages de la Comoé et de la Léraba.

Les chefs de ménage ayant un âge compris entre 25 et 45 ans représentent 54,7% des ménages dans la province de la Comoé et 52,5% pour la Léraba (tableau 11.4).

Tableau 11.4: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon la province et le milieu de résidence

Groupe d'âge	Comoé			Léraba		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
10-14	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
15-19	2,0	2,2	2,1	2,3	2,4	2,4
20-24	6,1	7,4	7,1	7,2	8,9	8,9
25-29	12,0	13,4	13,0	14,4	13,9	14,0
30-34	16,8	15,3	15,7	16,3	15,1	15,1
35-39	15,3	13,9	14,3	14,3	12,9	12,9
40-44	12,1	11,5	11,7	12,1	10,4	10,5
45-49	9,7	8,9	9,2	9,4	7,9	8,0
50-54	7,3	7,7	7,6	6,8	7,5	7,4
55-59	6,0	6,0	6,0	5,5	6,0	6,0
60-64	4,8	4,9	4,9	4,4	5,0	5,0
65-69	3,6	3,5	3,5	3,6	3,9	3,9
70-74	2,3	2,5	2,4	1,3	2,6	2,5
75-79	1,0	1,3	1,2	1,0	1,8	1,8
80 ou +	0,8	1,3	1,1	1,3	1,5	1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Age moyen	41,3	41,3	41,3	40,5	41,3	41,3
Age médian	39,0	39,0	39,0	38,0	38,0	38,0

11.5. AUTRES CARACTERISTIQUES SOCIODEMographiques ET ECONOMIQUES DU CHEF DE MENAGE

L'analyse selon la situation matrimoniale indique que les chefs de ménages mariés sont plus représentés dans la région des Cascades. Ils représentent respectivement 83,4% de l'ensemble des chefs de ménage. Viennent ensuite les célibataires avec 9,2%. Les divorcés/séparés ne représentent que 0,8% des chefs de ménage.

La très grande partie des chefs de ménage de la région des Cascades est de la religion musulmane (80,3%), viennent ensuite l'animisme (8,2%) et la religion catholique (7,5%). Ils sont également pour la plupart sans niveau d'instruction (75,9%). Par ailleurs, 71,4% d'entre eux ont une occupation au moment du recensement (tableau 11.5).

Tableau 11.5: Répartition (%) des chefs de ménage par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon le milieu de résidence

Caractéristiques	Urbain	Rural	Ensemble
Etat Matrimonial			
Célibataire	18,8	6,3	9,2
Marié	69,0	87,8	83,4
Divorcé (e)/ séparé (e)	1,3	0,7	0,8
Veuf (ve)	6,6	4,2	4,7
Union libre	4,3	1,1	1,9
Total	100,0	100,0	100,0
Religion			
Animiste	2,6	9,9	8,2
Musulman	76,5	82,8	81,3
Catholique	16,5	4,7	7,5
Protestant	3,6	1,7	2,2
Autre	0,2	0,2	0,2
Sans religion	0,6	0,7	0,7
Total	100,0	100,0	100,0
Niveau d'instruction			
Aucun	50,1	83,9	75,9
Primaire	14,0	6,8	8,5
Post-primaire	15,0	4,9	7,3
Secondaire	14,7	3,3	6,0
Supérieur	6,2	1,0	2,2
Total	100,0	100,0	100,0
Situation d'occupation			
Occupés	66,5	72,9	71,4
Non occupé	2,3	0,9	1,2
Hors main d'œuvre	31,2	26,2	27,4
Total	100,0	100,0	100,0

L'analyse de ces différentes caractéristiques du chef de ménage selon la province ne fait pas apparaître une très grande différence entre les deux provinces de la région en termes de hiérarchisation des modalités (tableau 11.6). On peut tout de même noter que, dans la Léraba, les chefs de ménage mariés (85,7%), les chefs de ménage qui sont de la religion musulmane (85,7%), les chefs de ménage n'ayant aucun niveau d'instruction (79,2%) et ceux qui sont occupés (77,0%) représentent des proportions plus élevées que leurs groupes correspondants dans la Comoé.

Tableau 11.6: Répartition (%) des chefs de ménages par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon la province

Caractéristiques	Comoé	Léraba	Ensemble
Etat Matrimonial			
Célibataire	10,0	6,6	9,2
Marié (e)	82,7	85,7	83,4
Divorcé (e)/ séparé (e)	0,9	0,6	0,8
Veuf /Veuve	4,6	5,2	4,7
Union libre	1,8	2,0	1,9
Total	100,0	100,0	100,0
Religion			
Animiste	8,7	6,3	8,2
Musulman	79,5	87,9	81,3
Catholique	8,7	3,2	7,5
Protestant	2,3	1,6	2,2
Autres	0,2	0,1	0,2
Sans religion	0,6	0,8	0,7
Total	100,0	100,0	100,0
Niveau d'instruction			
Aucun	75,0	79,2	75,9
Primaire	8,8	7,5	8,5
Post-primaire	7,7	5,9	7,3
Secondaire	6,1	5,5	6,0
Supérieur	2,3	1,9	2,2
Total	100,0	100,0	100,0
Situation d'occupation			
Occupés	69,8	77,0	71,4
Non occupés	1,3	0,7	1,2
Hors main d'œuvre	28,8	22,3	27,4
Total	100,0	100,0	100,0

11.6. EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS

Le nombre de ménages dans la région des Cascades est passé de 87 202 en 2006 à 145 570 en 2019 soit une augmentation de 66,9% en 13 ans. Cela correspond à une augmentation annuelle moyenne de 4% par an. La proportion des ménages résidant en milieu urbain n'a véritablement pas évolué entre les deux (2) recensements. Par contre, la taille moyenne des ménages a connu une évolution passant de 6,4 à 5,6 personnes. Il est à noter également une croissance de la proportion des chefs de ménage de sexe féminin (de 9,0% en 2006 à 12,1% en 2019) et cela s'observe aussi bien en milieu urbain (16,4% à 19,6%) qu'en milieu rural (6,8% à 9,7%) (tableau 11.7).

Tableau 11.7: Evolution de quelques indicateurs

Année	Milieu de résidence	Nombre de ménages	Proportion (%) des ménages	Proportion (%) des ménages dirigés par des femmes	Taille moyenne des ménages	Taux d'accroissement (%) des ménages entre 2006 et 2019
2006	Urbain	20 469	23,0	16,4	5,0	NA
	Rural	66 733	77,0	6,8	6,4	NA
	Ensemble	87 202	100,0	9,0	6,4	NA
2019	Urbain	34 961	24,0	19,6	4,5	70,8
	Rural	110 609	76,0	9,7	5,9	65,7
	Ensemble	145 570	100,0	12,1	5,6	66,9

Conclusion

Le nombre de ménages dans la région des Cascades est passé de 87 202 en 2006 à 145 570 en 2019 soit une hausse de plus de 66,9%. Ces ménages résident essentiellement en milieu rural (76%) et sont inégalement répartis entre les deux (2) provinces de la région. En effet, 114 022 ménages résident dans la province de la Comoé (78,3%) tandis que la Léraba n'en compte que 31 548 soit 21,7%.

La taille moyenne des ménages est de 5,6 personnes. Ce nombre moyen de personnes par ménage est de 5,9 en milieu rural et de 4,5 en milieu urbain.

Les femmes chefs de ménage représentent 12,1% des chefs de ménage ce qui constitue une véritable hausse par rapport à 2006 (9%). Elles sont relativement plus importantes en milieu urbain (19,6%) qu'en milieu rural (9,7%).

L'analyse des caractéristiques des chefs de ménage montre que ces derniers sont le plus souvent mariés (83,4%), pratiquent la religion musulmane (81,3%) et sont sans niveau d'instruction (75,9%). Cependant, 28,6% de ces chefs de ménage sont sans occupation au moment du recensement.

CHAPITRE 12 : CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Introduction

Les milieux socioéconomique, culturel et physique déterminent les caractéristiques de l'habitation et le cadre de vie des populations. Les ménages, selon le milieu physique, les habitudes culturelles et le niveau de vie, ont un type d'habitation bien spécifique. Les politiques et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des populations doivent tenir compte des informations comme l'accès à un logement décent et sûr, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, etc.

En plus des précisions sur la collecte et les définitions de base, ce chapitre traite des caractéristiques des unités d'habitation et des conditions de vie des ménages dans la région des Cascades.

Collecte des données

Les analyses qui suivent permettent d'appréhender les caractéristiques de l'habitation à travers un certain nombre d'informations collectées : mode d'évacuation des eaux usées, mode d'évacuation des ordures ménagères, la source d'eau de boisson, la source d'énergie pour la cuisson des aliments et le type d'aisance.

Définition des concepts

Type d'habitation

C'est le type de bâtiment occupé par le chef de ménage. Il peut s'agir d'immeuble à appartements, de villa, de maison individuelle simple, de bâtiment à plusieurs logements, de case.

Unité d'habitation

C'est l'ensemble des bâtiments occupés par le ménage.

Immeuble à appartements

C'est un bâtiment de type moderne d'un ou plusieurs niveaux (étages) divisés en appartements. Chaque appartement peut abriter au moins un ménage.

Villa

C'est une maison individuelle comportant un séjour (salon), une ou plusieurs chambres ainsi que les commodités intérieures suivantes : cuisine, douche, WC avec fosse septique et cela indépendamment des matériaux de construction de la maison. Les maisons à un seul niveau, du genre duplex sont à inclure dans cette catégorie. Elles sont ordinairement destinées à l'hébergement d'un seul ménage.

Maison individuelle simple

C'est une maison individuelle n'ayant pas le standing d'une villa.

Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)

Construction sans niveau formée de plusieurs logements séparés, et pouvant abriter plusieurs ménages.

Case

Construction de type traditionnel, généralement de forme circulaire ou rectangulaire, en banco ou en paille avec un toit de forme conique ou pyramidale faite de branchages recouvert de paille.

Type d'aisance

Il s'agit du type d'aisance utilisé par le ménage. Il peut s'agir de chasse d'eau personnelle, de chasse d'eau en commun, de latrine simple, de latrine ventilée, de la brousse/nature.

Chasse d'eau personnelle

Installation moderne à usage personnel située généralement à l'intérieur de la maison dans un cabinet prévu à cet effet et pourvue d'une cuvette et d'une chasse d'eau. Il s'agit d'un WC utilisant une fosse septique pour la décantation avec un système d'épandage.

Chasse d'eau en commun

Similaire au premier cas, il s'agit d'une installation moderne généralement située dans une concession et destinée à un usage collectif.

Latrine simple

Il s'agit d'une latrine couverte par une dalle sans cheminée d'aération.

Latrine ventilée

Trou aménagé, couvert et comportant une cheminée pour l'évacuation des odeurs. Elle peut être constituée d'une ou de deux fosses. Les latrines ordinaires dites améliorées entrent dans cette catégorie.

Brousse/Nature

Les besoins sont faits en plein air, dans la brousse, ou dans des ruines de maison, etc.

12.1. TYPE D'HABITATION

Le type d'habitation utilisé est le reflet des habitudes culturelles de la localité. A cet effet, il peut se modifier avec le temps.

12.1.1. Type d'habitation et milieu de résidence

Le type d'habitation essentiellement utilisé par les ménages est la maison individuelle simple. Il représente 81,0% de l'ensemble des unités d'habitations. Il est suivi de la construction des bâtiments à plusieurs logements (11,1%), puis des constructions de type villa (4,0%). Les constructions en matériaux précaires sont moins importantes.

Les analyses selon le milieu de résidence permettent de voir qu'en milieu rural 83,6% des ménages possèdent des maisons individuelles simples alors qu'en milieu urbain ils sont 72,7%. Les ménages ayant des bâtiments à plusieurs logements sont plus nombreux en zone urbaine (16,6%) qu'en zone rurale (9,5%) (tableau 12.1).

Tableau 12.1: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le milieu de résidence

Type d'habitation	Urbain	Rural	Ensemble
Immeuble à appartements	0,6	0,2	0,3
Villa	9,7	2,2	4,0
Maison individuelle simple	72,7	83,6	81,0
Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	16,6	9,5	11,1
Case	0,2	3,3	2,5
Tente	0,0	0,2	0,1
Autres	0,3	1,1	0,9
Total	100,0	100,0	100,0

12.1.2. Type d'habitation et province

L'observation des types d'habitations selon les provinces laisse apparaître que les ménages qui ont des maisons individuelles simples sont les plus importants aussi bien dans la Comoé (80,9%) que dans la Léraba (81,5%). Cependant, les ménages ayant des bâtiments en plusieurs logements sont relativement plus importants dans la province de la Léraba (13,9%) que dans la province de la Comoé (10,4%). A l'inverse, les ménages dont les constructions sont en case sont plus importants dans la Comoé (2,8%) que dans la Léraba (1,5%) (tableau 12.2).

Tableau 12.2: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon la province

Type d'habitation	Comoé	Léraba	Ensemble
Immeuble à appartements	0,3	0,5	0,3
Villa	4,4	2,3	4,0
Maison individuelle simple	80,9	81,5	81,0
Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	10,4	13,9	11,1
Case	2,8	1,5	2,5
Tente	0,2	0,1	0,1
Autres	1,1	0,3	0,9
Total	100,0	100,0	100,0

12.2. MODE D'ÉCLAIRAGE

Dans cette section, il est analysé le principal mode d'éclairage des ménages de la région selon le milieu de résidence et selon la province.

12.2.1. Mode d'éclairage et milieu de résidence

Dans la région des Cascades, 60,1% des ménages utilisent comme mode principale d'éclairage le panneau solaire suivi de l'électricité de la SONABEL (19,1%) et de la lampe torche (11,4%).

Le mode principal d'éclairage varie selon le milieu de résidence. En effet, en milieu urbain, la majorité des ménages (58,9%) utilisent l'électricité de la SONABEL tandis qu'en milieu rural les ménages s'éclairent avec les panneaux solaires (70,4%). On note que les panneaux solaires sont également utilisés par une grande partie des ménages urbains (26,9%) alors que les ménages résidant en milieu rural utilisent en plus les lampes torches avec une proportion de 12,8% (tableau 12.3).

Tableau 12.3: Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon le milieu de résidence

Mode d'éclairage	Urbain	Rural	Ensemble
Electricité du réseau SONABEL	58,9	6,8	19,1
Plateformes multifonctionnelles	0,6	0,9	0,8
Panneau solaire	26,9	70,4	60,1
Groupe électrogène et batterie	0,4	1,0	0,9
Lampe à gaz	0,1	0,0	0,0
Lampe à pétrole	0,1	0,2	0,2
Lampe à huile	0,0	0,1	0,1
Lampe rechargeable	5,3	6,8	6,5
Lampe torche	6,8	12,8	11,4
Bougie	0,0	0,0	0,0
Bois/paille	0,0	0,0	0,0
Autres	0,8	0,9	0,9
Total	100,0	100,0	100,0

12.2.2. Mode principal d'éclairage et province

La distribution des ménages par mode principal d'éclairage selon la province fait apparaître que les panneaux solaires, la SONABEL et la lampe torche sont les trois principaux modes d'éclairage et cela, quelle que soit la province. Si les panneaux solaires sont les plus utilisés dans toutes les provinces (57,1% pour la Comoé et 71,1% pour la Léraba), l'électricité de la SONABEL est le deuxième moyen d'éclairage dans la Comoé avec 22,2% et la lampe torche est le second mode d'éclairage dans la Léraba (13,7%) (tableau 12.4).

Tableau 12.4: Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon la province

Mode principal d'éclairage	Comoé	Léraba	Ensemble
Electricité du réseau SONABEL	22,2	8,2	19,1
Plateformes multifonctionnelles	1,0	0,4	0,8
Panneau solaire	57,1	71,1	60,1
Groupe électrogène et batterie	0,8	1,3	0,9
Lampe à gaz	0,1	0,0	0,0

Mode principal d'éclairage	Comoé	Léraba	Ensemble
Lampe à pétrole	0,2	0,1	0,2
Lampe à huile	0,1	0,0	0,1
Lampe rechargeable	7,2	4,0	6,5
Lampe torche	10,7	13,7	11,4
Bougie	0,0	0,0	0,0
Bois/paille	0,0	0,0	0,0
Autres	0,8	1,1	0,9
Total	100,0	100,0	100,0

12.3. SOURCE D'ÉNERGIE POUR LA CUISSON

Le type de combustible utilisé par les ménages a un impact sur le cadre de vie et la préservation de l'environnement. L'analyse sur la source principale d'énergie pour la cuisson est faite selon le milieu de résidence et la province.

12.3.1. Source principale d'énergie pour la cuisson et milieu de résidence

L'utilisation des combustibles solides est très répandue dans la région des Cascades. En effet, plus de 75% des ménages utilisent le bois (73,3% en foyer simple et 2,5% en foyer amélioré) et 13,1% utilisent le charbon de bois comme source d'énergie pour la cuisson. Le gaz est relativement peu utilisé par les ménages comme source d'énergie pour la cuisson (6,6%).

En milieu urbain, en plus du bois (38,7%) et de charbon du bois (36,2%), le gaz (19,2%) est également un moyen de cuisson utilisé par une bonne partie des ménages (tableau 12.5).

Tableau 12.5: Proportion des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon le milieu de résidence

Source principale d'énergie pour la cuisson	Urbain	Rural	Ensemble
Electricité	2,3	0,8	1,2
Gaz ou Biogaz	19,3	2,7	6,6
Pétrole	0,1	0,3	0,3
Charbon de bois	36,2	6,0	13,1
Bois (foyer amélioré)	2,1	2,6	2,5
Bois (foyer simple)	36,6	84,6	73,3
Non concerné	2,4	1,1	1,4
Autres	1,0	2,0	1,8
Total	100,0	100,0	100,0

12.3.2. Source principale d'énergie pour la cuisson et province

Le bois (foyer simple) est la source principale d'énergie pour la cuisson des aliments la plus utilisée dans chacune des provinces avec une utilisation plus élevée dans la Léraba (81,8%) que dans la Comoé (70,9%). Dans la Comoé, on note un plus grand accès au charbon de bois (14,8% des ménages utilisent le) charbon de bois et au gaz (7,1% le gaz) pour la cuisson dans la Comoé alors que dans la Léraba les accès sont respectivement de 7,0% et 6,6% (tableau 12.6).

Tableau 12.6: Proportion (%) des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon la province

Source principale d'énergie pour la cuisson	Comoé	Léraba	Ensemble
Electricité	1,2	0,8	1,2
Gaz ou Biogaz	7,1	4,8	6,6
Pétrole	0,3	0,1	0,3
Charbon de bois	14,8	7,0	13,1
Bois (foyer amélioré)	2,1	3,9	2,5
Bois (foyer simple)	70,9	81,8	73,3
Non concerné	1,6	0,7	1,4
Autres	2,0	0,9	1,8
Total	100,0	100,0	100,0

12.4. PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON

La santé des populations et surtout des enfants est très tributaire de la qualité de l'eau consommée. Cette section permet d'appréhender les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson des ménages de la région selon le milieu de résidence et la province.

12.4.1. Principale source d'approvisionnement en eau de boisson et milieu de résidence

L'eau de robinet n'est utilisée pour la boisson que par 11,0% des ménages de la région des Cascades. Les principales sources d'approvisionnement en eau les plus utilisées par les ménages sont le forage (32,8%), la fontaine publique (23,4%) et le puits ordinaire (20,5%). La réalité est différente selon le milieu de résidence. En effet, en milieu urbain les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson sont l'eau de robinet (42,8%) et la fontaine publique (42,8%) tandis qu'en milieu rural ce sont plutôt le forage (40,8%) et le puits (30,5%) qui sont utilisés. Seulement 4,3% des ménages en milieu rural consomment l'eau de barrage, de rivière, de lac et cours d'eau (tableau 12.7).

Tableau 12.7: Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Urbain	Rural	Ensemble
Barrage/rivière/cours d'eau/lac	0,1	4,3	3,3
Puits ordinaire	5,8	25,0	20,5
Puits busé ordinaire	0,8	5,1	4,1
Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	0,7	5,4	4,3
Forage	6,5	40,8	32,8
Fontaine publique	42,8	17,5	23,4
Robinet compteur intérieur propre	25,2	0,9	6,6
Robinet compteur intérieur partagé	17,2	0,3	4,3
Robinet dans une autre cour	0,4	0,1	0,1
Autres	0,4	0,8	0,7
Total	100,0	100,0	100,0

12.4.2. Principale source d'approvisionnement en eau de boisson et province

L'analyse de la principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon la province permet de voir que les ménages de la Comoé (12,9%) utilisent plus l'eau de robinet que ceux de la Léraba (4,3%). Par contre, l'eau de puits est davantage plus utilisée par les ménages de la Léraba (36,9%) que ceux de la Comoé (26,5%) (tableau 12.8).

Tableau 12.8: Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon la province

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Comoé	Léraba	Ensemble
Barrage/rivière/cours d'eau/lac	3,4	2,8	3,3
Puits ordinaire	18,7	26,7	20,5
Puits busé ordinaire	3,4	6,3	4,1
Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	4,4	3,9	4,3
Forage	31,8	36,1	32,8
Fontaine publique	24,5	19,5	23,4
Robinet compteur intérieur propre	7,8	2,6	6,6
Robinet compteur intérieur partagé	5,0	1,6	4,3
Robinet dans une autre cour	0,1	0,1	0,1
Autres	0,8	0,6	0,7
Total	100,0	100,0	100,0

12.5. TYPE D'AISANCE

Le type d'aisance des ménages est analysé dans cette section selon le milieu de résidence et la province.

12.5.1. Type d'aisance et milieu de résidence

Plus de 50% des ménages utilisent la latrine simple en commun aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. La brousse ou la nature est le deuxième lieu d'aisance que les ménages du milieu rural (26,5%) utilisent le plus. Par contre, la latrine simple personnel (30,6%) est le second type d'aisance le plus utilisé par les ménages du milieu urbain (tableau 12.9).

Tableau 12.9: Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon le milieu de résidence

Type d'aisance	Urbain	Rural	Ensemble
Chasse d'eau personnelle	5,0	1,5	2,3
Chasse d'eau en commun	3,0	3,6	3,5
Latrine simple personnel	30,6	10,9	15,5
Latrine simple commun	56,4	50,6	52,0
Latrine ventilée personnel	1,6	0,7	0,9
Latrine ventilée commun	1,4	2,5	2,3
Brousse/nature	1,2	26,5	20,6
Autres	0,8	3,6	2,9
Total	100,0	100,0	100,0

12.5.2. Type d'aisance et province

Quelle que soit la province, le premier type d'aisance des ménages est la latrine simple en commun (plus de 50%) et le deuxième type est la brousse ou la nature (19,3% dans la Comoé et 25,0% dans la Léraba). Les latrines simples personnels par contre, sont plus utilisées dans la Comoé (17,7%) (tableau 12.10).

Tableau 12.10: Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon la province

Type d'aisance	Comoé	Léraba	Ensemble
Chasse d'eau personnelle	2,5	1,7	2,3
Chasse d'eau en commun	3,8	2,4	3,5
Latrine simple personnel	17,7	7,6	15,5
Latrine simple commun	50,7	56,7	52,0
Latrine ventilée personnel	0,9	1,0	0,9
Latrine ventilée commun	1,8	4,0	2,3
Brousse/nature	19,3	25,0	20,6
Autres	3,3	1,6	2,9
Total	100,0	100,0	100,0

12.6. MODE D'EVACUATION DES ORDURES

L'analyse des données selon le principal mode d'évacuation des ordures permet de mieux cerner les conditions environnementales et socio-économiques dans lesquelles vivent les ménages. Elle s'intéresse particulièrement à la gestion des ordures ménagères aussi bien dans les milieux urbains que ruraux dans les provinces.

12.6.1. Principal mode d'évacuation des ordures et milieu de résidence

La répartition des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence indique que très peu de ménages (3,6%) disposent de bac à ordures pour l'évacuation des ordures. Cette proportion demeure faible, quel que soit le milieu de résidence avec respectivement 6,8% en milieu urbain et 2,6% en milieu rural. Par contre, une grande partie des ménages jettent leurs ordures sur les tas d'immondices (37,4 %) ou dans la rue (37,9 %). En milieu urbain, la majorité des ménages jettent les ordures dans les tas d'immondices (46,9%). Cependant, le ramassage privé des ordures prend de l'ampleur (21,0%). En milieu rural, c'est la rue qui est le mode principal d'évacuation des ordures (43,2%) (tableau 12.11).

Tableau 12.11: Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence

Principal mode d'évacuation des ordures	Urbain	Rural	Ensemble
Ramassage privé	21,0	2,2	6,6
Tas d'immondices	46,9	34,4	37,4
Fosses fumières	2,3	8,6	7,1
Bac à ordures	6,8	2,6	3,6
Rue	20,5	43,2	37,9
Fossé (fosses/caniveaux)	0,9	0,9	0,9
Autres	1,5	8,0	6,5
Total	100,0	100,0	100,0

12.6.2. Principal mode d'évacuation des ordures et province

Au niveau de la Comoé, 35,1 % des ménages jettent leurs ordures sur les tas d'immondices et 40,4 % dans la rue, tandis que dans la Léraba, 45,6 % jettent les ordures dans les tas d'immondices et 28,7 % évacuent les ordures dans la rue (tableau 12.12).

Tableau 12.12: Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon la province

Principal mode d'évacuation des ordures	Province		
	Comoé	Léraba	Ensemble
Ramassage privé	7,6	3,1	6,6
Tas d'immondices	35,1	45,6	37,4
Fosses fumières	4,3	17,4	7,1
Bac à ordures	3,8	2,7	3,6
Rue	40,4	28,7	37,9
Fossé (fosses/caniveaux)	1,1	0,5	0,9
Autres	7,7	2,1	6,5
Total	100,0	100,0	100,0

12.7. PRINCIPAL MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES

Le mode principal d'évacuation des eaux usées par les ménages est révélateur de la problématique de l'hygiène et l'assainissement et du niveau de vie dans la région. Ce paragraphe analyse la répartition des unités d'habitation par mode principal d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence et selon la province.

12.7.1. Principal mode d'évacuation des eaux usées et milieu de résidence

Les principaux modes d'évacuation des eaux usées dans la région des cascades sont la rue/nature (76,1 %) et la cour (14,2 %). La nature ou la rue demeure le principal mode d'évacuation en milieu urbain (77,6%) comme en milieu rural (75,7%). Certains ménages évacuent les eaux usées dans la cour (14,5% des ménages du milieu urbain et 14,1% du milieu rural) (tableau 12.13).

Tableau 12.13: Répartition des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence

Mode d'évacuation des eaux usées	Urbain	Rural	Ensemble
Cour	14,5	14,1	14,2
Rue/Nature	77,6	75,7	76,1
Puisards	2,3	1,6	1,7
Caniveau	0,7	0,5	0,6
Fosse septique	2,6	1,5	1,8
Autres	2,2	6,7	5,7
Total	100,0	100,0	100,0

12.7.2. Principal mode d'évacuation des eaux usées et province

Dans chacune des deux provinces, plus de 7 ménages sur 10 évacuent les eaux usées dans la rue ou la nature (75,9 % dans la Comoé et 76,9 % dans la Léraba). Aussi, certains ménages évacuent les eaux usées dans la cour (14,4% des ménages de la Comoé et 13,4% de la Léraba) (tableau 12.14).

Tableau 12.14: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la province

Principal mode d'évacuation des eaux usées	Comoé	Léraba	Ensemble
Cour	14,4	13,4	14,2
Rue/Nature	75,9	76,9	76,1
Puisards	1,3	3,1	1,7
Caniveau	0,6	0,3	0,6
Fosse septique	1,3	3,4	1,8
Autres	6,4	2,9	5,7
Total	100,0	100,0	100,0

12.8. BIENS D'ÉQUIPEMENT

Les biens d'équipement traduisent les richesses du ménage. Pendant le recensement il a été demandé le nombre des biens possédés dans le ménage. Pour un bien précis, l'analyse fait simplement la distinction entre les ménages qui en possèdent au moins un et les ménages qui n'en possèdent pas du tout.

12.8.1. Biens d'équipement et milieu de résidence

Dans la région des Cascades, les biens les plus possédés par les ménages sont le téléphone cellulaire (90%), vient ensuite la radio (63,3%), puis la télévision (35,4%) et les décodeurs ou parabole (17,4%). La proportion de ménages ayant accès à la connexion internet (11,7%) est relativement faible.

En milieu urbain, la quasi-totalité des ménages possède des téléphones cellulaires (96,1%). Les ménages détiennent au moins une télévision et au moins une radio dans presque les mêmes proportions (60,9% et 61,5%). Les décodeurs, les points de connexion et la gazinière à gaz sont détenus par les ménages, respectivement à 43%, 25,9% et 18,1%. Par contre, la possession de radio est plus importante en milieu rural (63,9%) qu'en milieu urbain (61,5%).

La possession de téléphone cellulaire au sein des ménages est quasi universelle aussi bien en milieu urbain (96,1%) qu'en milieu rural (88,1%). Par contre, la connexion internet reste une réalité urbaine (25,9%) même si en tant que moyen de communication, il gagne du terrain en milieu rural (7,3%) (tableau 12.15).

Tableau 12.15: Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon le milieu de résidence

Biens d'équipements	Urbain	Rural	Ensemble
Radio	61,5	63,9	63,3
Télévision	60,9	27,6	35,4
Téléphone fixe	1,6	1,7	1,7
Téléphones cellulaires	96,1	88,1	90,0
Réfrigérateur / Congélateur	14	1,3	4,3
Ordinateur	9,2	1,4	3,3
Foyer amélioré	9,4	3,3	4,8
Décodeur /parabole	43	9,5	17,4
Cuisinière à gaz/électrique	18,1	4,2	7,5
Connexion internet	25,9	7,3	11,7

12.8.2. Possession de biens d'équipement dans les provinces

Les biens les plus possédés par les ménages de la province de la Comoé sont le téléphone cellulaire (90,6%), la radio (64,8%), la télévision (38,0%) et les décodeurs (19,2%). Dans la Léraba, ce sont le téléphone cellulaire (87,9%), la radio (58,2%), la télévision (26,2%) et les décodeurs (11,0%). Les autres biens possédés sont moins exprimés par les ménages (tableau 12.16).

Tableau 12.16: Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon la province

Biens d'équipement	Comoé	Léraba	Ensemble
Radio	64,8	58,2	63,3
Télévision	38	26,2	35,4
Téléphone fixe	1,6	2,3	1,7
Téléphones cellulaires	90,6	87,9	90
Réfrigérateur / Congélateur	5	1,5	4,3
Ordinateur	3,5	2,6	3,3
Foyer amélioré	4,9	4,4	4,8
Décodeur /parabole	19,2	11	17,4
Cuisinière à gaz/électrique	8,1	5,3	7,5
Connexion internet	12,4	9,1	11,7

12.9. BIENS DE DEPLACEMENT

Les moyens de déplacement sont indispensables aux membres des ménages pour mener les différentes activités. L'analyse ne s'intéresse qu'à la possession d'au moins un bien par type.

12.9.1. Biens de déplacement et milieu de résidence

Le moyen de déplacement le plus disponible dans les ménages de la région des Cascades est la bicyclette. En effet, 67,7% des ménages possèdent au moins une bicyclette. Il est suivi par la mobylette qui est possédée par 66,3% des ménages. Cependant, la voiture demeure toujours un moyen de déplacement de luxe. Sa possession est marginale et ne représente que 1,8% des ménages.

En milieu rural, les ménages utilisent le plus la bicyclette (74,1%) contre 47% en milieu urbain comme moyen de déplacement. La motocyclette est diversement utilisée en milieu rural (64,1%) et milieu urbain (73,3%) par les ménages.

Cependant, les ménages ruraux ne possèdent pratiquement pas de voiture (0,8%) par rapport aux ménages de la ville (5,3%) (tableau 12.17).

Tableau 12.17: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon le milieu de résidence

Biens de déplacement	Urbain	Rural	Ensemble
Bicyclette	47	74,1	67,7
Bicyclette pour personne handicapée	0,9	1,4	1,3
Mobylette/Moto	73,3	64,1	66,3
Moto tricycle	0,1	0,2	0,2
Moto tricycle pour personne handicapée	1,9	5,8	4,9
Voiture	5,3	0,8	1,8
Pirogue	0,1	0,2	0,2
Charrette	3,5	13,5	11,2
Chameau	0,2	0,3	0,3
Cheval	0,3	0,4	0,4
Ane	1,3	9,6	7,7

12.9.2. Moyens de déplacement dans les provinces

Le moyen de déplacement le plus possédé par les ménages dans la Comoé et la Léraba est la bicyclette. La proportion des ménages qui ont au moins une bicyclette est de 69,7% dans la Léraba et 67,2% dans la Comoé. Aussi la proportion des ménages qui ont au moins une mobylette est de 67,1% dans la Léraba et 66% dans la Comoé (tableau 12.18).

Tableau 12.18: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon la province

Biens de déplacement	Comoé	Léraba	Ensemble
Bicyclette	67,2	69,7	67,7
Bicyclette pour personne handicapée	1,3	1,2	1,3
Mobylette/Moto	66	67,1	66,3
Moto tricycle	0,2	0,2	0,2
Moto tricycle pour personne handicapé	5	4,5	4,9
Voiture	2	1	1,8
Pirogue	0,1	0,2	0,2

Biens de déplacement	Comoé	Léraba	Ensemble
Charette	11,6	9,5	11,2
Chameau	0,3	0,3	0,3
Cheval	0,4	0,4	0,4
Ane	9	2,9	7,7

Conclusion

De l'analyse des caractéristiques des habitations dans la région des Cascades, il ressort que de nombreux efforts restent à faire pour l'amélioration des conditions, du cadre de vie des populations et la protection de l'environnement. En effet, près de 90% des ménages de la région utilisent toujours les combustibles solides pour la cuisson et plus de 88% ne disposent que de la latrine simple (sans aucune ventilation) ou de la nature comme type d'aisance.

Le mode d'évacuation des eaux usées est essentiellement la nature car trois quarts des ménages évacuent les eaux usées dans la nature (76,1%) et 14,2% le font dans la cour.

Les biens d'équipement les mieux possédés par les ménages sont les téléphones cellulaires, la radio, la télévision, les décodeurs et l'internet. En effet, la quasi-totalité des ménages possède un téléphone cellulaire (90%), suivi de 63,3% de possession de radio, 35,4% de télévision, 17,4% de décodeur et 11,7% de point de connexion d'internet.

Quant aux biens de déplacement, les plus répandus dans les ménages sont la bicyclette (67,7%) et la mobylette (66,3%), la charrette (11,2%) et l'âne (7,7%). La voiture demeure toujours un moyen de déplacement de luxe, car seulement 1,8% des ménages en possèdent.

CONCLUSION GENERALE

La région des Cascades compte dix-sept (17) communes réparties dans deux provinces à savoir la Comoé et la Léraba. La région jouit d'une bonne pluviométrie et l'une des zones les mieux arrosées du pays. Cette bonne pluviométrie, combinée à d'autres facteurs naturels, est favorable à l'intensification et à la diversification des activités agro-sylvo-pastorales. Dans la région des Cascades, des activités industrielles et artisanales sont également présentes. Ces potentialités font d'elle une région attractive, avec un solde migratoire durée-de-vie de 29 076.

La population de la région s'élève à 812 466 individus dont 420 560 femmes et 391 906 hommes, soit un ratio de 93,1 hommes pour 100 femmes. Cette région compte donc plus de femmes que d'hommes. Sa population est à prépondérance jeune. Seulement 19,4% de cette population vivent en milieu urbain.

La population des Cascades est peu alphabétisée et peu instruite. En effet, le taux d'alphabétisation de la population de 15 ans ou plus est de 24,9%.

Parmi les enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) seulement 42,8% sont scolarisés et 45,8% n'ont jamais fréquenté l'école. Le niveau de scolarisation demeure peu satisfaisant surtout au préscolaire et au supérieur.

L'accès à l'éducation est plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain. Il est également plus faible chez les femmes que chez les hommes.

En matière de possession d'acte de naissance, 86,8% de la population de la région ont déclaré avoir un acte de naissance ou un jugement supplétif. Chez les enfants de moins de 5 ans, 79,7% possèdent un acte de naissance.

Le niveau de la fécondité demeure élevé dans cette région, avec un ISF de 5,6 enfants par femme

Dans l'ensemble de la région, 145 570 ménages ont été dénombrés, dont 12,1% de ménages dirigés par des femmes. La taille moyenne des ménages dans cette région est de 5,6 personnes, contre 5,2 personnes au niveau national. Elle est plus élevée en milieu rural (5,9) qu'en milieu urbain (4,5). Concernant l'habitation, 81,0% des unités d'habitation des ménages sont des maisons individuelles simples.

En plus du réseau SONABEL (utilisé par 19,1% des ménages pour l'éclairage), une proportion importante des ménages (60,1%) utilise les panneaux solaires comme principale mode d'éclairage. C'est en milieu rural que l'utilisation du réseau SONABEL est la plus faible (6,8% contre 58,9% en milieu urbain). Le bois de chauffe est utilisé par 75,8% des ménages pour la cuisson des aliments. Dans la région, l'eau de robinet est utilisée pour la boisson par 11% des ménages. Les sources d'eau les plus utilisées par les ménages sont le forage (32,8%), la fontaine publique (23,4%) et le puits ordinaire (20,5%).

Dans la région des Cascades, les actifs occupés représentent 52,3% de la population contre 2% pour les chômeurs et 45,7% pour les hors main-d'œuvre. Le taux d'activité s'élève à 54,3%, avec un niveau plus élevé en milieu rural (57,6%) qu'en milieu urbain (42,3%). Le taux de chômage au sens du BIT est de 3,6%, tandis que le taux de chômage combiné atteint 20,0%. Le chômage est plus faible en milieu rural par rapport au milieu urbain, et ce, quelles que soient la province et la définition de chômage retenue (BIT ou taux combiné). Aussi, le chômage touche les femmes plus que les hommes. Ce résultat demeure valable dans les deux provinces et dans la plupart de leurs communes.

BIBLIOGRAPHIE

ESPAGNACQ, M. (2015), Populations à risque de handicap et restrictions de participation sociale, *Dossiers solidarité et santé*, n°68, 20p.

INSD (2009), Monographie de la région des Cascades, 180 p.

KOBIANÉ Jean-François (2006), Ménages et scolarisation des enfants au Burkina Faso : à la recherche des déterminants de la demande scolaire, Collection "Monographies de l'Institut de Démographie de l'UCL", Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 306 p.

NATIONS UNIES (2006), Convention relative aux droits des personnes handicapées et protocole facultatif, 38p.

NATIONS UNIES (2017), principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de la population et des logements ;

ANNEXE

Tableau A 1: Répartition par groupe d'âge et par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région des Cascades en 2019

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	67 211	67 035	134 246
10-14	53 469	52 144	105 613
15-19	40 669	44 646	85 315
20-24	29 328	36 385	65 713
25-29	25 339	33 677	59 016
30-34	23 801	28 708	52 509
35-39	20 095	22 487	42 582
40-44	15 756	16 436	32 192
45-49	12 021	12 196	24 217
50-54	9 770	10 543	20 313
55-59	7 512	8 401	15 913
60-64	6 203	6 404	12 607
65-69	4 660	4 170	8 830
70-74	3 142	3 145	6 287
75-79	1 802	1 660	3 462
80-84	853	998	1 851
85 ou +	811	934	1 745
Cascades	322 442	349 969	672 411

Tableau A 2: Répartition par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région des Cascades par province en 2019

Province	Masculin	Féminin	Ensemble
Comoé	252 478	271 322	523 800
Léraba	69 964	78 647	148 611
Cascades	322 442	349 969	672 411

Tableau A 3: Possession d'un acte de naissance par âge et milieu de résidence

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			Total
	Milieu de résidence	Oui	Non	
0-4	Urbain	97,8	2,2	100,0
	Rural	76,6	23,4	100,0
	Total	79,7	20,3	100,0
5-9	Urbain	98,3	1,7	100,0
	Rural	78,8	21,2	100,0
	Total	81,7	18,3	100,0
10-14	Urbain	98,4	1,6	100,0
	Rural	83,4	16,6	100,0
	Total	86,1	13,9	100,0
15-19	Urbain	98,6	1,4	100,0
	Rural	85,3	14,7	100,0
	Total	88,2	11,8	100,0
20-24	Urbain	98,5	1,5	100,0
	Rural	87,4	12,6	100,0
	Total	89,9	10,1	100,0
25-29	Urbain	98,6	1,4	100,0
	Rural	88,5	11,5	100,0
	Total	90,7	9,3	100,0

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Milieu de résidence	Oui	Non	Total
30-34	Urbain	98,4	1,6	100,0
	Rural	90,3	9,7	100,0
	Total	92,2	7,8	100,0
35-39	Urbain	98,5	1,5	100,0
	Rural	91,4	8,6	100,0
	Total	92,9	7,1	100,0
40-44	Urbain	98,4	1,6	100,0
	Rural	91,6	8,4	100,0
	Total	93,1	6,9	100,0
45-49	Urbain	98,1	1,9	100,0
	Rural	91,7	8,3	100,0
	Total	93,1	6,9	100,0
50-54	Urbain	97,9	2,1	100,0
	Rural	91,4	8,6	100,0
	Total	92,7	7,3	100,0
55-59	Urbain	98,0	2,0	100,0
	Rural	91,8	8,2	100,0
	Total	93,1	6,9	100,0
60-64	Urbain	97,9	2,1	100,0
	Rural	89,1	10,9	100,0
	Total	90,9	9,1	100,0
65-69	Urbain	97,9	2,1	100,0
	Rural	89,4	10,6	100,0
	Total	91,2	8,8	100,0
70-74	Urbain	97,0	3,0	100,0
	Rural	85,0	15,0	100,0
	Total	87,2	12,8	100,0
75-79	Urbain	95,5	4,5	100,0
	Rural	83,6	16,4	100,0
	Total	85,7	14,3	100,0
80-84	Urbain	97,6	2,4	100,0
	Rural	80,3	19,7	100,0
	Total	83,1	16,9	100,0
85 ou +	Urbain	94,4	5,6	100,0
	Rural	76,5	23,5	100,0
	Total	79,1	20,9	100,0
Total	Urbain	98,3	1,7	100,0
	Rural	84,1	15,9	100,0
	Total	86,8	13,2	100,0

Tableau A 4: Possession d'un acte de naissance par âge et province de résidence

Groupe d'âge	Province	Possession d'un acte de naissance		
		Oui	Non	Total
0-4	Comoé	77,4	22,6	100,0
	Léraba	87,8	12,2	100,0
	Total	79,7	20,3	100,0
5-9	Comoé	80,0	20,0	100,0
	Léraba	87,7	12,3	100,0
	Total	81,7	18,3	100,0
10-14	Comoé	84,9	15,1	100,0
	Léraba	90,2	9,8	100,0
	Total	86,1	13,9	100,0
15-19	Comoé	87,3	12,7	100,0
	Léraba	91,3	8,7	100,0
	Total	88,2	11,8	100,0
20-24	Comoé	89,1	10,9	100,0
	Léraba	93,0	7,0	100,0
	Total	89,9	10,1	100,0
25-29	Comoé	89,9	10,1	100,0
	Léraba	93,6	6,4	100,0
	Total	90,7	9,3	100,0
30-34	Comoé	91,5	8,5	100,0
	Léraba	94,9	5,1	100,0
	Total	92,2	7,8	100,0
35-39	Comoé	92,3	7,7	100,0
	Léraba	95,4	4,6	100,0
	Total	92,9	7,1	100,0
40-44	Comoé	92,5	7,5	100,0
	Léraba	95,2	4,8	100,0
	Total	93,1	6,9	100,0
45-49	Comoé	92,6	7,4	100,0
	Léraba	94,9	5,1	100,0
	Total	93,1	6,9	100,0
50-54	Comoé	92,5	7,5	100,0
	Léraba	93,3	6,7	100,0
	Total	92,7	7,3	100,0
55-59	Comoé	92,7	7,3	100,0
	Léraba	94,5	5,5	100,0
	Total	93,1	6,9	100,0
60-64	Comoé	90,8	9,2	100,0
	Léraba	91,1	8,9	100,0
	Total	90,9	9,1	100,0
65-69	Comoé	91,2	8,8	100,0
	Léraba	91,0	9,0	100,0
	Total	91,2	8,8	100,0
70-74	Comoé	87,1	12,9	100,0
	Léraba	87,6	12,4	100,0
	Total	87,2	12,8	100,0
75-79	Comoé	85,4	14,6	100,0
	Léraba	86,4	13,6	100,0
	Total	85,7	14,3	100,0
80-84	Comoé	82,7	17,3	100,0
	Léraba	84,0	16,0	100,0
	Total	83,1	16,9	100,0
85 ou +	Comoé	78,5	21,5	100,0
	Léraba	80,9	19,1	100,0
	Total	79,1	20,9	100,0
Total	Comoé	85,6	14,4	100,0
	Léraba	90,9	9,1	100,0
	Total	86,8	13,2	100,0

Tableau A 5: Répartition (%) des densités dans les communes

Commune	Densité
Banfora	171,6
Bérégadougou	57,2
Mangodara	25,4
Moussodougou	58,4
Niangoloko	26,7
Ouo	15,8
Sidéradougou	36,4
Soubakaniédougou	44,3
Tiéfora	70,3
Comoé	40,6
Dakoro	42,6
Douna	81,6
Kankalaba	42,5
Loumana	87,5
Niankorodougou	74,9
Ouéléni	48,8
Sindou	105,5
Wolokonto	24,2
Léraba	63,9
Cascades	44,1

Tableau A 6: Effectif et taille moyenne des ménages selon la commune

Commune	Nombre de ménages	Proportions (%)	Taille moyenne des ménages
Banfora	33 774	29,6	4,7
Bérégadougou	3 165	2,8	4,8
Mangodara	11 786	10,3	5,7
Moussodougou	2 901	2,5	6,0
Niangoloko	14 334	12,6	5,3
Ouo	7 479	6,6	6,0
Sidéradougou	22 929	20,1	6,0
Soubakaniédougou	6 006	5,3	6,2
Tiéfora	11 648	10,2	6,5
Total Comoé	114 022	100,0	5,6
Dakoro	3 139	9,9	5,7
Douna	3 079	9,8	4,6
Kankalaba	2 054	6,5	6,1
Loumana	5 561	17,6	6,0
Niankorodougou	9 062	28,7	5,7
Ouéléni	3 012	9,5	6,0
Sindou	4 596	14,6	5,6
Wolokonto	1 045	3,3	5,3
Total Léraba	31 548	100,0	5,7

Tableau A 7: Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat selon la commune

Commune	Autres	Immeuble à appartements	Villa	Maison individuelle simple
Banfora	0,2	0,4	8,4	75,7
Bérégadougou	0,1	0,4	5,1	76,8
Mangodara	0,5	0,1	1,6	85,1
Moussodougou	0,2	0,1	2,0	88,6
Niangoloko	2,8	0,5	6,2	77,1
Ouo	0,1	0,0	0,5	87,9
Sidéradougou	0,1	0,1	0,7	85,9
Soubakaniédougou	0,4	0,6	7,4	81,8
Tiéfora	4,4	0,2	2,7	80,7
Dakoro	0,0	0,0	1,1	90,1
Douna	0,0	0,3	2,9	81,6
Kankalaba	0,1	0,4	4,8	46,0
Loumana	0,0	0,4	4,2	82,9
Niankorodougou	0,4	1,1	1,0	83,1
Ouéléni	0,1	1,0	1,7	82,5
Sindou	0,0	0,1	2,0	83,4
Wolokonto	0,0	0,0	3,1	91,6
Cascades	0,8	0,3	4,0	81,0

Commune	Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	Case	Tente	ND	Total
Banfora	14,6	0,6	0,0	0,1	100,0
Bérégadougou	16,5	1,2	0,0	0,0	100,0
Mangodara	10,4	2,2	0,2	0,1	100,0
Moussodougou	5,9	3,2	0,0	0,0	100,0
Niangoloko	10,5	2,6	0,1	0,2	100,0
Ouo	7,5	3,9	0,0	0,1	100,0
Sidéradougou	9,1	4,0	0,2	0,1	100,0
Soubakaniédougou	5,5	4,3	0,0	0,0	100,0
Tiéfora	4,6	6,6	0,9	0,0	100,0
Dakoro	7,4	1,3	0,0	0,1	100,0
Douna	14,7	0,4	0,0	0,0	100,0
Kankalaba	46,2	2,4	0,2	0,1	100,0
Loumana	11,1	1,1	0,0	0,3	100,0
Niankorodougou	12,7	1,7	0,1	0,0	100,0
Ouéléni	11,5	2,9	0,2	0,0	100,0
Sindou	13,1	1,3	0,0	0,1	100,0
Wolokonto	2,7	2,5	0,0	0,0	100,0
Cascades	11,1	2,5	0,1	0,1	100,0

Tableau A 8: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'éclairage selon la commune

Commune	Autres	Electricité du réseau SONABEL	Plateformes multifonctionnelles	Panneau solaire	Groupe électrogène et batterie	Lampe à gaz	Lampe à pétrole
Banfora	0,6	50,6	0,5	34,1	0,4	0,1	0,1
Bérégodougou	0,0	52,8	0,3	23,1	0,1	0,0	0,1
Mangodara	0,6	2,9	1,4	77,1	2,2	0,0	0,1
Moussodougou	0,1	1,3	1,0	66,7	0,5	0,0	0,1
Niangoloko	0,6	32,3	0,7	44,1	0,2	0,1	0,6
Ouo	1,1	0,0	3,0	70,6	0,2	0,0	0,0
Sidéradougou	0,5	4,3	0,5	75,7	0,9	0,1	0,2
Soubakaniédougou	0,5	8,3	2,4	75,7	0,2	0,0	0,0
Tiéfora	2,1	1,9	1,2	69,6	1,5	0,0	0,2
Dakoro	0,1	4,4	0,4	77,6	2,0	0,0	0,2
Douna	7,4	19,3	0,2	32,1	0,1	0,0	0,1
Kankalaba	0,5	0,7	0,0	89,2	0,7	0,0	0,1
Loumana	0,7	3,4	0,0	76,3	1,5	0,1	0,1
Niankorodougou	0,3	1,7	0,2	90,4	0,0	0,0	0,1
Ouéléni	0,3	4,5	0,2	77,0	3,8	0,0	0,1
Sindou	0,1	29,0	1,7	42,9	2,6	0,0	0,1
Wolokonto	0,1	2,7	0,0	41,8	0,8	0,0	0,0
Cascades	0,8	19,1	0,8	60,1	0,9	0,0	0,2

Commune	Lampe à huile	Lampe rechargeable	Lampe torche	Bougie	Bois/paille	ND	Total
Banfora	0,1	5,3	8,1	0,0	0,0	0,1	100,0
Bérégodougou	0,2	10,4	12,9	0,0	0,0	0,0	100,0
Mangodara	0,0	6,3	9,2	0,0	0,0	0,1	100,0
Moussodougou	0,0	16,0	14,3	0,0	0,0	0,0	100,0
Niangoloko	0,0	7,3	13,8	0,0	0,0	0,2	100,0
Ouo	0,0	13,5	11,4	0,0	0,0	0,1	100,0
Sidéradougou	0,1	5,6	12,1	0,0	0,1	0,1	100,0
Soubakaniédougou	0,0	5,6	7,3	0,0	0,0	0,0	100,0
Tiéfora	0,0	10,0	13,3	0,0	0,1	0,0	100,0
Dakoro	0,0	5,9	9,3	0,0	0,0	0,1	100,0
Douna	0,0	0,4	40,3	0,0	0,0	0,0	100,0
Kankalaba	0,0	1,1	7,6	0,0	0,0	0,1	100,0
Loumana	0,0	6,9	10,7	0,0	0,1	0,3	100,0
Niankorodougou	0,0	2,7	4,6	0,0	0,0	0,0	100,0
Ouéléni	0,0	6,4	7,5	0,0	0,0	0,0	100,0
Sindou	0,0	5,0	18,4	0,0	0,1	0,1	100,0
Wolokonto	0,1	0,4	53,9	0,0	0,1	0,0	100,0
Cascades	0,1	6,5	11,4	0,0	0,0	0,1	100,0

Tableau A 9: Répartition (%) des unités d'habitation par source d'énergie pour la cuisson selon la commune

Commune	Autres	Electricité	Gaz ou Biogaz	Pétrole	Charbon de bois
Banfora	0,5	1,7	16,6	0,1	35,2
Bérégadougou	1,5	9,3	8,6	0,2	7,5
Mangodara	2,8	0,1	3,5	0,4	2,7
Moussodougou	0,6	0,2	4,1	0,0	0,9
Niangoloko	1,5	2,5	6,1	0,4	12,3
Ouo	0,4	0,2	1,7	0,2	2,9
Sidéradougou	1,2	0,3	1,9	0,9	8,2
Soubakaniédougou	6,0	1,4	2,0	0,1	7,6
Tiéfora	6,3	0,1	1,5	0,1	2,2
Dakoro	0,0	0,4	1,8	0,1	2,1
Douna	0,2	2,3	4,3	0,0	19,6
Kankalaba	0,1	0,0	5,1	0,0	0,6
Loumana	1,1	1,4	4,5	0,1	5,3
Niankorodougou	1,2	0,9	3,7	0,1	5,6
Ouéléni	2,0	0,1	4,3	0,1	10,3
Sindou	0,3	0,2	10,0	0,0	8,0
Wolokonto	0,3	0,0	3,6	0,0	3,9
Cascades	1,7	1,2	6,6	0,3	13,1

Commune	Bois (foyer amélioré)	Bois (foyer simple)	Non concerné	ND	Total
Banfora	2,5	41,4	1,9	0,1	100,0
Bérégadougou	4,4	67,5	1,0	0,0	100,0
Mangodara	1,1	87,2	2,1	0,1	100,0
Moussodougou	2,5	91,0	0,7	0,0	100,0
Niangoloko	1,3	74,1	1,4	0,2	100,0
Ouo	3,4	86,8	4,4	0,1	100,0
Sidéradougou	2,4	84,7	0,4	0,1	100,0
Soubakaniédougou	0,6	82,3	0,1	0,0	100,0
Tiéfora	1,1	87,0	1,7	0,0	100,0
Dakoro	3,6	91,0	1,0	0,1	100,0
Douna	13,8	58,0	1,7	0,0	100,0
Kankalaba	2,9	91,1	0,2	0,1	100,0
Loumana	6,1	81,1	0,1	0,3	100,0
Niankorodougou	1,7	85,7	1,0	0,0	100,0
Ouéléni	0,6	82,1	0,4	0,0	100,0
Sindou	2,6	78,0	0,8	0,1	100,0
Wolokonto	0,3	91,7	0,1	0,0	100,0
Cascades	2,5	73,3	1,4	0,1	100,0

Tableau A 10: Répartition (%) des unités d'habitation par source d'approvisionnement en eau de boisson selon la commune

Commune	Autres	Barrage /rivière /cours d'eau /lac	Puits ordinaire	Puits busé ordinaire	Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	Forage
Banfora	0,3	0,3	6,0	0,9	3,6	16,7
Bérégadougou	0,2	0,8	31,2	7,8	0,1	20,7
Mangodara	0,3	7,2	17,3	3,8	10,3	35,1
Moussodougou	0,1	3,9	29,6	9,4	12,9	32,4
Niangoloko	1,0	2,9	14,7	1,8	0,5	30,8
Ouo	2,9	1,9	19,9	0,7	1,3	60,6
Sidéradougou	0,2	3,6	39,8	8,8	4,2	26,2
Soubakaniédougou	0,7	2,1	5,4	0,5	6,2	73,7
Tiéfora	1,4	10,8	19,7	2,5	5,6	46,7
Dakoro	0,1	3,5	26,5	13,2	2,4	28,3
Douna	0,3	1,9	27,4	9,8	15,2	13,9
Kankalaba	0,0	7,6	32,4	2,1	4,3	45,9
Loumana	0,6	3,9	34,9	7,8	6,9	31,3
Niankorodougou	0,3	0,2	26,1	6,7	1,6	46,0
Ouéléni	1,2	1,2	22,3	2,2	0,0	56,1
Sindou	0,3	5,1	21,4	2,2	1,3	17,5
Wolokonto	1,9	4,0	12,0	1,2	0,0	67,0
Cascades	0,6	3,3	20,5	4,1	4,3	32,8

Commune	Fontaine publique	Robinet compteur intérieur propre	Robinet compteur intérieur partagé	Robinet dans une autre cour	ND	Total
Banfora	36,9	20,2	14,7	0,2	0,1	100,0
Bérégadougou	22,0	14,4	2,5	0,3	0,0	100,0
Mangodara	25,6	0,3	0,1	0,0	0,1	100,0
Moussodougou	11,7	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Niangoloko	32,2	10,8	4,8	0,4	0,2	100,0
Ouo	12,5	0,0	0,0	0,0	0,1	100,0
Sidéradougou	16,7	0,2	0,0	0,1	0,1	100,0
Soubakaniédougou	10,5	0,7	0,1	0,0	0,0	100,0
Tiéfora	13,3	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Dakoro	25,8	0,0	0,2	0,0	0,1	100,0
Douna	17,2	11,8	2,3	0,1	0,0	100,0
Kankalaba	7,5	0,2	0,0	0,1	0,1	100,0
Loumana	13,4	0,4	0,4	0,1	0,3	100,0
Niankorodougou	18,4	0,2	0,2	0,2	0,0	100,0
Ouéléni	16,8	0,2	0,0	0,0	0,0	100,0
Sindou	35,1	8,6	8,4	0,1	0,1	100,0
Wolokonto	13,3	0,5	0,0	0,0	0,0	100,0
Cascades	23,4	6,6	4,3	0,1	0,1	100,0

Tableau A 11 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'aisance selon la commune

Commune	Autres	Chasse d'eau personnelle	Chasse d'eau en commun	Latrine simple personnel	Latrine simple commun
Banfora	0,7	4,9	2,6	27,6	56,2
Bérégadougou	0,1	2,2	5,7	38,8	46,8
Mangodara	4,5	0,3	1,6	16,4	47,4
Moussodougou	0,1	6,2	7,4	3,9	55,4
Niangoloko	3,5	1,2	2,7	23,9	47,0
Ouo	0,9	1,6	3,7	11,4	44,2
Sidéradougou	2,7	1,1	3,6	9,9	58,6
Soubakaniédougou	6,2	3,2	5,2	7,9	52,7
Tiéfora	12,2	1,6	8,9	5,8	30,4
Dakoro	0,1	1,4	8,6	1,2	57,2
Douna	0,4	0,4	2,7	8,1	62,6
Kankalaba	4,7	6,8	0,5	8,0	52,2
Loumana	3,4	0,5	0,2	9,2	54,8
Niankorodougou	1,3	2,9	1,9	8,2	54,6
Ouéléni	1,2	0,1	6,3	4,3	56,8
Sindou	1,0	0,7	0,7	11,1	55,9
Wolokonto	0,0	0,0	0,1	4,2	78,1
Cascades	2,9	2,3	3,5	15,5	52,0

Commune	Latrine ventilée personnel	Latrine ventilée commun	Brousse/nature	Total
Banfora	1,7	2,8	3,6	100,0
Bérégadougou	0,8	3,2	2,5	100,0
Mangodara	0,4	0,3	29,1	100,0
Moussodougou	3,5	14,1	9,5	100,0
Niangoloko	0,5	1,0	20,3	100,0
Ouo	0,2	0,3	37,6	100,0
Sidéradougou	0,9	0,8	22,4	100,0
Soubakaniédougou	0,1	0,1	24,5	100,0
Tiéfora	0,1	1,4	39,6	100,0
Dakoro	0,0	0,7	30,7	100,0
Douna	2,6	6,4	16,8	100,0
Kankalaba	0,9	9,5	17,4	100,0
Loumana	1,6	2,1	28,1	100,0
Niankorodougou	0,4	0,9	29,8	100,0
Ouéléni	1,8	14,1	15,5	100,0
Sindou	0,9	4,4	25,2	100,0
Wolokonto	0,2	3,2	14,1	100,0
Cascades	0,9	2,3	20,6	100,0

Tableau A 12: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des ordures selon la province

Commune	Autres	Ramassage privé	Tas d'immondices	Fosses fumières
Banfora	1,6	21,1	43,1	4,2
Bérégadougou	0,2	0,6	42,5	11,3
Mangodara	9,5	1,1	48,1	2,5
Moussodougou	7,2	5,7	70,6	0,4
Niangoloko	7,3	1,5	39,4	3,2
Ouo	2,5	7,6	24,1	2,3
Sidéradougou	7,4	0,6	25,4	6,3
Soubakaniédougou	21,0	5,5	21,9	6,7
Tiéfora	23,0	0,7	15,9	2,6
Dakoro	0,2	12,5	57,5	3,9
Douna	1,7	10,1	32,5	0,6
Kankalaba	0,8	1,1	44,9	21,0
Loumana	4,2	3,9	45,6	22,2
Niankorodougou	3,2	0,4	44,2	22,3
Ouéléni	0,8	0,1	35,5	39,0
Sindou	0,8	0,0	62,2	6,6
Wolokonto	0,6	0,0	17,7	15,5
Cascades	6,5	6,6	37,4	7,1

Commune	Bac à ordures	Rue	Fossé (fosses/caniveaux)	Total
Banfora	4,6	24,4	1,1	100,0
Bérégadougou	4,5	40,9	0,0	100,0
Mangodara	0,9	36,4	1,4	100,0
Moussodougou	0,9	15,2	0,0	100,0
Niangoloko	7,5	39,6	1,4	100,0
Ouo	2,8	58,5	2,3	100,0
Sidéradougou	2,5	57,0	0,8	100,0
Soubakaniédougou	1,9	41,3	1,6	100,0
Tiéfora	4,8	52,7	0,3	100,0
Dakoro	0,9	24,7	0,3	100,0
Douna	1,8	53,1	0,1	100,0
Kankalaba	19,9	12,2	0,2	100,0
Loumana	1,0	22,2	0,9	100,0
Niankorodougou	1,9	27,6	0,4	100,0
Ouéléni	0,5	23,4	0,7	100,0
Sindou	2,2	28,0	0,0	100,0
Wolokonto	0,1	63,0	3,0	100,0
Cascades	3,6	37,9	0,9	100,0

Tableau A 13: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la commune

Commune	Autres	Cour	Rue/Nature	Puisards
Banfora	1,9	11,3	82,0	2,0
Bérégadougou	0,2	25,4	70,6	1,1
Mangodara	8,1	11,3	79,3	0,4
Moussodougou	7,1	18,1	73,9	0,8
Niangoloko	5,4	19,7	71,0	0,8
Ouo	1,8	20,1	74,4	0,6
Sidéradougou	4,1	17,3	75,7	2,0
Soubakaniédougou	23,4	7,9	65,6	0,4
Tiéfora	18,2	10,1	69,9	1,2
Dakoro	3,9	10,0	76,8	8,1
Douna	1,4	30,2	67,8	0,2
Kankalaba	3,2	6,1	74,2	13,1
Loumana	5,2	14,7	72,8	0,6
Niankorodougou	1,5	12,7	79,9	2,5
Ouéléni	7,2	15,0	73,0	0,2
Sindou	0,2	6,0	86,6	4,0
Wolokonto	0,0	14,8	74,8	1,1
Cascades	5,6	14,2	76,1	1,7

Commune	Caniveau	Fosse septique	ND	Total
Banfora	0,5	2,3	0,1	100,0
Bérégadougou	0,1	2,6	0,0	100,0
Mangodara	0,1	0,7	0,1	100,0
Moussodougou	0,1	0,1	0,0	100,0
Niangoloko	0,8	2,2	0,2	100,0
Ouo	2,6	0,3	0,1	100,0
Sidéradougou	0,2	0,7	0,1	100,0
Soubakaniédougou	1,9	0,8	0,0	100,0
Tiéfora	0,5	0,2	0,0	100,0
Dakoro	0,8	0,4	0,1	100,0
Douna	0,2	0,1	0,0	100,0
Kankalaba	0,2	3,1	0,1	100,0
Loumana	0,1	6,3	0,3	100,0
Niankorodougou	0,2	3,1	0,0	100,0
Ouéléni	0,2	4,3	0,0	100,0
Sindou	0,3	2,8	0,1	100,0
Wolokonto	1,0	8,3	0,0	100,0
Cascades	0,6	1,8	0,1	100,0

Tableau A 14: Possession (%) de bien d'équipement par commune

Commune	Radio	Télévision	Téléphone fixe	Téléphones cellulaires	Réfrigérateur / Congélateur
Banfora	64,2	55,0	1,5	94,7	12,0
Bérégadougou	68,7	44,7	1,2	95,4	8,6
Mangodara	54,7	28,0	2,2	88,6	1,0
Moussodougou	71,5	19,8	0,6	94,9	0,7
Niangoloko	64,3	39,8	1,4	91,6	5,7
Ouo	58,5	24,3	1,2	87,2	0,6
Sidéradougou	67,4	32,5	1,1	89,1	1,4
Soubakaniédougou	75,5	29,0	5,0	80,6	0,9
Tiéfora	67,7	24,9	1,1	87,8	0,7
Dakoro	63,2	34,0	8,5	80,0	1,2
Douna	35,8	21,1	0,5	87,5	2,5
Kankalaba	61,5	25,7	0,7	90,6	0,9
Loumana	64,2	55,0	1,5	94,7	12,0
Niankorodougou	64,8	22,6	2,6	84,2	1,3
Ouéléni	65,2	28,4	2,2	92,7	0,7
Sindou	59,4	24,7	0,9	88,1	0,9
Wolokonto	49,0	28,9	0,9	89,2	3,7
Cascades	42,1	11,2	0,4	80,8	0,7

Commune	Ordinateur	Foyer amélioré	Décodeur /parabole	Cuisinière à gaz/électrique	Connexion à internet
Banfora	7,8	9,5	37,5	14,7	25,8
Bérégadougou	6,6	9,1	28,6	20,5	34,3
Mangodara	1,4	1,6	10,0	3,4	3,4
Moussodougou	1,7	0,8	6,3	1,8	7,8
Niangoloko	3,2	4,5	18,8	10,3	3,7
Ouo	0,6	3,6	7,6	4,2	0,5
Sidéradougou	1,2	3,3	11,1	5,4	13,5
Soubakaniédougou	1,5	0,5	7,6	1,2	1,6
Tiéfora	0,7	1,4	6,9	0,8	0,4
Dakoro	1,5	2,7	10,4	1,4	3,1
Douna	3,3	10,4	11,7	4,5	7,6
Kankalaba	2,3	4,4	13,1	4,3	13,1
Loumana	7,8	9,5	37,5	14,7	25,8
Niankorodougou	2,2	5,7	9,1	7,4	7,5
Ouéléni	1,4	2,2	7,7	6,1	13,0
Sindou	2,1	1,0	14,1	2,7	3,1
Wolokonto	6,2	7,3	18,8	7,3	11,1
Cascades	1,7	0,5	4,1	0,9	5,8

Tableau A 15: Possession (%) de bien de déplacement par commune

Commune	Bicyclette	Bicyclette pour handicapé	Mobylette/Moto	Moto tricycle	Moto tricycle pour handicapé
Banfora	56,1	1,0	70,7	0,1	2,5
Bérégadougou	76,6	2,2	57,9	0,2	4,1
Mangodara	65,0	1,5	63,7	0,1	3,8
Moussodougou	83,0	1,6	54,5	0,1	3,3
Niangoloko	65,2	1,2	69,1	0,3	6,2
Ouo	78,7	1,2	61,3	0,1	5,5
Sidéradougou	73,4	1,5	64,6	0,2	5,6
Soubakaniédougou	78,6	2,0	64,4	0,2	13,5
Tiéfora	71,1	1,4	63,2	0,1	6,3
Dakoro	62,4	1,7	69,4	0,7	5,1
Douna	74,1	0,8	41,4	0,1	2,9
Kankalaba	64,2	0,9	74,6	0,1	11,3
Loumana	76,7	1,7	66,3	0,2	2,9
Niankorodougou	78,9	0,9	80,0	0,2	3,9
Ouéléni	64,6	0,8	65,1	0,2	7,6
Sindou	53,1	1,4	61,5	0,2	3,2
Wolokonto	60,6	0,5	42,4	0,0	3,7

Commune	Voiture	Pirogue	Charette	Chameau	Cheval	Ane
Banfora	4,4	0,2	4,2	0,2	0,3	1,7
Bérégadougou	2,2	0,0	3,5	0,3	0,4	0,7
Mangodara	0,5	0,1	11,1	0,3	0,4	10,7
Moussodougou	0,7	0,2	5,1	0,3	0,3	3,6
Niangoloko	2,5	0,1	12,7	0,4	0,4	6,2
Ouo	0,4	0,1	17,9	0,5	0,6	18,3
Sidéradougou	0,9	0,1	19,3	0,4	0,3	18,3
Soubakaniédougou	0,4	0,1	13,7	0,5	0,6	2,4
Tiéfora	0,7	0,4	15,9	0,3	0,3	13,9
Dakoro	1,2	0,4	4,6	0,4	0,5	0,8
Douna	0,9	0,5	3,1	0,2	0,0	2,1
Kankalaba	0,7	0,0	13,3	0,3	0,1	0,9
Loumana	0,9	0,4	16,3	0,3	0,4	5,4
Niankorodougou	0,9	0,2	10,8	0,2	0,4	3,0
Ouéléni	0,6	0,0	12,8	0,4	0,7	7,0
Sindou	1,8	0,1	4,0	0,1	0,3	0,4
Wolokonto	0,9	0,1	1,6	0,2	0,4	1,0

1 – EQUIPE D'ELABORATION DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

COORDINATION

NOM ET PRENOM (S)	FONCTION
OUEDRAOGO Boureima	Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
BERE Bernard	Vice-Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
OUEDRAOGO Issaka	Directeur régional de l'INSD-Hauts-Bassins
RAMDE Bakary	Directeur régional de l'INSD-Est
COULIBALY Zoumité Thierry Stephen	Directeur régional de l'INSD-Sahel
GANSONRE Moctar	Directeur régional par intérim de l'INSD-Sahel
BAYALA/ARISTE Laure Leïla	Directrice de la Démographie

EQUIPE DE REDACTION DE LA MONOGRAPHIE DES CASCADES

NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURES
BARRY Ousmane	Direction Régionale de l'INSD-Est
BONKOUNGOU K. Franck	Direction de l'informatique et du Management de l'Information Statistique
COULIBALY Amidou	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
COULIBALY Z. Thierry Stephen	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
HEMA K. D. Félicité	Direction de la Démographie
ILBOUDO P. Vincent De Paul	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
NABIE Drissa	Direction Régionale de l'INSD-Est
OUEDRAOGO Flore Gabrielle	Direction de la Démographie
OUEDRAOGO Issaka	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
OUEDRAOGO S. Clément	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
RAMDE Bakary	Direction Régionale de l'INSD-Est
SANON Barnabé	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
SAVADOGO Noufou	Direction de la Démographie
SOMDA S. Rogatien	Direction de la Coordination Statistique, de la Formation et de la Recherche
SOME D. Alexandre	Direction de l'informatique et du Management de l'Information Statistique
TAPSOBA/TAPSOBA T. V. M. Edith	Direction de la Démographie
ZIDA/BANGRE Hélène	Direction de la Démographie
ZONGO Issa	Direction de la Démographie
GANSONRE Moctar	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
BELLA Sény	Direction de la Démographie

EQUIPE DE REDACTION DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

N°	MONOGRAPHIE	EQUIPE DE REDACTION
1	Boucle du Mouhoun	OUEDRAOGO Clément DEMBELE Bernard
2	Centre	ZIDA/BANGRE Hélène SAWADOGO Soumaïla
3	Centre-Est	BELLA Seny GNESSIEN Bouakarou
4	Centre-Nord	ZONGO Issa GAZAMBE Brahima
5	Centre-Ouest	KIEMA W Charlotte SAWADOGO S. Paul
6	Centre-Sud	COULIBALY Idrissa OUEDRAOGO Flore G.
7	Est	YIRA Parfait NABIE Drissa
8	Hauts-Bassins	KOUADIMA/DIALLO Kadidiatou COMPAORE Abdoul Aziz
9	Nord	SAVADOGO Noufou NOMBRE Abdou
10	Plateau Central	BATIONO Jérémie KABORE Mahamoudou
11	Sahel	TONDE Hamado HEMA Konéré Djouma Félicité
12	Sud-Ouest	TAPSOBA Théophile SOMDA S. Rogatien
13	Bobo-Dioulasso	KAM Togné GUISOU Sibi
14	Ouagadougou	TAPSOBA/TAPSOBA T. V. M. Edith BARRY Ousmane

3 – LISTE DES AUTRES CONTRIBUTEURS

NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURES
TRAORE Issouf	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification/Cascades
TRAORE Lozanga	
DOUBARE Abdoulaye	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles /Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MOMO B. Bérenger	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Hauts-Bassins
BAMOGO Souleymane	
HEBIE Mahamadou	
TRAORE Yaya	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre Nord
SAWADOGO Moniratou	
SAVADOGO Sanouso	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Nord
SOME Napouori	
ZALLE Djiblrirou	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Boucle du Mouhoun
ZONGO K. Audrey	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Est
NOUKOUBRI Moussa	
OUEDRAOGO S. Ismaël	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Ouest
TAMBOURA Adama	
OUEDRAOGO Hamadou	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Sahel
ZOUNGRANA Robert	
SAVADOGO G. Basile Désiré	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Sud
ADIANABA L. Christian	
SOME Cyrille	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Est
SOMDA N. Adolphe	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Sud-Ouest
CESSOUMA Ismael Prudence	
ZONGO Moussa	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre
MALGOUBRI Abdou-Aziz	
OUATTARA Maténé	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Plateau Central
ZONO Bibata	

INSD/2022/RGPH 2019/07

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRÉ, Ouaga 2000
01 BP 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso
Tél. : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26
Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf